N° 1

# BUDGET 2022

## Le Mans métropole

WWW. lemansmetropole.fr

Le Mans métropole
Communauté urbaine

# SOMMAIRE

CADRE FINANCIER ..... 2
RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE ..... 27
Développement économique ..... 27
Développement et attractivité commerciale ..... 31
Enseignement supérieur et innovation ..... 33
Soutien à la démographie médicale ..... 36
Economie sociale et solidaire ..... 39
Tourisme communautaire ..... 41
Sport communautaire ..... 44
MOBILITE ET TRANSPORTS EN COMMUN ..... 45
Déplacement doux ..... 45
Transports en commun ..... 48
Stationnement ..... 55
Voirie – éclairage public ..... 58
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 62
Urbanisme ..... 62
Aménagement urbain ..... 65
Logement et habitat ..... 71
Politique de la ville ..... 75
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 78
Une métropole agricole ..... 78
Arche et boulevard nature ..... 80
Gestion des rivières ..... 83
Transition énergétique et réseaux d'énergie ..... 86
Patrimoine communautaire ..... 92
Propreté de l'espace public ..... 99
Eau ..... 103
Assainissement ..... 108
RESSOURCES INTERNES ..... 114
Solidarité communautaire et mutualisation ..... 114
Ressources humaines et autres moyens tranversaux ..... 118

# LE CADRE FINANCIER 2022

Le budget 2022 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations des politiques publiques communautaires fixées pour la durée de ce mandat et réaffirmées lors du Débat d'Orientations Budgétaires examiné par votre Conseil délibérant le 16 décembre 2021.

Le Mans Métropole porte de fortes ambitions visant à répondre aux enjeux de la transition énergétique, de la santé, du développement économique, de l'attractivité du territoire tout en confortant l'équilibre et la cohésion sociale.

À travers ce budget, la Collectivité confirme sa volonté d'être :

une métropole durable, avec pour objectif de tendre vers un territoire à énergie positive,

une métropole attractive et innovante, visant à accueillir de nouveaux habitants et entreprises,

une métropole au service de la population, dont les politiques publiques bénéficient au développement équilibré du territoire et de la qualité de vie de ses habitants,

une métropole de solidarités pour préserver les équilibres des communes et œuvrer à la synergie de l'action publique,

telles peuvent être résumées ces fortes ambitions visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme d'un territoire regroupant actuellement 19 communes et 211 423 habitants (population INSEE), en conjuguant transition écologique et intérêts économiques.

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le budget 2022 est un budget de transition, avec des dépenses contraintes et la poursuite de pertes de recettes notamment fiscales liées à la crise sanitaire, tout en affirmant la volonté de poursuivre la dynamique des actions engagées et la programmation d'un niveau élevé d'investissements de 180 M€ sur la période 2022-2023.

Cela se traduit par un niveau d'investissement en hausse en soutien à la relance de l'économie avec des projets favorisant l'attractivité du territoire et orientés vers les enjeux de transition énergétique. Les inscriptions budgétaires sont de 113 M€ (+15 % par rapport à 2021).

En considération du bon niveau d'autofinancement, le recours à l'emprunt pour le financement des investissements ne sera pas nécessaire en 2022 (uniquement pour le budget de l'Eau environ 3 M€), ce qui générera une nouvelle baisse de l'encours global d'emprunts.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes réelles progressent de 2,62% et les dépenses réelles de 1,54%. Les recettes enregistrent à nouveau les effets, à la hausse comme à la baisse, de la crise sanitaire ainsi que la dynamique des bases d'imposition et la mise en œuvre de la réforme fiscale. L'évolution des dépenses de fonctionnement qui demeure maîtrisée s'explique notamment par des facteurs exogènes comme l'augmentation des tarifs d'énergie (électricité, carburant), le niveau d'inflation, la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 8 à 11€ par tonne, ainsi que les mesures nationales en faveur de la rémunération des agents de catégorie C.

En considération de l'ensemble de ces éléments, l'équilibre de ce budget est proposé de nouveau sans augmentation des taux d'imposition directe locale en confirmation de la volonté réaffirmée de modération fiscale sur la durée du mandat. Ces taux sont reconduits depuis 2017, celui de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été abaissé de 10% en 2019.

De même, les tarifs de l'eau et de l'assainissement harmonisés en 2021 sur l'ensemble du territoire sont reconduits en 2022. L'évolution de la facture type de 120 $m^3$ de +0,31% en moyenne (+1,41€ par an) s'explique par l'évolution des redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

## LES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES

L'approche consolidée des 12 budgets communautaires amène à présenter au vote du Conseil un budget total égal à **501,451 M€** (soit **372,376 M€ en mouvements réels** hors opérations de gestion de dette équilibrées en dépenses et recettes) :

- **budgets Principal, Développement Économique et Transports 404,156 M€**

  *(dont 313,956 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)*

- **budgets annexes Eau et Assainissement 86,120 M€**

  *(dont 56,473 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)*

- **budgets de zones d'activité et de lotissements 11,175 M€**

  *(dont 0,948 M€ en mouvements réels)*

ZA de l'Étoile (Trangé), ZAC des Hunaudières et du Grand Plessis (Ruaudin), Lotissement La Tremblaie (La Milesse), Lotissement Victor-Duruy (Saint-Saturnin), Lotissement Le Cormier (Mulsanne), Lotissement du Vieil Hêtre (Rouillon) dont les inscriptions provisoires pour 2022 enregistrent principalement des crédits de travaux et d'aménagement des terrains.

L'ensemble des budgets de ZAC et Lotissements nécessite une avance prévisionnelle d'équilibre du budget Principal de 0,867M€.

## LES PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES

La comptabilité annexe du **Développement Economique**, dont l'équilibre a nécessité sur la période 1999 à 2008 des participations du budget Principal, dégage depuis 2014 un excédent permettant des reversements au budget Principal contribuant au financement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise créé courant 2018 élargi à l'économie sociale et solidaire en 2021. Des travaux dans différentes pépinières d'entreprises se poursuivent en 2022, notamment à la Milesse (Zone de La Tremblaie 1,372 M€) et sur le site Actisud (projet d'usine partagée Le Paddock 1,753 M€).

Le budget annexe des **Transports Urbains** traduit les effets du contrat de DSP conclu avec la SETRAM le 15/12/2017 pour une durée de 7 ans, qui porte par nature sur le réseau de transports collectifs mais aussi sur les mobilités urbaines, notamment le vélo ou la marche. Les investissements 2022 de ce secteur concernent principalement le projet d'aménagement de 3 chronolignes [2,690 M€], le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs [6 M€], des études et travaux de restructuration du centre de maintenance bus Piffault [1,615 M€] et le programme de renouvellement du matériel roulant (dont 7 bus) [2,883 M€].

Le budget annexe de l'**Eau** affiche de nouveau un important volume d'investissement programmé en 2022 [11,522 M€] avec principalement la poursuite des travaux de restructuration de la filière de décantation primaire et la sécurisation de l'usine de l'eau [7,110 M€], et l'entretien du réseau (canalisations et branchements) [2,495 M€].

Le budget annexe de **l'Assainissement** enregistrera en 2022 le produit de vente de biogaz en année pleine (prévision de 1,5 M€) consécutivement à la fin des travaux de l'usine de méthanisation et à l'injection de biométhane qui a débuté en juin 2021.

## LA REPARTITION DES CREDITS (TOUS BUDGETS DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

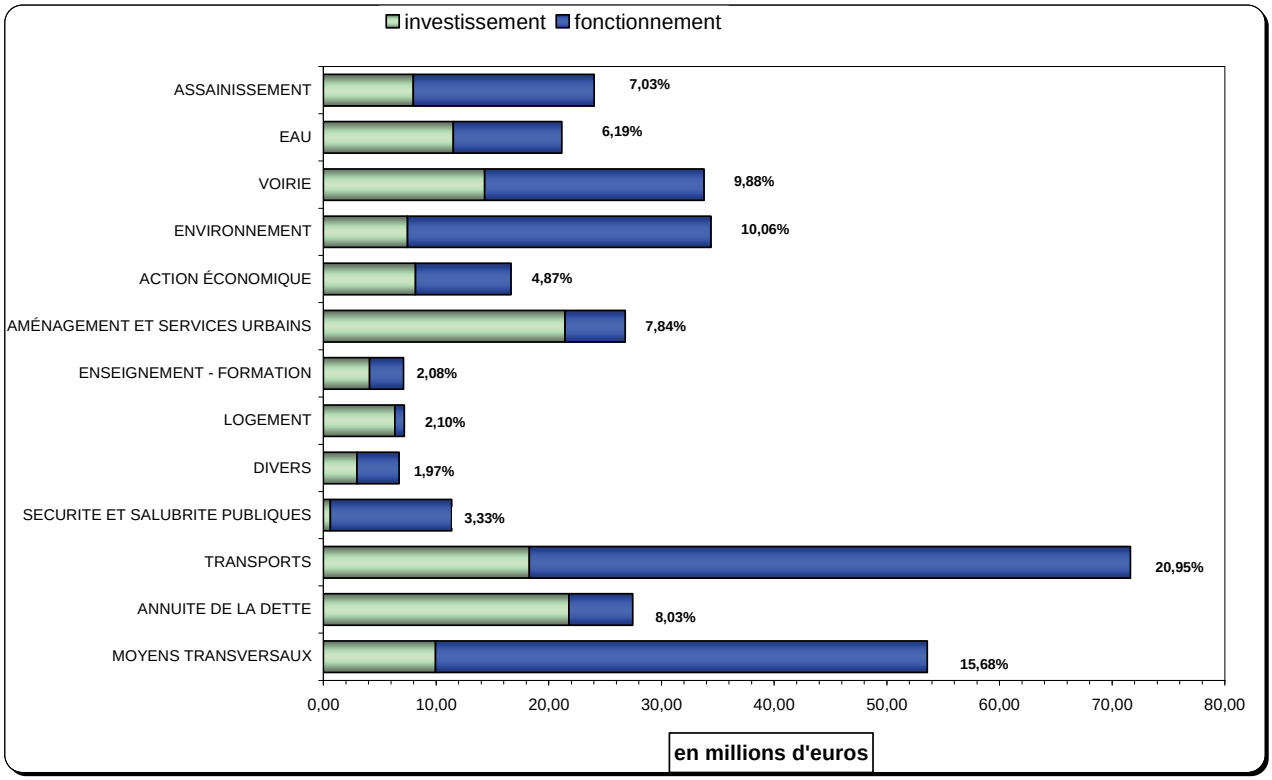


| FONCTIONS | Investissement en € | Fonctionnement en € | DESCRIPTION NON EXHAUSTIVE |
|---|---|---|---|
| **Assainissement** | 7 979 900,00 | 16 060 456,00 | |
| **Eau** | 11 521 930,00 | 9 626 530,00 | |
| **Action Économique** | 8 177 200,00 | 8 457 417,00 | Insertion, Emploi, Interventions économiques, Foires et Marchés,... |
| **Voirie** | 14 314 750,00 | 19 483 300,00 | Voirie, Propreté, Eclairage, Stationnement en surface, signalisation,... |
| **Environnement** | 7 458 460,00 | 26 919 284,00 | Ordures ménagères, Arche de la Nature, Développement durable, Lutte contre les inondations, Contributions eaux pluviales,... |
| **Aménagement Urbain** | 21 449 865,00 | 5 344 580,00 | Aménagement du tissu urbain, opérations ANRU, Lotissements, Zones d'Aménagement Concerté (ZAC - Zones d'Activités Economiques et d'Habitat),... |
| **Enseignement - Formation** | 4 099 450,00 | 2 997 800,00 | Enseignement supérieur,... |
| **Logement** | 6 349 135,00 | 837 779,00 | Construction, Réhabilitation, Démolition, Sécurisation, Aide à l'accession à la propriété,... |
| **Divers** | 2 969 000,00 | 3 748 081,00 | Interventions sociale et santé, culture, sport et jeunesse |
| **Sécurité et salubrité publiques** | 620 000,00 | 10 765 760,00 | Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours,... |
| **Transports** | 18 270 965,00 | 53 360 355,00 | Transports urbains, ... |
| **Annuité de la dette** | 21 792 000,00 | 5 664 100,00 | Frais financiers & remboursement du capital de la dette |
| **Moyens transversaux** | 9 952 845,00 | 43 646 461,00 | Informatique, Télécommunications, Entretien des bâtiments administratifs, Service Auto, Fluides (eau, électricité, gaz), Marchés publics, Fournitures, Imprimeri, Ressources Internes et Moyens des services, Communication, Affaires Foncières,... |

## L'INVESTISSEMENT CONSOLIDE

Les crédits d'investissements proprement-dits tous budgets (travaux et acquisitions) sont proposés à hauteur de 113,163 M€.

| INVESTISSEMENTS PROPREMENT-DITS | BP 2022 en M€ | BP 2021 en M€ |
|---|---|---|
| - Budget Principal | 73,343 | 60,891 |
| - Développement Economique | 3,750 | 4,113 |
| - Transports Urbains | 16,569 | 8,446 |
| *Sous/total 1* | *93,662* | *73,450* |
| - Eau | 11,522 | 15,338 |
| - Assainissement | 7,980 | 9,697 |
| *Sous/total 2* | *19,502* | *25,035* |
| **Total** | **113,163** | **98,485** |

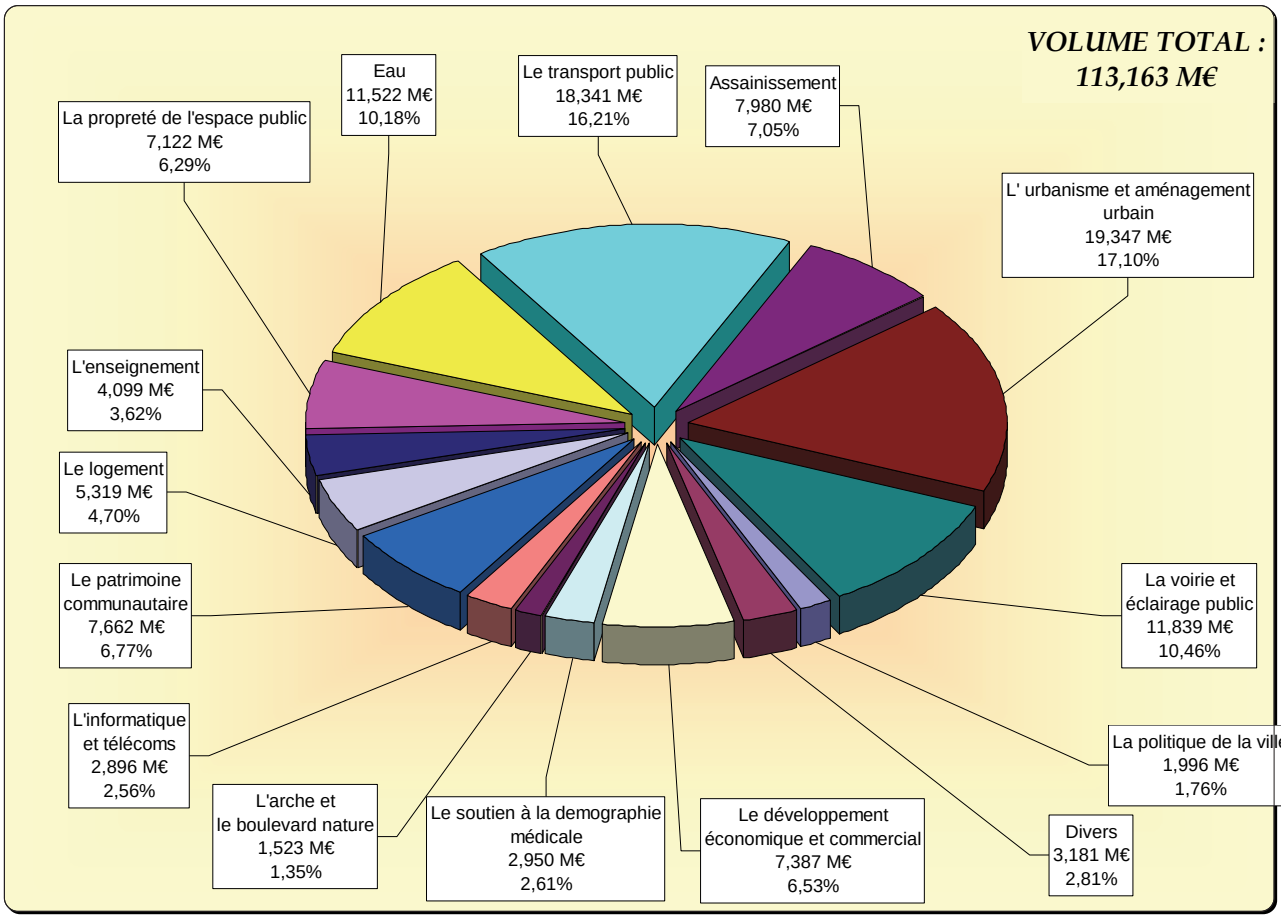

## L'EMPRUNT CONSOLIDE

L'encours globalisé d'emprunt (tous budgets) s'établit à 236,393 M€ au 1er janvier 2022. Il diminue de 21,870 M€ (- 8,47%) par rapport au 1er janvier 2021 du fait principalement de la prise en compte de l'amortissement du capital et de l'absence d'emprunt nouveau en 2021 pour le financement des 72 M€ d'investissements réalisés.

Sa répartition par budget est la suivante :

| Budgets | Encours BP 2022 | Encours BP 2021 | Évolution |
|---|---|---|---|
| 1 - Principal | 43,067 M€ | 49,502 M€ | - 6,435 M€ |
| 2 - Transports | 153,450 M€ | 165,062 M€ | - 11,612 M€ |
| **Sous-total 1 + 2** | **196,517 M€** | **214,564 M€** | **- 18,047 M€** |
| 3 – Eau | 19,536 M€ | 21,604 M€ | - 2,068 M€ |
| 4 - Assainissement | 20,340 M€ | 22,095 M€ | - 1,755 M€ |
| **TOTAL TOUS BUDGETS** | **236,393 M€** | **258,263 M€** | **- 21,870 M€** |

Il est rappelé que de 2008 à 2022, l'encours global (tous budgets) de la dette a baissé de 251 M€, soit - 52 %.

La capacité de désendettement est largement maîtrisée avec une durée estimée à 2 ans et sept mois en 2022 (tous budgets) et demeure bien en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.

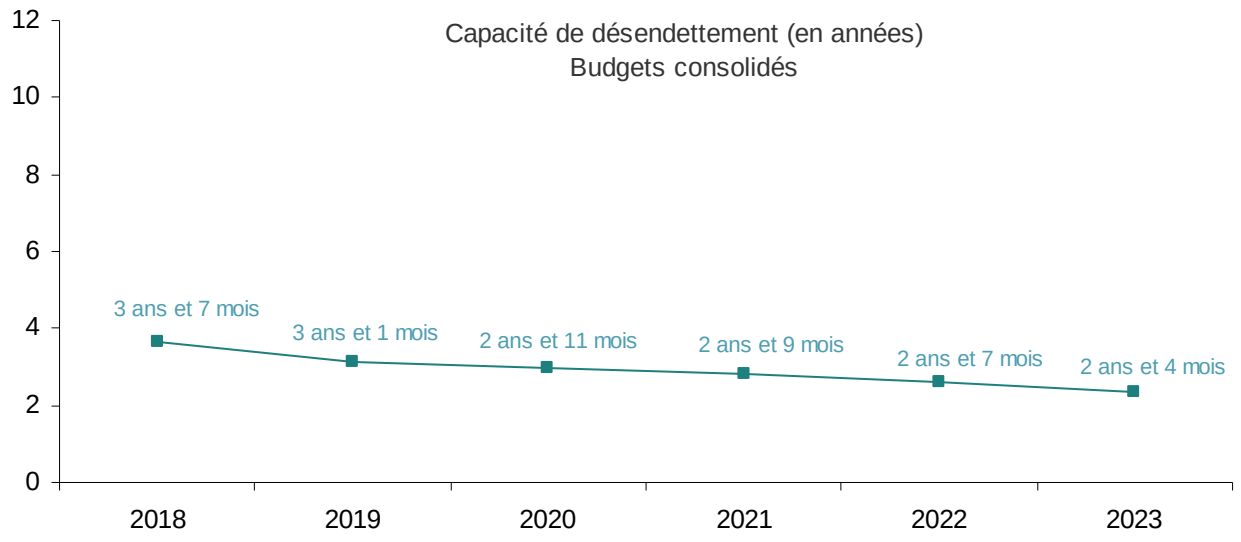

L'annuité de la dette (capital + intérêts) enregistre la diminution de l'encours et l'effet du bas niveau actuel des taux d'intérêts.

La charge financière diminue globalement (capital + intérêts) de 0,548 M€ (- 0,143 M€ au titre du capital et - 0,405 M€ au titre des intérêts).

| Budgets | Annuité BP 2022 | Annuité BP 2021 | Évolution |
|---|---|---|---|
| 1 - Principal | 7,205 M€ | 7,798 M€ | - 0,593 M€ |
| 2 - Transports | 15,167 M€ | 15,080 M€ | 0,087 M€ |
| **Sous-total 1 + 2** | **22,372 M€** | **22,878 M€** | **- 0,506 M€** |
| 3 – Eau | 2,636 M€ | 2,666 M€ | - 0,030 M€ |
| 4 - Assainissement | 2,440 M€ | 2,452 M€ | -0,012 M€ |
| **TOTAL TOUS BUDGETS** | **27,448 M€** | **27,996 M€** | **- 0,548 M€** |

Le positionnement entre taux fixes et variables permet de profiter du très bas niveau actuel des taux courts, tout en protégeant la Collectivité d'une remontée de ces taux.

**Structure et part représentative des types de taux d'intérêts**

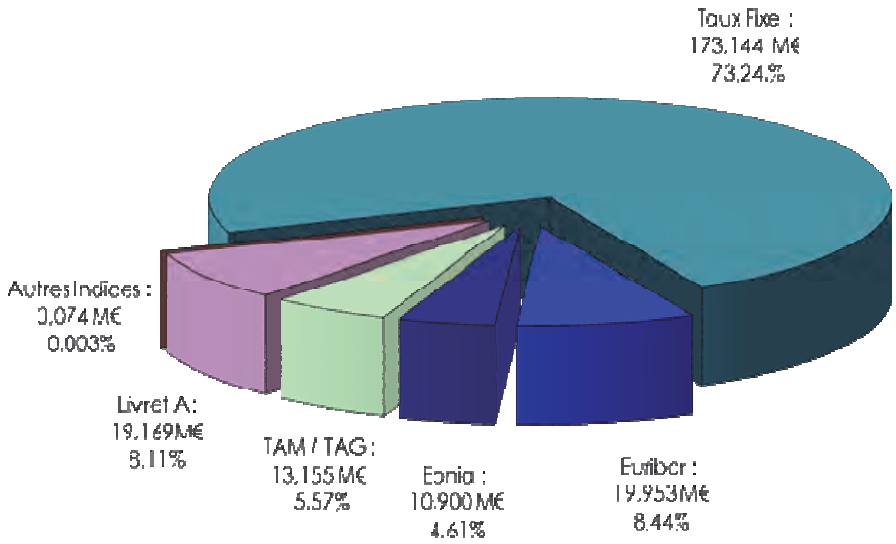

## L'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE

Préserver un bon niveau d'autofinancement est un objectif déterminant pour Le Mans Métropole qui confirme ses projets et maintient un volume important d'investissements structurants.

L'analyse de l'autofinancement nécessite de recourir à une consolidation entre **budgets Principal, Développement Économique et Transports** compte tenu de leur étroite imbrication budgétaire et de leur poids déterminant.

L'**autofinancement consolidé** pour ces trois budgets s'élève à **56,7 M€ en 2022** contre 54,3 M€ en 2021.

| | AUTOFINANCEMENT EN M€ | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BP 2022 | | | | BP 2021 | | | |
| BUDGETS | Principal | Deveco | Transports | TOTAL | Principal | Deveco | Transports | TOTAL |
| - Obligatoire | 16,621 | 0,625 | 17,547 | 34,793 | 17,530 | 0,712 | 17,547 | 35,789 |
| - Complémentaire | 20,141 | 0,876 | 0,933 | 21,950 | 16,749 | 0,853 | 0,933 | 18,535 |
| Autofinancement brut total | 36,762 | 1,501 | 18,480 | 56,743 | 34,279 | 1,565 | 18,480 | 54,323 |
| *Variation 2022/2021* | *2,483* | *-0,064* | *0* | *2,420* | | | | |

| | BESOIN PROVISOIRE D'EMPRUNTS APRES AUTO-FINANCEMENT EN M€ | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BP 2022 | | | | BP 2021 | | | |
| BUDGETS | Principal | Deveco | Transports | TOTAL | Principal | Deveco | Transports | TOTAL |
| Emprunts prévisionnels | 42,450 | 1,344 | 15,091 | 58,885 | 30,811 | 1,539 | 8,193 | 40,543 |
| *Variation 2022/2021* | *11,639* | *-0,195* | *6,898* | *18,343* | | | | |

Ce besoin d'emprunts prévisionnels pour équilibre au moment du vote du BP 2022 n'intègre pas les résultats de l'exercice comptable 2021 qui seront repris au moment de l'examen du budget supplémentaire en juin 2022. Le volume d'emprunts sera ajusté en conséquence.

# ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL

En dehors des éléments consolidés présentés dans les pages précédentes, les points essentiels relatifs au budget Principal sont les suivants, tandis que les autres budgets sont commentés dans les fiches thématiques correspondantes.

## LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNEE 2022

| | |
|---|---|
| Évolution prévisionnelle de la dotation globale de fonctionnement 2021/2022 | - 0,243 M€ |
| Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement | + 2,62% |
| Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement | + 1,54% |
| Charge nette des dépenses de personnel | 50,1 M€ |
| Dotation de solidarité communautaire (classique + neutralité) | 6,150 M€ |
| Investissements proprement dits | 73,343 M€ |
| Taux de financement des investissements sur ressources propres 2018-2021 | 100% |
| Capacité de désendettement | 10 mois |
| Évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2018-2021 Le Mans Métropole | 0,00% |
| Valeur prévisionnelle du point d'impôt (hors fiscalité de zone) | 0,465 M€ |
| Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) Loi de Finances 2022<br>Banque de France décembre 2021 | + 1,5%<br>+ 2% |

**STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**
**Mouvements budgétaires (Réels + Ordre)**

| LIBELLÉS | BP 2021 | BP 2022 | | VARIATION |
|---|---|---|---|---|
| | | **Montant** | **Part en %** | BP 2022/BP 2021 |
| ***DÉPENSES*** | | | | |
| Dépenses de personnel (y compris subventions COS - ACSAC - RIA) | 66 375 955,00 | 67 630 155,00 | 36,03% | 1,89% |
| *dont refacturation par la Ville du Mans* | *2 765 400,00* | *2 667 300,00* | | |
| Charges financières | 1 993 100,00 | 1 907 300,00 | 1,02% | -4,30% |
| *dont intérêts de la dette* | *1 340 000,00* | *1 250 000,00* | | |
| Subventions et participations | 19 855 199,00 | 20 468 618,00 | 10,90% | 3,09% |
| *dont équilibre Transports* | *11 266 000,00* | *11 266 000,00* | *6,00%* | *0,00%* |
| *dont subventions diverses* | *8 104 880,00* | *8 709 541,00* | *4,64%* | *7,46%* |
| Dépenses courantes *(collecte et traitement des ordures ménagères, entretien et réparations - voies et réseaux...)* | 30 757 480,00 | 32 667 691,00 | 17,40% | 6,21% |
| Autres dépenses de fonctionnement *(contribution financière au SDIS, redevance eaux pluviales…)* | 29 175 090,00 | 27 764 898,00 | 14,79% | -4,83% |
| Dépenses d'ordre | (1) 35 091 727,00 | (2) 37 287 693,00 | 19,86% | 6,26% |
| **TOTAUX .....** | **183 248 551,00** | **187 726 355,00** | **100,00%** | **2,44%** |
| ***RECETTES*** | | | | |
| DGF | 19 419 444,00 | 19 176 781,00 | 10,22% | -1,25% |
| Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères | 15 752 181,00 | 16 331 012,00 | 8,70% | 3,67% |
| Impôts locaux | 96 696 308,00 | 100 620 128,00 | 53,60% | 4,06% |
| Compensations fiscales diverses | 7 430 263,00 | 7 511 524,00 | 4,00% | 1,09% |
| Autres recettes fiscales | 5 341 566,00 | 5 619 566,00 | 2,99% | 5,20% |
| Dotations de compensation pour transfert de compétences | 3 992 885,00 | 3 589 885,00 | 1,91% | -10,09% |
| Recettes sur gestion de personnel | 17 506 810,00 | 17 518 110,00 | 9,33% | 0,06% |
| *dont refacturation à la Ville du Mans* | *16 300 000,00* | *16 403 000,00* | | |
| *dont refacturation au CCAS* | *715 500,00* | *685 000,00* | | |
| Autres recettes de fonctionnement | 15 866 094,00 | 16 403 349,00 | 8,74% | 3,39% |
| *dont réseau de chaleur* | *1 692 000,00* | *1 720 000,00* | | |
| *dont redevance liée au contrat UVED* | *1 450 000,00* | *1 450 000,00* | | |
| Recettes d'ordre | (1) 1 243 000,00 | (2) 956 000,00 | 0,51% | n.s. |
| *dont travaux en régie* | *430 000,00* | *430 000,00* | | |
| **TOTAUX .....** | **183 248 551,00** | **187 726 355,00** | **100,00%** | **2,44%** |

(1) Autofinancement brut 2021 = 34 278 727 € [dépenses d'ordre - recettes d'ordre (hors travaux en régie)]
(2) Autofinancement brut 2022 = 36 761 693 €

## LE MANS METROPOLE

### STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT
### Mouvements budgétaires (Réels et Ordre)

| LIBELLÉS | BP 2021 | BP 2022 | |
|---|---|---|---|
| | | Montant | Part en % |
| ***DÉPENSES*** | | | |
| Acquisitions, travaux | 47 579 484,00 | 61 400 495,00 | 64,58% |
| Subventions d'équipement | 14 641 538,00 | 14 062 510,00 | 14,79% |
| Charges d'emprunts en capital | 6 469 000,00 | 5 962 000,00 | 6,27% |
| Divers (dont reversement taxe d'aménagement et amendes de police...) et mouvements financiers | 4 162 860,00 | 6 939 660,00 € | 7,30% |
| *dont Avances remboursables aux budgets annexes des ZAC et Lotissements* | *678 860,00* | *866 660,00* | |
| Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette) | 6 900 000,00 | 5 700 000,00 | 6,00% |
| | | | 0,00% |
| Dépenses d'ordre | (1) 1 501 000,00 | (2) 1 011 150,00 | 1,06% |
| *dont travaux en régie* | *430 000,00* | *430 000,00* | |
| **TOTAUX .....** | **81 253 882,00** | **95 075 815,00** | **100,00%** |
| ***RECETTES*** | | | |
| Montant prévisionnel d'emprunt | 30 810 520,00 | 42 450 247,00 | 44,65% |
| Subventions et ressources propres | 6 901 000,00 | 8 115 450,00 | 8,54% |
| *dont subventions, PAE et taxe d'aménagement* | *2 901 000,00* | *3 115 450,00* | |
| *dont FCTVA* | *3 500 000,00* | *4 500 000,00* | |
| *dont amendes de police* | *500 000,00* | *500 000,00* | |
| Diverses recettes (avances sur marché, créances...) | 1 292 635,00 | 1 467 275,00 | 1,54% |
| Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette) | 6 900 000,00 | 5 700 000,00 | 6,00% |
| Recettes d'ordre | (1) 35 349 727,00 | (2) 37 342 843,00 | 39,28% |
| **TOTAUX .....** | **81 253 882,00** | **95 075 815,00** | **100,00%** |

(1) Autofinancement brut 2021 = 34 278 727 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie)
(2) Autofinancement brut 2022 = 36 761 693 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie)

**INFORMATIONS FINANCIÈRES**

| RATIOS N° | LIBELLES | DONNEES BRUTES VALEURS M.14 | Données corrigées propres à la collectivité (1) | Moyennes nationales de la strate année 2020 (2) |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population | 716 €/h | ***633 €/h*** | ***408 €/h*** |
| 2 * | Produit des impositions directes / population | 479 €/h | ***479 €/h*** | ***392 €/h*** |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement / population | 889 €/h | ***807 €/h*** | ***523 €/h*** |
| 4 | Dépenses d'équipement brut / population | 349 €/h | ***351 €/h*** | ***133 €/h*** |
| 5 | Encours de la dette / population | 208 €/h | ***208 €/h*** | ***591 €/h*** |
| 6 | Dotation globale de fonctionnement / population | 91 €/h | ***91 €/h*** | ***145 €/h*** |
| 7 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 43,47% | ***36,34%*** | ***39,2%*** |
| 8 | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement | 83,73% | ***81,83%*** | ***87,1%*** |
| 9 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 39,27% | ***43,48%*** | ***25,4%*** |
| 10 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 23,35% | ***25,70%*** | ***112,9%*** |

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à LE MANS METROPOLE, à la VILLE DU MANS et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP. (source : Direction Générale des collectivités locales "Les collectivités locales en chiffres 2021").

* En prenant en compte la réforme fiscale (suppression du produit de taxe d'habitation et attribution d'une fraction de TVA nationale) le montant par habitant de ce ratio est ramené de 479 € à 263 €.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle représente un volume global de **187,726 M€** (réelles + ordre) en augmentation de 4,478 M€ par rapport à celui du BP 2021 de 183,249 M€.

**Les recettes réelles** prévisionnelles varient globalement de + 2,62 % soit un montant complémentaire de + 4,765 M€. Cette progression s'explique par les principaux éléments suivants :

- une augmentation des recettes fiscales 4 taxes de + 2,144 M€ qui s'explique principalement par la majoration forfaitaire des bases de +3,4% décidée par l'Etat
- une diminution de la CVAE de - 0,537 M€ en inscription, conséquence directe de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique
- une augmentation de la fraction de TVA reversée en remplacement de la taxe d'habitation soit une recette supplémentaire estimée à + 2,316 M€
- une progression de la TEOM attendue de + 0,579 M€
- une hausse des recettes du secteur des ordures ménagères avec la vente de matériaux (+ 0,163 M€) et les subventions perçues dans le cadre du soutien au recyclage (+ 0,304 M€)
- un ajustement de la dotation de compensation versée par la Ville du Mans dans le cadre du transfert de la DSP Tourisme à hauteur de - 0,403 M€. La crise sanitaire a généré de moindres dépenses pour le délégataire qui a effectué un reversement à LMM se traduisant par une réduction à due concurrence de la dotation de compensation.

**Les dépenses réelles** s'établissent à hauteur de 150,439 M€ soit + 1,54 % par rapport aux inscriptions du BP 2021 (+ 2,282 M€). A l'intérieur de cette évolution globale au-delà des facteurs exogènes mentionnés précédemment (inflation, énergie, TGAP…), les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Une progression attendue des charges de personnel de + 1,89 % soit une dépense prévisionnelle supplémentaire de + 1,254 M€ (mesures nationales et évolution des effectifs)
- Un engagement renforcé vers les secteurs de l'enseignement supérieur et du développement Economique avec une augmentation des subventions versées de + 0,627 M€
- La prise en charge par Le Mans Métropole du contrat avec Le Mans Télévision [0,325 M€] pour l'ensemble du territoire.

Le détail de la section de fonctionnement et de l'évolution de ces différents postes de recettes et de dépenses est présenté ci-après.

# I - LES PRINCIPALES RECETTES

Dans l'attente de la notification de l'évolution définitive des bases d'imposition, le montant des recettes réelles inscrit est actuellement de 186,770 M€.

## A- LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ET LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

### Le contexte national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2022

Contrairement aux deux précédentes lois de finances qui impactaient fortement les collectivités, pour 2022 les dispositifs nouveaux concernent principalement des précisions et ajustements compte tenu des conséquences des réformes fiscales de 2020 et 2021.

#### *Ajustement de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales*

Avec la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021, de nouvelles ressources de substitution sont allouées aux budgets locaux :

- pour les communes : transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation ;
- pour les intercommunalités : affectation d'une fraction de TVA nationale.

Le montant de ces nouvelles recettes est déterminé à partir d'un montant de référence de taxe d'habitation perdue par les collectivités.

Une disposition de la Loi de Finances 2022, adoptée suite à un amendement, vise à corriger ce montant de référence en tenant compte des rôles supplémentaires de taxe d'habitation 2020 émis en 2021 (jusqu'au 15 novembre) du fait des retards de mise à jour enregistrés par l'administration fiscale consécutivement à la crise sanitaire.

Localement, les conséquences de cette correction seront connues au moment de la notification par l'administration fiscale des données prévisionnelles 2022 (en mars/avril).

#### *Le maintien de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et d'une péréquation renforcée*

La DGF 2022 est fixée nationalement à 26,786 Md€, soit comme annoncé, le maintien de son niveau en valeur, à périmètre constant.

Le besoin de financement à couvrir s'élève pour 2022 comme en 2021 à 50 M€. La répartition de la charge est intégralement supportée par les régions. Les départements et le bloc communal sont préservés.

Les enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent chacune de 95 M€, soit une augmentation totale de 10 M€ par rapport à 2021. Ces augmentations sont financées par les Régions au titre du besoin interne de la DGF. L'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en reconduction.

Toutefois, l'évolution des critères déclinés localement impactera les montants individuels des dotations.

#### *La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition*

Le principe de calcul, décidé par l'État, de l'actualisation annuelle des valeurs locatives foncières reste identique à celui de ces dernières années.

Il est basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 (publié en décembre 2021) pour les locaux d'habitation et les établissements industriels.

Compte tenu de ces éléments, la revalorisation forfaitaire s'établira à + 3,4% pour 2022.

**La traduction financière de la Loi de Finances pour Le Mans Métropole**

***Les dotations versées par l'Etat***

***La dotation d'intercommunalité : 8 500 169 €***

Rappel du montant 2021 : 8 500 169 €.

La dotation d'intercommunalité évolue en fonction de la population DGF, composée de la population Insee et des résidences secondaires.

Le dernier recensement fait apparaître une augmentation de la population Insee. La population totale DGF devrait être connue courant juillet. Dans cette attente, une reconduction du montant 2021 est proposée pour le BP 2022 et un ajustement de crédit interviendra en décision modificative.

***La dotation de compensation : 10 676 612 €***

Rappel du montant 2021 : 10 907 859 €.

Chaque année la dotation de compensation subit un écrêtement.

Selon les estimations, la dotation de compensation pourrait diminuer de - 2,12 % sur le plan national. Appliquée localement cette diminution représenterait - 0,231 M€.

***Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales : 4 831 965 €***

- les allocations compensatrices non impactées par les réformes fiscales : 530 598 €

Au regard de leur niveau devenu très faible, les compensations liées aux exonérations historiques de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la contribution économique territoriale (CET, composée de la CFE et de la CVAE), ne constituent plus des variables d'ajustement permettant de financer l'augmentation de la péréquation.

Leurs montants dépendent uniquement de l'évolution des bases d'imposition exonérées.

La reconduction des montants perçus en 2021 est proposée au BP 2022.

- les allocations compensatrices issues de la baisse des impôts de production : 4 301 367 €

Les allocations compensatrices de la diminution des impôts de production concernent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), y compris sur les zones (CFEZ).

Leurs montants est calculé à partir des taux d'imposition 2020 appliqués aux valeurs locatives 2022.

A partir d'une hypothèse d'évolution des bases d'imposition (+3,4% de revalorisation forfaitaire et +0,4% d'enrichissement physique), le montant de chacune de ces allocations compensatrices est le suivant :

- Compensation TFB locaux industriels : 1 771 127 €
- Compensation CFE locaux industriels : 1 739 834 €
- Compensation CFEZ locaux industriels : 790 406 €

L'ensemble des allocations compensatrices représente **2 092 443 €** pour **les taxes foncières** et **2 739 522 €** pour la **contribution économique territoriale.**

**B - LES RESSOURCES FISCALES**

Comme chaque année, le produit issu de la fiscalité directe fera l'objet d'un ajustement au moment de la Décision Modificative n° 1 lorsque les bases taxables seront connues précisément (notification par l'Administration fiscale).

**Les 4 taxes directes locales y compris la CFE de zone : 47 722 776 €**

Il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de **46 503 855 €** au titre des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux, estimé à partir des éléments suivants :

- une revalorisation forfaitaire des bases fixée par l'État à +3,4 %, compte tenu de l'évolution de l'indice des prix (pour mémoire, elle était de +0,2 % en 2021) ; cette revalorisation, qui n'est pas du ressort des collectivités, est applicable aux locaux d'habitation et aux établissements industriels ;
- un enrichissement physique de +0,4% des bases de foncier bâti des locaux d'habitation ;
- une reconduction des bases notifiées pour 2021 pour les résidences secondaires et autres locaux passibles de taxe d'habitation ;
- un enrichissement physique de +0,4% des bases de foncier bâti et CFE des établissements industriels ;
- une évolution des bases minimums de CFE de +1,5 % conformément à l'inflation prévisionnelle associée à la Loi de finances pour 2022 ;
- une revalorisation des bases des locaux professionnels et commerciaux issue de l'évolution des tarifs de +0,6 % ;
- un produit complémentaire de foncier bâti estimé à 0,110 M€ du fait de la suppression de l'exonération des constructions neuves (délibération communautaire du 30/09/2021) ;
- la prise en compte, pour les taxes foncières et la CFE, de l'effet lié au dispositif de lissage sur douze ans de l'application des taux communautaires sur la commune de Champagné (2022 étant la 10ème année) ;
- une reconduction des taux d'imposition de 2021.

Les bases de CFE de Zone ont enregistré ces dernières années des variations assez importantes, à la hausse ou à la baisse, directement liées au départ ou à l'installation d'entreprises.

Le produit de CFEZ de **1 218 921 €** inscrit au budget repose sur une revalorisation forfaitaire de + 3,4 % appliquée aux locaux industriels et de +0,60% pour les autres locaux économiques.

**La recette de TVA en remplacement de la taxe d'habitation : 45 317 257 €**

Afin de compenser la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (y compris les allocations compensatrices), depuis 2021 une fraction de TVA nationale est allouée à la collectivité.

Elle évolue selon l'augmentation prévisionnelle de la TVA nationale, évaluée à +5,5% dans la Loi de finances. Sur cette base, le montant proposé au BP 2022 est de 45 317 257 €.

**A partir de l'ensemble de ces éléments, la valeur du point d'impôt prévisionnel 2022 est de l'ordre de 0,465 M€ (hors CFEZ).**

**Pour mémoire, en 2020, avant suppression du produit de taxe d'habitation des résidences principales, le point d'impôt était de 0,873 M€.**

**Les rôles supplémentaires et complémentaires : 250 000 €**

Le montant des rôles supplémentaires et complémentaires est variable d'une année sur l'autre.

Il est proposé de reconduire en 2022 l'inscription du BP 2021 de 250 000 €.

**La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)…….. 7 330 095 €**

Les estimations transmises par l'administration fiscale au titre de la CVAE font apparaitre un montant de 7 330 095 €, soit une baisse de - 537 064 € par rapport au BP 2021, conséquence directe de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises.

**La Garantie de Neutralité de la Réforme Fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR**

Il s'agit de deux dotations :

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 2 657 076 €

Pour 2022, cette recette devrait être reconduite. Il est donc proposé d'inscrire le montant 2021.

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 4 747 666 €

Cette recette étant figée, il est proposé de reconduire le montant 2021.

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 16 331 012 €**

Sur la base d'une non augmentation des taux de Teom en 2022, d'une revalorisation forfaitaire des bases de +3,4% et d'un enrichissement physique de +0,4%, le produit prévisionnel à inscrire au BP 2022 est estimé à 16 331 012 €, soit + 579 831 € par rapport au BP 2021.

Un crédit de 1 000 € est par ailleurs proposé, comme en 2021, au titre des rôles supplémentaires de Teom.

**Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

L'enveloppe nationale du FPIC est stabilisée à hauteur de 1 milliard d'€.

Localement, les montants 2022 devraient être connus en juin prochain. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de garantie s'appliquerait.

Traditionnellement, le solde net dont bénéficie Le Mans Métropole est reversé aux communes membres sous forme de solidarité complémentaire et la traduction budgétaire est traitée en décision modificative, lorsque les montants sont connus.

Rappel des montants 2021 :

- Attribution (recette) : + 2 976 582 €
- Prélèvement (dépense) : - 936 817 €

**Soit un solde net de + 2 039 765 € reversé aux communes membres**

**La taxe sur les paris hippiques : 22 000 €**

Il est proposé d'inscrire un montant équivalent au produit prévisionnel de 2021 soit 22 000 €.

**La taxe sur les friches commerciales : 40 000 €**

La taxe sur les friches commerciales est appliquée sur le territoire de Le Mans Métropole depuis 2019.

Des dégrèvements peuvent être accordés par l'administration fiscale aux contribuables concernés au titre des situations prévues par la législation, telles que par exemple les cas de vacance indépendante de la volonté du contribuable ou la mise en location au prix du marché.

Au-delà de son seul aspect financier, cette mesure a été adoptée dans un objectif de redynamisation du commerce et de lutte contre le phénomène de rétention foncière délibérée en favorisant la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.

Les données transmises par l'administration fiscale font apparaitre une recette encaissée en 2020 de 78 197 €.

Pour 2021, le produit est de 167 504 € avant dégrèvements. Cette forte augmentation est due à un décalage sur 2021 de l'envoi, par la DDFiP, des avis d'imposition de 2020 ainsi qu'à l'application du taux progressif sur 3 ans.

Compte tenu d'une part, des demandes de dégrèvements pouvant intervenir postérieurement à l'imposition, et d'autre part de l'application du taux progressif sur 3 ans selon la durée de vacance, le montant à percevoir en 2022 est difficile à estimer.

En considération de ces éléments à caractère aléatoire, il est proposé pour 2022 de reconduire l'inscription du montant prudentiel du BP 2021 de 40 000 €.

**La taxe de séjour : 800 000 €**

La taxe de séjour a été instaurée en 2019 par Le Mans Métropole.

La perception et la gestion de cette taxe au niveau intercommunal, affectée au financement des offices de tourisme et aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique, constituent un outil d'harmonisation de la politique touristique à l'échelle du territoire.

La diminution de la fréquentation touristique due à la crise sanitaire a sensiblement impacté cette recette.

Après une baisse significative en 2020, le produit perçu en 2021, même s'il n'atteint pas celui de 2019, enregistre un rebond et atteint 823 000 €.

Pour 2022, il est proposé d'inscrire au BP un montant prudentiel de 800 000 € qui fera l'objet d'un ajustement en décisions modificatives selon l'évolution du contexte sanitaire.

Comme chaque année, Le Mans Métropole versera une dotation de compensation aux communes qui levaient la taxe de séjour avant son institution à l'échelle communautaire.

## C - LES DOTATIONS DE COMPENSATION LIEES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES

A l'instar des attributions de compensation appliquées aux intercommunalités en fiscalité professionnelle unique, Le Mans Métropole a instauré des dotations visant à neutraliser les effets budgétaires des transferts de compétences.

S'agissant des compétences donnant lieu à un versement des communes à la communauté urbaine, un montant total de 3 589 885 € est proposé au BP 2022.

Ce montant recouvre les compétences relatives à l'Esad-Talm (1,367 M€), la promotion du tourisme (0,237 M€), le service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) (0,040 M€) et le soutien aux clubs sportifs professionnels et nouveaux équipements sportifs structurants (1,945 M€).

Il est à noter une diminution de la dotation de compensation versée par la Ville du Mans au titre de la promotion du Tourisme (- 0,403 M€) consécutivement au reversement effectué par le délégataire à LMM suite aux réductions de charges d'exploitation liées à la crise sanitaire. Le montant du reversement se traduit par un ajustement à due concurrence de la dotation de compensation (impact neutre pour le budget LMM).

## D - LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES SERVICES ET AU DOMAINE PUBLIC

La grande majorité des recettes liées à l'activité des services est issue des missions dévolues à la Direction du Développement Urbain, à la régie du domaine public et à la Direction de l'Environnement dans le cadre de la DSP réseau de chaleur.

Le volume prévisionnel des recettes considérées est de 13,522 M€ en hausse de 5% par rapport aux prévisions 2021 (12,877 M€). Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- subventions au soutien du recyclage des déchets + 0,304 M€
- recettes de ventes de matériaux issues des ordures ménagères + 0,167 M€
- recettes de droits de places + 0,155 M€

Les principaux postes de recettes liées à l'activité des services sont les suivantes :

- Ordures ménagères : 4,626 M€

En dehors du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les recettes liées à la collecte et au traitement des déchets augmentent de 0,469 M€ par rapport à 2021 du fait principalement de nouvelles subventions des éco-organismes et de la hausse des coûts de reprise des matériaux.

Elles se répartissent ainsi :

- o subvention Eco-organismes 2,009 M€
- o redevances liées au contrat UVED 1,450 M€
- o facturation travaux (collectes OM) 0,018 M€
- o autres recettes dont : 1,149 M€

  *. vente des métaux ferreux et non ferreux issus du traitement des mâchefers,*
  *. reprise du verre/plastique et papier carton,*
  *. redevances déchetterie et occupation domaine public*

- Les recettes liées aux réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité, sont inscrites pour un montant total de 1,710 M€ et se répartissent ainsi :

| RESEAUX DE CHALEUR, DE GAZ ET D'ELECTRICITE | BP 2022 | BP 2021 |
|---|---|---|
| - Réseaux électricité et gaz | **0,435 M€** | 0,433 M€ |
| - Réseau de chaleur métropolitain | **1,275 M€** | 1,249 M€ |
| **Total** | **1,710 M€** | 1,682 M€ |

- Redevances de stationnement sur la voirie publique : 1,500 M€
- Forfait post stationnement : 0,500 M€
- Droits de place et de voirie : 0,785 M€

  *Marchés de plein vent, terrasses, emplacements de taxis.*

- Redevances perçues de CENOVIA Park : 0,450 M€
- Loyers : 0,343 M€

  *Dont les recettes de loyers des bâtiments divers représentent 0,303 M€.*

  *Dont les loyers des locaux industriels et commerciaux qui figurent au budget Principal (selon leur nature comptable) s'élèvent à 0,040 M€.*

  *Nota : pour les autres locaux industriels, la comptabilité annexe de Développement Économique enregistre ces loyers à hauteur de 2,332 M€. Globalement, le patrimoine "économique" génère une recette de près de 2,7 M€.*

## II - LES PRINCIPALES DEPENSES

L'ensemble des inscriptions dont le détail figure dans les pages suivantes, fait ressortir un montant total de dépenses de fonctionnement pour le BP 2022 de 187,726 M€, composé des dépenses réelles hauteur de 150,439 M€ et des dépenses d'ordre de 37,287 M€. Ce montant global varie de + 4,477 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2021.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2022 | BP 2021 | Variation en M€ | Variation en % |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses réelles** (composées des charges : de personnel, de dette et d'autres charges courantes de fonctionnement) | **150,439 M€** | 148,157 M€ | + 2,282 | + 1,54 |
| **Dépenses d'ordre** (représentées essentiellement par les virements de la section investissement, autofinancement…) | **37,287 M€** | 35,092 M€ | + 2,195 | + 6,25 |
| **Total** | **187,726 M€** | **183,249 M€** | **+ 4,477** | **+ 2,44** |

Les dépenses réelles comprennent :

| DEPENSES REELLES | BP 2022 | BP 2021 | Variation en M€ | Variation en % |
|---|---|---|---|---|
| Les charges financières | **1,907 M€** | 1,993 M€ | - 0,086 | - 4,32 |
| Les charges de personnel | **67,630 M€** | 66,376 M€ | + 1,254 | + 1,89 |
| Autres charges de fonctionnement | **80,902 M€** | 79,788 M€ | + 1,114 | + 1,39 |
| **Total** | **150,439 M€** | **148,157 M€** | **+ 2,282** | **+ 1,54** |

L'évolution des charges réelles de fonctionnement par rapport à celles du BP 2021 est de **+ 2,282 M€, soit + 1,54 %.** Comme mentionné précédemment, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par le coût de l'énergie et le retour de l'inflation.

### A - SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

#### Les subventions aux associations et autres organismes de droit privé ou public

Elles s'élèvent à 7,869 M€ (hors subventions relatives à la gestion du personnel et reversement des fonds FSE) contre 7,265 M€ au BP 2021.

La principale évolution concerne le secteur de l'enseignement supérieur, du développement économique et commercial (+ 0,627 M€). Depuis sa création, l'Association pour le Transfert de Technologie du Mans était subventionnée en fonctionnement par le Syndicat Mixte Technopole. A compter de 2022, le Mans Métropole versera la subvention à hauteur de 527 000 €. De plus, une provision de 100 000 € est proposée pour permettre notamment l'accompagnement de thèses au sein de Le Mans Université (Laboratoire d'Innovation Territoriale).

Les subventions à verser font l'objet d'une présentation détaillée au sein de la délibération spécifique examinée au cours de cette même séance.

**Les contributions obligatoires**

- La **contribution financière** à régler **au Service Départemental d'Incendie et de Secours** est de **9,983 M€**. Elle est reconduite par rapport au budget 2021.
- La participation au **Syndicat Mixte Technopole** s'établit à **581 300 €** en reconduction par rapport à 2021.
- La participation au **Syndicat Mixte des 24 Heures** est inscrite à hauteur de **131 250 €**.
- **Les Syndicats Mixtes du SCOT du Pays du Mans et « Le Pays du Mans »** ont fusionné en fin d'année 2017, la participation de Le Mans Métropole s'élève à **329 000 €** au titre du tourisme métropolitain (0,50 €/hab.), de l'habitat (0,50 €/hab.) et du développement durable (0,50 €/hab.).
- La participation au **Syndicat Mixte des Gens du voyage** est de **336 000 €** (sur la base de 1,60 € par habitant.
- Participation au **Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain** de la Sarthe pour **32 000 €** (0,50 € par habitant)
- Participation au **Syndicat Mixte Sarthois - Aménagement Numérique (SMSAN)** pour **28 500 €**.
- **La contribution à la Mission Locale** s'établit à **258 500 €** (1,23 € par habitant).

Les participations à divers syndicats mixtes à venir dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) :

- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe** pour **15 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié** est inscrite à hauteur de **50 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de l'Huisne Sarthe** pour **35 000 €.**
- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sarthe Amont** (création au 01/07/2022) pour un montant de **21 000 €**.

**Autre participation**

- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** bénéficie comme en 2021 d'un crédit de **110 000 €**.

**B - AUTRES DÉPENSES SIGNIFICATIVES**

**Les dépenses relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères** atteignent un montant total de **9,046 M€** (hors charges de personnel). Les recettes propres à ce secteur s'élèvent à 4,626 M€ (hors Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La fiche intitulée "propreté de l'espace public" précise le budget et les orientations pour 2022 de cette importante activité.

**Les dépenses courantes d'entretien**

- Entretien de la voirie - travaux — 2,870 M€
- Éclairage public — 2,920 M€ (- 10% par rapport à 2021)
  *acquisition lampes, entretien candélabres…*
  *et consommations EDF*
- Signalisation lumineuse — 0,390 M€ (+ 7% par rapport à 2021)
  *panneaux, signalisation au sol...*
- Entretien des bâtiments — 0,849 M€ (+ 11% par rapport à 2021)

**Les autres charges générales**

- Taxes foncières — 0,750 M€ (+ 5,6% par rapport à 2021)
- Charges locatives de copropriété *(RIA/Maine 2000/Condorcet/divers services)* — 0,676 M€
- Fluides *(Eau, électricité, gaz, chauffage urbain)* — 1,147 M€ (+ 8% par rapport à 2021)
- Primes d'assurances (+ 18,5% par rapport à 2021)
  - dommages aux biens, bris de machines — 0,140 M€
  - responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique — 0,340 M€
- Carburants — 2,000 M€ (+ 8% par rapport à 2021)

**Les aides au tourisme** affichent un montant de **1,014 M€** hors reversement de taxe de séjour. Elles rassemblent les dépenses liées à la promotion du tourisme (contrat de DSP Office du Tourisme), au tourisme fluvial (contrat de DSP Port du Mans), au camping communautaire du Pont Romain (DSP), au tourisme métropolitain (Taxe de séjour) et aux autres structures touristiques (plan d'eau de la Gémerie à Arnage et aires de camping-cars).

**La redevance eaux pluviales** à verser au budget annexe de l'Assainissement s'élève à 5 533 624 €, en fonction des charges de fonctionnement établies pour l'activité assainissement. Pour 2022, la base de calcul a été modifiée afin de mieux tenir compte des coûts réels supportés par le budget assainissement (voir délibération présentée à cette même séance). Cet ajustement engendre une diminution du montant de la contribution, soit – 926 858 € (cf. fiche spécifique à ce budget).

**L'équilibre du budget annexe des Transports Urbains** appelle une participation du budget principal à hauteur de **11,266 M€**.

***Les dotations de compensation liées au transfert de compétences :***

Plusieurs compétences ont été transférées à le Mans Métropole suite aux Lois MAPTAM et NOTRe : réseaux de distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur, promotion du tourisme, donnant lieu à des transferts de recettes et de dépenses et au versement, par Le Mans Métropole, d'une dotation de compensation aux communes.

S'agissant des transferts relatifs aux réseaux, le montant de **370 863 €** versé chaque année depuis 2018 aux communes membres concernées est reconduit au BP 2022.

La dotation de compensation pour le transfert de la taxe de séjour, instaurée à compter de 2019, est proposée pour un montant de **693 477 €**.

***La solidarité envers les 19 communes membres de la Communauté Urbaine***

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

Une première part de cette dotation est liée à l'évolution du produit de CFE de Zone qui sera connu courant avril et réparti en fonction des critères de potentiel fiscal, d'effort fiscal, de revenu par habitant, de montant de DSU et du nombre de logements sociaux.

S'ajoutent d'autres enveloppes de solidarité réparties selon l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et/ou rurale (DSR), au nombre de logements sociaux, et au revenu par habitant.

Dans l'attente des informations nécessaires à l'actualisation des données et des conclusions de l'étude engagée sur la refonte de la solidarité communautaire, il est proposé de reconduire provisoirement les inscriptions réalisées au moment du BP et de la Décision Modificative n°1 de 2021, soit **3 791 282 €**.

- **La Dotation de Solidarité/Neutralité**

Elle a pour objet d'assurer la neutralité fiscale et budgétaire pour les communes qui ont intégré Le Mans Métropole en 2013 et en 2017.

Le montant total prévisionnel s'élève à **2 358 285 €**.

Ce montant sera ajusté en cours d'année 2022 pour tenir compte d'une part de l'enrichissement fiscal économique des commune bénéficiaires (produit résultant de l'augmentation annuelle des bases de CFE et de la CVAE) et, d'autre part de l'effet des réformes fiscales sur le montant de la dotation à verser à la commune de Champagné.

- **La dotation de solidarité exceptionnelle pour la commune de Mulsanne**

En 2021, la commune de Mulsanne a constaté une diminution importante de recettes au titre de la taxe sur le foncier bâti (du fait des modalités de calcul de la réforme fiscale) et de la dotation de solidarité rurale, représentant pour la commune une perte totale de 286 795 € en 2021 et de 418 687 € par an à compter de 2022.

Au regard du caractère exceptionnel de ces éléments, qui ne pouvaient être anticipés et qui impactent fortement le budget de la commune, Le Mans Métropole a instauré une dotation annuelle exceptionnelle de 175 000 € sur deux ans (2021 et 2022).

Un montant de 175 000 € est donc proposé au BP 2022.

- **La provision pour harmonisation des compétences**

La provision pour harmonisation des compétences a été réduite du montant ci-dessus pour le versement de la dotation exceptionnelle Mulsanne, soit un montant inscrit au BP 2022 de 40 002 €.

## C - LES CHARGES DE PERSONNEL

En complément des informations figurant ci-après, la fiche spécifique intitulée « Les ressources humaines et autres moyens transversaux » précise les évolutions budgétaires ainsi que les orientations retenues pour 2022.

| CHARGE NETTE DU PERSONNEL | BP 2022 | BP 2021 | Variation en M€ | Variation en % |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses totales | **67,630 M€** | **66,376 M€** | + 1,254 | + 1,89 |
| Recettes totales | **17,518 M€** | **17,507 M€** | + 0,011 | + 0,06 |
| **Solde** | **50,112 M€** | **48,869 M€** | **+ 1,243** | **+ 2,54** |

La charge nette prévisionnelle augmente de 1,243 M€ par rapport à celle de 2021.

- **La facturation des frais de personnel** commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :
    - la participation aux dépenses des personnels de la Ville Centre travaillant pour le compte de Le Mans Métropole représente 2,667 M€,
    - la recette versée par la Ville Centre et son CCAS à Le Mans Métropole au titre de la facturation générale des frais de personnel s'élève à 16,403 M€.

La recette nette des facturations de personnel entre Le Mans Métropole et la Ville Centre s'établit donc à 13,736 M€. Cette hausse compense la contraction de la masse salariale constatée depuis 2020 du fait de la crise sanitaire qui génère une moindre activité et des retards dans les recrutements programmés.

- **La dotation complémentaire de rémunération**

Pour 2022, la prime est basée sur l'indice majoré de la fonction publique 330 *(montant brut par agent : 1 593 €).*

- **La prestation sociale complémentaire**

Il s'agit d'une participation volontaire des employeurs versée aux agents pour les aider à financer, en fonction de leurs revenus, une complémentaire santé.

Le montant budgété à ce titre est de 177 300 € en fonction de la réalisation estimée en 2021.

- **Les chèques vacances**

Compte-tenu des demandes formulées en 2021, le crédit est fixé à 65 000 € (en reconduction).

- **Subventions COS, ACSAC**

Les subventions en faveur du Comité des Œuvres Sociales (245 534 €) et de l'Association Culturelle et Sportive des Agents Communaux (20 461 €) seront actualisées en décision modificative en fonction des chiffres du Compte Administratif 2021 selon les dispositions des conventions respectives.

- **Subvention à l'association des Usagers du Restaurant Inter-Administratif**

Elle s'élève à 111 050 €, soit une reconduction du montant inscrit en 2021 (BP + DM).

## D - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Globalement, le montant de l'autofinancement brut s'établira à 36,762 M€.

**Avec la prise en compte des autres ressources propres, l'autofinancement net permet de financer les dépenses prévisionnelles d'investissement à hauteur de près de 42 % dès le Budget primitif.** Après reprise des résultats du Compte Administratif, l'autofinancement devrait permettre de financer les dépenses d'investissement réalisées sans recours à l'emprunt.

## E - L'ANNUITÉ (CAPITAL + INTÉRÊTS) D'EMPRUNT

L'encours global d'emprunt s'établit à 43,067 M€, soit – 6,435 M€ (- 13 %).

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser le stock d'emprunts. La capacité de désendettement du budget Principal est largement maîtrisée avec une durée de 10 mois en 2022, très en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.

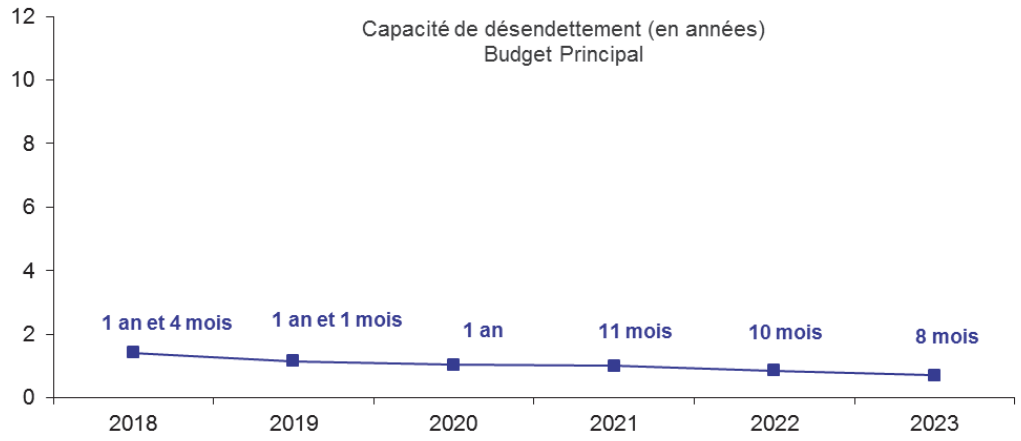

La diminution de l'encours et le maintien des taux d'intérêts à un bas niveau permettent d'afficher une annuité (capital + intérêts) 2022 en diminution par rapport à 2021 : - 7,60 % (- 0,593 M€).

| | BP 2022 | BP 2021 | Variation | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Valeur | % |
| Capital | 5,937 M€ | 6,445 M€ | -0,508 M€ | -7,88% |
| Intérêts yc swap | 1,268 M€ | 1,353 M€ | -0,085 M€ | -6,28% |
| **Total Annuités** | **7,205 M€** | **7,798 M€** | **- 0,593 M€** | **-7,60 %** |

La part représentée par les taux variables 27,99 % permet de bénéficier du bas niveau actuel des taux de marché.

**Structure et part représentative des types de taux d'intérêts**

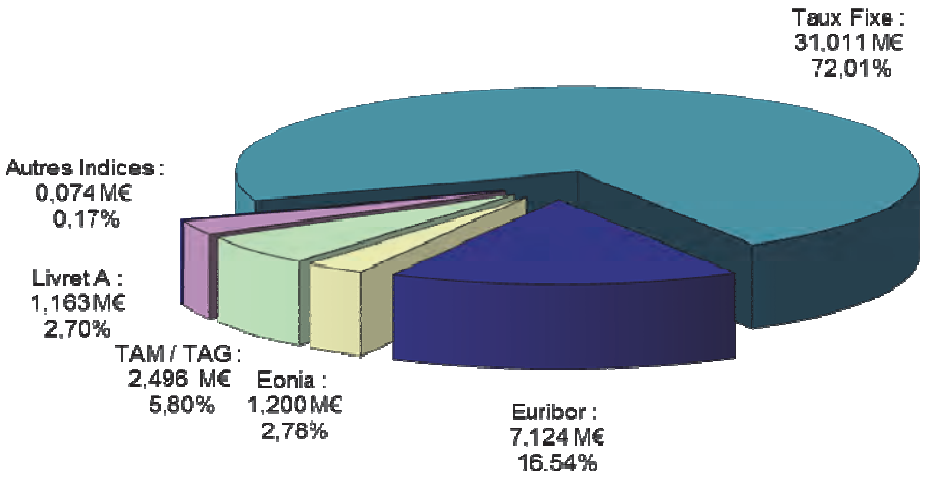


Il est rappelé l'absence de « produits toxiques », de produits en devises ou hors zone euro.

# SECTION D'INVESTISSEMENT

## I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Principal s'élèvent à **95,076 M€.**

- Mouvements réels 94,065 M€
- Mouvements d'ordre 1,011 M€

Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 5,700 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles atteint 88,365 M€.

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avances sur marchés, et cautions), le montant total des prévisions d'investissements et acquisitions proprement dits s'élève à 73,343 M€.

L'agglomération, à travers ses investissements, porte de fortes ambitions pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de son territoire, de ses 19 communes, en conjuguant transition écologique et intérêts économiques.

De nombreux projets concernent la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.

L'attractivité globale s'inscrit dans la synergie des politiques de rayonnement, de développement économique et d'aménagement du territoire, créatrices de richesses pour la Métropole.

## II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **95,076 M€**

Les plus significatives sont :

- L'autofinancement brut total 36,762 M€
- Le Fonds de Compensation de la TVA 4,500 M€
- La Taxe d'aménagement 1,000 M€
- Le produit des amendes de police (réf. année 2020) 0,500 M€
- Opérations de gestion de dette (Équilibrées en dépenses et en recettes) 5,700 M€
- Subventions et autres participations d'urbanisme 0,495 M€
- Autres recettes financières (avances remboursables) 0,945 M€

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume d'emprunts prévisionnels de 42,450 M€ dont la souscription effective dépendra en fin d'année 2022 du niveau des investissements réalisés, des financements pouvant être perçus et de l'autofinancement dégagé.

Ce montant provisoire sera fortement réduit au budget supplémentaire de 2022 avec la reprise des résultats 2021 permettant un abondement de l'autofinancement complémentaire.

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Montant global de la section de fonctionnement : 2,513 M€**

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| dont principalement : | | dont principalement : | |
| ▪ Impôts et taxes | 0,455 M€ | ▪ Loyers et recouvrement de charges | 2,332 M€ |
| ▪ Autres dépenses d'exploitation | 0,381 M€ | ▪ Autres recettes | 0,005 M€ |
| ▪ Autofinancement brut | 1,502 M€ | | |

**Montant global de la section d'investissement : 4,070 M€**

**INVESTISSEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| dont principalement : | | dont principalement : | |
| ▪ Investissements proprement-dits | 3,749 M€ | ▪ Autofinancement brut | 1,502 M€ |
| | | ▪ Emprunts prévisionnels | 1,344 M€ |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

## BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| AMENAGEMENT DES PEPINIERES D'ENTREPRISE | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| AMENAGEMENT ATELIERS RELAIS ET VILLAS | LE MANS METROPOLE | 35 000,00 |
| ACTISUD | LE MANS METROPOLE | 74 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES | LE MANS METROPOLE | 80 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **219 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| ACTISUD - DEMOLITION PARTIELLE DE BATIMENT ET AMENAGEMENT | LE MANS METROPOLE | 250 000,00 |
| PEPINIERE - PERSEE - REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES | LE MANS METROPOLE | 130 000,00 |
| ACTISUD-PEPINIERE D'INNOV. INDUST. / USINE PARTAGEE PADDOCK | LE MANS METROPOLE | 1 753 000,00 |
| CONSTRUCTION PEPINIERE LA MILESSE | LE MANS METROPOLE | 1 372 000,00 |
| POLE AGROALIMENTAIRE VITAXIS | LE MANS METROPOLE | 25 700,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **3 530 700,00** |

**Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL** **3 749 700,00**

## BUDGET PRINCIPAL

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| A.T.T.M. SUBVENTION EQUIPEMENT | LE MANS METROPOLE | 140 000,00 |
| AUTRES BATIMENTS ECONOMIQUES | LE MANS METROPOLE | 150 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **300 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LMM - RENOVATION BORNES ELECTRIQUES MARCHES | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE | LE MANS METROPOLE | 380 000,00 |
| TECHNOCAMPUS ACOUSTIQUE - SOUTIEN IMMOBILIER | LE MANS METROPOLE | 437 500,00 |
| AIDE ECONOMIQUE - CENTRE DE CANCEROLOGIE DU MANS | LE MANS METROPOLE | 500 000,00 |
| PALAIS DES CONGRES - RENOVATION EXTENSION | LE MANS METROPOLE | 1 970 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **3 337 500,00** |

**Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL** **3 637 500,00**

En 2022, Le Mans Métropole souhaite développer une nouvelle stratégie d'attractivité économique et de développement pour répondre aux enjeux de développement durable (écologie et social), en limitant la consommation foncière, en favorisant la décarbonation de l'économie et en accompagnant les projets créateurs de valeur. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, Le Mans Métropole a décidé avec l'aide d'un AMO (coût 0,100M€ dont 0,080M€ proposé au budget 2022), d'élaborer en 2022 un schéma directeur Développement économique, commercial, enseignement supérieur, innovation et emplois. L'objectif prioritaire de ce schéma est de structurer les filières stratégiques et d'assurer une continuité sur toute la chaîne de valeur « formation – recherche – innovation – développement économique – emplois ». Les filières prioritaires identifiées à ce stade sont : Risques et Assurances, Acoustique et matériaux, Agri-agro-alimentaire, Énergie, Mobilité y compris le déploiement des nouvelles mobilités vertes (hydrogène), Santé. Le Mans Métropole poursuivra par ailleurs ses actions en faveur de l'accueil des entreprises, de l'emploi et de la promotion du territoire.

# DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## Chiffres Clés

- **163 locaux**
- **12 pépinières d'entreprises**
- **3 projets de construction de pépinières d'entreprises**
- **112 entreprises hébergées dans les locaux de Le Mans Métropole– 1024 emplois**
- **2,1 M€ de recettes locatives**

**Construire de nouvelles pépinières pour faciliter l'accueil des entreprises**

En 2022, Le Mans Métropole poursuivra le déploiement de nouveaux lieux d'accueil et de développement des entreprises. Ainsi :

- la création d'une pépinière industrielle dédiée aux nouvelles mobilités est engagée sur le site Actisud. Elle comprendra une usine partagée, des ateliers destinés à être loués à des entreprises du secteur des nouvelles mobilités, des bureaux, un espace de co-working, des espaces mutualisés et une plateforme d'essai. En 2022, les travaux réseaux, étanchéité et structure démarreront. Ce projet, labellisé territoire d'industrie, bénéficie du soutien du plan de relance à hauteur de 440 K€.
- la création d'une pépinière agroalimentaire sur le site de Vitaxis, à la place d'anciens bâtiments devenus obsolètes, sera engagée avec l'élaboration du programme de l'opération au cours de l'année 2022 dans le cadre d'un mandat d'étude confié à la SPL Cenovia Cités,
- les travaux de construction d'une pépinière artisanale sur la commune de La Milesse démarreront. Ce projet labellisé Territoire d'Industrie bénéficie du soutien de l'Etat à travers le plan de relance à hauteur de 400 K€ et de la région Pays de la Loire à hauteur de 440 K€.

**Soutenir l'investissement des entreprises à travers le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise**

En 2022, Le Mans Métropole a décidé de poursuivre le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour favoriser le développement et l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur. Depuis sa création, ce dispositif a permis d'accompagner plus de 20 projets immobiliers.

Pour accompagner les enjeux sociétaux locaux, ce dispositif a été élargi aux structures de l'économie sociale et solidaire et sera pleinement en vigueur en 2022.

**Développer la prospection et la promotion du territoire en renforçant la présence sur les salons**

***Salon travail et mobilité***

Le Mans Métropole a été présente à travers son agence de développement économique au salon « Travail et mobilité professionnelle » à Paris en janvier 2022. Le stand « Le Mans Métropole » sera habillé aux couleurs de « Of course Le Mans » et mettra en avant l'emploi local (www.emploi-lemans.com) et la qualité de vie de l'agglomération mancelle. Plusieurs entreprises locales qui recrutent, seront invitées à venir rencontrer des candidats sur le stand. Le Mans Métropole contribue ainsi à aider les entreprises locales à recruter en faisant la promotion du territoire auprès des talents et compétences du bassin parisien.

***Salon des entrepreneurs***

Le Mans Développement pilotera la délégation Sarthoise au salon « Go entrepreneur » en avril à la Défense Arena en lien avec Sarthe Tourisme. L'objectif du stand est de faire connaître le potentiel et les atouts économiques de Le Mans Métropole aux entrepreneurs. Les visiteurs sont des entrepreneurs en cours de création ou en activité depuis moins de trois ans avec un profil « startup ».

***Salon de l'Immobilier d'entreprise***

Le SIMI est l'événement de référence pour les acteurs de l'industrie immobilière en France. Le Mans Métropole sera de nouveau présent en décembre 2022 pour promouvoir les opportunités immobilières et les projets de développement qu'il s'agisse de nouveaux quartiers d'habitation, bureaux, commerce, reconversion de friches…

## SOUTENIR L'EMPLOI

**La charte d'accueil du conjoint**

Les entreprises du Mans et de la Sarthe recrutent de plus en plus de collaborateurs extérieurs au territoire. L'emploi du conjoint(e) est souvent une des conditions de la réussite du recrutement, justifiant le déménagement d'un foyer. La charte d'accueil du conjoint compte aujourd'hui 24 entreprises ou établissements signataires qui s'engagent à étudier le besoin d'accompagnement du conjoint d'un futur collaborateur, dans sa recherche d'emplois.

L'objectif en 2022 est de faire grandir la communauté des entreprises signataires de la charte et de donner plus de visibilité aux chercheurs d'emplois.

**Les événements emploi**

Deux afterwork co-organisés avec l'Apec auront lieu en 2022 ainsi qu'un afterwork avec Pôle emploi à la fin du 1er trimestre.

Le réseau de la relation client « Resolumansclient » poursuit son développement et ses actions autour de l'emploi et de la formation avec un forum prévu en octobre 2022.

## Chiffres Clés – Associations et organismes publics accompagnés

- **Ruche Numérique : 22 500 €**
- **International Week : 2 500 €**
- **Le Mans Créapolis : 46 700 €**
- **Initiative Sarthe : 62 869€**
- **Interclubs : 19 000 €**
- **ID4CAR : 65 000 €**
- **Le Mans Développement : 785 000 €**
- **Le Mans Tech : 140 000 €**
- **Le Mans Sarthe Investissement : 3 000 €**
- **Réseau Entreprendre PDL : 3 000 €**
- **Associations Régionales des Cigales : 3 000 €**

# DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE COMMERCIALE

## LA REDYNAMISATION COMMERCIALE DU CŒUR DE VILLE DE L'AGGLOMERATION

Instance partenariale d'échange, de réflexion, de recherche de consensus pour la mise en œuvre des outils et des actions en faveur de la redynamisation commerciale du centre ville, le comité de gouvernance a été réactivé fin 2020.

Les partenaires locaux qui le composent, élus de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole, représentants des chambres consulaires et des associations de commerçants du centre ville, du conseil de quartier cœur de ville mais aussi du Département et de la Région, ont œuvré, pendant l'année 2021, pour la mise en place de deux outils majeurs :

- la création d'un Office de commerce et de l'artisanat, sous statut associatif,
- le recrutement d'un manager de centre ville par l'Office de commerce et de l'artisanat.

2022 sera donc la première année de plein exercice de l'Office de commerce et de l'artisanat du Mans et de démarrage du programme d'actions du manager de centre ville.

### L'Office de Commerce et de l'Artisanat du Mans : l'OCA Le Mans

L'OCA Le Mans a été créé en août 2021.

C'est une association loi 1901 qui réunit les collectivités et acteurs locaux du commerce autour d'un même objet : *développer et promouvoir le commerce et l'artisanat du centre-ville du Mans ainsi que leurs infrastructures, fédérer les acteurs publics et privés du territoire*.

L'OCA Le Mans est une association fermée. Ses membres fondateurs sont ceux qui étaient réunis préalablement au sein du comité de gouvernance.

Aujourd'hui le financement de l'OCA est assuré par Le Mans Métropole, la Chambre de métiers et de l'artisanat ainsi que la Chambre de commerce et de l'industrie.

### Le manager de centre ville

Les membres de l'OCA ont souhaité définir un profil de développeur plutôt que d'animateur, pour ce poste à la fois stratégique et opérationnel.

Recruté par l'OCA début septembre 2021, le manager a pris son poste à la fin du même mois. Il exercera prioritairement les missions suivantes :

- fédérer les acteurs du centre ville,
- gérer l'activité de l'OCA et assurer le financement de son programme d'actions,
- mettre en œuvre le plan d'actions relatif au volet immobilier du projet de redynamisation commercial (lutte contre la vacance commerciale),
- prospecter de nouvelles enseignes pour développer et diversifier l'offre,
- développer l'offre marketing du centre ville,
- développer des partenariats financiers publics ou privés.

Le manager fera valider son programme d'actions lors de l'assemblée générale de l'OCA qui se tiendra tout début 2022.

Afin de contribuer au budget de l'OCA Le Mans et notamment au financement du poste de manager de centre ville, **une subvention de 50 000€** est inscrite au budget de Le Mans Métropole.

## LA CREATION D'UNE FONCIERE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE

**Un nouvel outil au service de l'activité commerciale**

Venant compléter les actions de l'OCA et du manager de centre ville, une foncière de redynamisation commerciale sera opérationnelle dès le début de l'année 2022.

Un partenariat entre Le Mans Métropole, Cénovia et la Banque des territoires a permis d'aboutir à la constitution de cet outil de lutte contre la vacance commerciale.

Sous forme de SAS, avec Cénovia pour actionnaire majoritaire, la foncière aura vocation à acquérir, restructurer et mettre en exploitation des actifs commerciaux stratégiques, dégradés et/ou vacants pour redonner de l'attractivité commerciale dans le centre ville du Mans ou certains quartiers Politique de la Ville. Elle pourra aussi accompagner la reconversion de cellules vers d'autres activités (services, bureaux, logements…) sur les secteurs qui ne sont plus voués au commerce.

Les premières acquisitions de la foncière seront réalisées dans le courant de l'année 2022.

## L'OCREM : OBSERVATOIRE DU COMMERCE DE LA REGION MANCELLE

**Un outil partagé de suivi de l'activité commerciale**

L'OCREM a été créé en 2017 à l'initiative de la Direction départementale des territoires (DDT).

Le Mans Métropole, le SCoT du Pays du Mans, la Chambre de métiers et de l'artisanat et le laboratoire CNRS-ESO (Espaces Géographiques et Sociétés) de Le Mans Université sont les partenaires associés à ce travail d'observation de l'activité commerciale principalement sur le territoire du Pays du Mans.

Une **base de données, commune et partagée** par tous, comprend, entre autres, l'ensemble des entreprises commerciales, artisanales et de service présent dans les différentes Zones d'Activités commerciales (Zacom inscrites au ScoT).

Une publication permettant de valoriser le travail de l'OCREM et d'analyser l'évolution du commerce sur son périmètre d'étude depuis 2017 est en cours d'élaboration.

La base de données est mise à jour tous les deux ans par des relevés de terrain. Le laboratoire ESO de Le Mans Université assure la maîtrise d'œuvre des travaux de l'OCREM via un contrat de prestation de service. Cette prestation est cofinancée, à parité, par la DDT, Le Mans Métropole, le SCoT, la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Un nouveau contrat sera établi pour la période allant de fin 2021 à fin 2023.

La contribution de Le Mans Métropole s'élève à **3 600€** pour ces 2 années.

### ZOOM

**Crise sanitaire** – le soutien de Le Mans Métropole aux activités commerciales

Comme en 2020, Le Mans Métropole a maintenu son soutien aux commerçants concernés par les taxes de voirie pendant la totalité de l'année 2021. Ainsi, ces commerçants ont été exonérés des droits de terrasses et étalages ainsi que des droits d'enseignes débordant sur le domaine public.

# ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

Outre le versement à Le Mans Université (0,415 M€), la collectivité subventionne d'autres organismes ou actions de formation (0,464 M€), soit un montant total de **0,879 M€** :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| - Le Mans Université | 0,415 | M€ | - Association Gala de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM) | 0,002 | M€ |
| - Le Mans Acoustique | 0,070 | M€ | | | |
| - Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM) | 0,070 | M€ | - Conservatoire National des Arts et Métiers | 0,013 | M€ |
| - Centre Hospitalier du Mans | 0,015 | M€ | - Provision pour projets | 0,027 | M€ |
| - Formasarthe | 0,012 | M€ | - Provision pour projets - organismes publics | 0,255 | M€ |

Par ailleurs, la contribution versée à l'ESAD TALM au titre de sa compétence Enseignement Supérieur s'élève à 1,873 M€ dont 1,367 M€ sont compensés par la Ville du Mans sous forme de dotation de compensation.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| ESAD TALM | LE MANS METROPOLE | 89 000,00 |
| I.T.E.M.M | LE MANS METROPOLE | 285 000,00 |
| CENTRE D'ENSEIGNEMENT CNAM | LE MANS METROPOLE | 20 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **394 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT ANNUEL | LE MANS METROPOLE | 392 400,00 |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT LABORATOIRE | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| ESGT - EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE | LE MANS METROPOLE | 31 250,00 |
| ITEMM - REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU 1ER ETAGE | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **483 650,00** |

**Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 877 650,00**

Pour faire du Mans une ville pleinement universitaire, Le Mans Métropole accentuera ses actions pour favoriser la modernisation et l'adaptation du campus aux standards contemporains, la croissance des effectifs étudiants, le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur en cœur de Ville et l'appui du campus au développement économique, social et durable du territoire. Le soutien à l'innovation et à la recherche sera amplifié notamment à travers la création d'un Laboratoire d'Innovation Territorial.

## LE CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2021-2027

Au début de l'année 2022, Le Mans Métropole signera le volet enseignement supérieur et recherche du Contrat de projet 2021-2027 au côté de la Région et de l'État. L'apport financier de Le Mans Métropole sera 2,5 fois supérieur à celui inscrit au CPER 2015-2020 et atteindra près de 12 M€. Ce financement permettra d'importantes opérations immobilières qui amélioreront fortement les qualités d'accueil des étudiants et du personnel, l'acquisition de grands équipements scientifiques pour les deux plus grands laboratoires CNRS de l'université, la construction d'infrastructures numériques partagées de transports et de stockages massifs de données.

## ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES EFFECTIFS ETUDIANTS

Le Mans Métropole amplifiera sa politique de croissance des effectifs étudiants. Il s'agira d'identifier des potentiels de recrutement dans un département où les taux de poursuite d'études post-baccalauréat et post-licence sont inférieurs à ceux de beaucoup d'autres bassins universitaires puis d'engager des actions de sensibilisation et promotion. Cette politique nécessitera aussi d'accompagner la diversification de l'offre de formations pour contenir les départs de bacheliers et étendre le bassin de recrutement. Le Schéma directeur de développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation qui sera réalisé en 2022, permettra d'orienter les actions, notamment de prospection, à déployer pour atteindre ces objectifs.

## CREER UN NOUVEAU QUARTIER UNIVERSITAIRE EN CŒUR DE VILLE

Dans le cadre de la poursuite du développement du quartier d'affaire Novaxud, situé à proximité de la Gare Sud TGV, Le Mans Métropole souhaite créer un campus 2 intégrant l'ensemble des fonctions nécessaires à la création d'un quartier vivant et animé proche de l'hyper centre (restauration, hébergement..).

Ainsi, début 2022, une étude urbaine et de programmation sera lancée. Des actions de prospection compléteront l'étude afin de définir les établissements qui occuperont ce campus, qu'il s'agisse de l'université ou de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Angers-Le Mans ou d'autres établissements (délocalisations partielles ou implantations nouvelles) auxquels devront s'ajouter des services périphériques comme la restauration, l'hébergement, etc.

## CREER UN LABORATOIRE D'INNOVATION TERRITORIAL POUR STIMULER LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA NEUTRALITE CARBONE

Le Mans Métropole se fixe des objectifs très ambitieux pour atteindre la neutralité carbone avant 2050 en déployant notamment un mix énergétique moins émetteur de gaz à effet de serre (photovoltaïque, hydrogène…), en améliorant les transports en communs sur le territoire, en promouvant des travaux d'isolation des bâtiments publics et privés…

Sur ces sujets, des actions fortes de recherche et d'innovation sont nécessaires rapidement. Pour cela, Le Mans Métropole va créer en 2022 un Laboratoire d'Innovation Territorial qui visera notamment à accompagner des projets pluridisciplinaires de formation-recherche-innovation-diffusion des savoirs. Ces projets pluridisciplinaires seront menés sur le territoire en lien avec ses acteurs (entreprises, collectivités, associations) sur des sujets permettant d'accélérer notre démarche vers la neutralité carbone (développement de nouvelles énergies, décarbonation de l'industrie, évolution des mobilités, dessin de la ville de demain, accompagnement des transformations sociétales associées, implication des citoyens…)

Un appel à projet sera lancé par Le Mans Métropole en 2022.

Le Mans Métropole a inscrit 100 000 € pour soutenir ce projet novateur. Des démarches sont engagées pour mobiliser des ressources publiques et privées complémentaires.

## SOUTENIR LES ACTEURS DE L'INNOVATION

### Le Mans Innovation

En 2021, le réseau national des technopoles a réattribué son label à Le Mans Innovation, service du Syndicat mixte d'aménagement et de promotion de la technopole de l'agglomération. En 2022, Le Mans innovation poursuivra ses missions d'accompagnement et de promotion de l'innovation.

L'accompagnement des entreprises innovantes passera par la détection des projets, leur expertise, et l'accompagnement jusqu'à l'aide à la levée de fonds (la pré-incubation : passage de l'idée à la validation technico-économique du projet ; l'incubation : passage de la faisabilité technico-économique à une entreprise viable ; le programme d'accompagnement Chronos : session collective et sélective de formation sur une problématique majeure d'entreprises). En appui de la politique de développement de filières d'excellence de Le Mans Métropole, Le Mans Innovation portera une attention particulière aux projets innovants autour de l'agriculture, le médical, l'acoustique et les matériaux et le développement de nouvelles solutions pour le développement durable (hydrogène notamment).

La diffusion des pratiques d'innovation dans les entreprises et la fixation de talents du campus et de résultats de recherche transférables sont importants pour l'avenir du territoire. Le Mans Innovation organisera deux opérations de sensibilisation et d'appui interne à l'innovation dans les entreprises (Challenges Compétence et Sélan-C). Il amplifiera sa relation avec le campus pour accueillir des projets issus de l'université et il poursuivra l'apport en premier conseil sur le Crédit impôt recherche.

Le Mans Métropole contribue au fonctionnement du Syndicat Mixte d'aménagement et de promotion de l'agglomération mancelle à hauteur de 581 300 €. Ce syndicat est financé par ailleurs par la région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et la CCI.

### Le CTTM assurera l'animation du futur Technocampus Acoustique et Matière

Les travaux du Technocampus Acoustique et Matière ont débuté à l'automne 2021 pour une livraison prévue en février 2023.

L'animation du Technocampus a été confiée au Centre de transfert de technologie du Mans. En 2022, le CTTM finalisera les objectifs et les modalités de cette mission en s'inspirant des pratiques des autres Technocampus régionaux et en associant les locataires. L'animation facilitera les partenariats industriels, le montage de projets de recherche collaborative. Le CTTM assurera la promotion de la plateforme, organisera des sessions scientifiques et technologiques et offrira des possibilités de formation continue.

En 2022, Le Mans Métropole contribue au fonctionnement de l'ATTM à hauteur de 527 000 €.

### Ligepack

La plateforme d'innovation sur les emballages alimentaires Ligépack est née de la volonté des entreprises des secteurs de l'emballage et des industries agroalimentaires (IAA) de mieux collaborer entre elles et d'associer des laboratoires de recherche pour répondre à des enjeux de santé alimentaire et de réduction de l'impact environnemental des emballages.

En 2022, Ligépack poursuivra son accompagnement des entreprises du secteur agroalimentaire à travers des actions de sensibilisation, de formation ou à travers la participation à des projets collaboratifs de recherche développement sur des thématiques telles que les impacts des extensions de consignes de tri, les perturbateurs endocriniens, les problématiques des séniors, l'éco-conception des emballages…

Le Mans Métropole attribue une subvention de 15 000 € à cette association au titre de l'année 2022.

# SOUTIEN A LA DEMOGRAPHIE MEDICALE

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE QUARTIER OUEST | LE MANS - OUEST | 150 000,00 |
| MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE | LE MANS | 2 800 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **2 950 000,00** |

**Total de l'axe : SOUTIEN A LA DEMOGRAPHIE MEDICALE 2 950 000,00**

## SOUTIEN A LA MEDECINE DE VILLE

### Accompagnement des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

Le Mans Métropole accompagne trois projets au Mans (Le Mans Ouest, Villaret, Quartiers Sud), un à Coulaines et reste attentive aux projets en cours de réflexion dans les autres communes.

Chaque maison pluridisciplinaire de santé est organisée autour d'un projet de santé, validé par l'ARS, qui la distingue d'un simple regroupement de professionnels de santé en un même lieu.

Le Mans Métropole apportera une assistance technique à ses communes membres dans la définition des projets, les communes restant les interlocutrices des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, pharmaciens...)

- Le Mans Métropole sera propriétaire des locaux accueillant sur son territoire les maisons pluridisciplinaires de santé dont le projet de santé aura été validé par l'ARS et sera maître d'ouvrage ou accompagnera le projet si une autre modalité de construction ou d'acquisition est retenue.
- Le Mans Métropole louera les locaux à une ou des personne(s) morale(s) constituée(s) par les professionnels de santé de la Maison pluridisciplinaire de santé exerçant dans ces locaux à un loyer plafonné à 11 € TTC / mois / m2 pour 2022, indexé ensuite chaque année sur l'indice INSEE du coût de la construction.

Selon le coût du foncier, la surface et les caractéristiques de chaque projet, le coût d'un bâtiment pour une MSP peut être compris dans une fourchette de 2,5 à 2,9 M€.

### Accompagnement à la formation des infirmiers en pratiques avancées

Le déploiement des infirmiers de pratique avancée permet d'optimiser le temps des médecins. Afin de valoriser l'engagement des professionnels de santé pour une répartition des tâches dégageant plus de temps médical pour les patients, la Métropole du Mans apportera en complément de l'Agence régionale de santé, une aide financière aux infirmiers et infirmières s'inscrivant dans une formation de pratiques avancées.

**Le Mans Métropole** consacrera à ce soutien un **budget de 50 000 € annuel** et traitera les demandes dans leur ordre d'arrivée.

## ZOOM

- Modalités d'attribution de cette aide :
- **5 000 € par an pendant 2 ans**
- **Sous réserve d'exercer une activité libérale d'IPA sur le territoire de la Métropole pendant les cinq ans suivant l'obtention de son diplôme.**
- **En cas de non-respect de ces engagements, cette aide devra être intégralement remboursée.**

## SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DU MANS (CHM)

**Le projet "Monet Nord"**

L'objectif stratégique de ce projet est d'améliorer la prise en charge des patients et de renforcer l'attractivité médicale du CHM.

Le périmètre du projet contient ainsi les activités suivantes :

- SAMU 72 (et SMUR), intégrant le futur service d'accès aux soins (SAS) en partenariat avec la médecine libérale,
- urgences adultes (et hospitalisation post-urgences),
- bloc opératoire (et chirurgie ambulatoire, stérilisation territoriale),
- imagerie (diagnostique et interventionnelle),
- réanimation médico-chirurgicale (et soins continus),
- cardiologie et neurologie (dont soins intensifs).

Le Mans Métropole accompagne ce projet par une subvention de 5 M€ pour un coût total de 133 M€.

**La résidence des internes**

- Sur une parcelle appartenant à la Ville du Mans et au CHM, ce projet de 117 logements et d'un local commercial au rez-de-chaussée permet d'augmenter la capacité à héberger les internes en médecine.
- Création et aménagement également d'un parvis reliant la future halte ferroviaire, la maison des internes et la station « Hôpital » du tramway T1.

Le Mans Métropole est facilitateur de ce projet en cédant le terrain et en prenant en charge les dévoiements de réseaux nécessaires.

**Le pôle d'excellence de formations sanitaires, sociales et de santé au Mans**

Le Mans Métropole accompagne ce projet structurant qui s'inscrit pleinement dans l'engagement et le soutien de la collectivité en matière de santé publique.

Le Mans Métropole apporte le foncier nécessaire à la construction de cet ensemble (valeur 900 000 €).

**La halte ferroviaire "Le Mans – Hôpital Université"**

Située à proximité de l'Hôpital, de l'Université, de la ligne SNCF de la ligne de tramway T1, elle permettra aux voyageurs empruntant les axes ferroviaires Le Mans-Laval et Le Mans-Alençon, de bénéficier d'un accès direct à ce pôle d'emplois et d'études, sans correspondance, depuis la gare du Mans à l'horizon de la rentrée 2023.

Le Mans Métropole contribue à ce projet pour un montant total de 4 millions d'euros HT.

**Le centre de cancérologie de la Sarthe**

Ce nouvel équipement de santé, par son rayonnement départemental, va induire un important trafic sur la rue de Degré. Le Mans Métropole a la charge de l'aménagement de ses futurs accès.

Programme des aménagements :

- Mise en place de deux tourne-à-gauche gérés par feux tricolores pour organiser les flux du centre de cancérologie sans pénaliser la circulation générale ;
- Création d'un îlot central paysager faisant le lien sur les deux tourne-à-gauche ;
- Transformation du stationnement en épi en stationnement longitudinal ;
- Mise en place de deux traversées piétonnes ;
- Conservation des pistes cyclables monodirectionnelles.

Le Mans Métropole aménage l'accès au site pour un montant de 547 000€ TTC.

- Le Mans Métropole participe à hauteur d'1 million d'euros à l'achat du *Cyberknife,* équipement de radiothérapie de précision.
- Le Mans Métropole participe au financement du parking pour 4 millions d'euros HT.

**Une collaboration entre le CHM et la Faculté de Santé d'Angers**

Le Mans Métropole a donné son accord de principe pour co-financer l'hébergement de 20 étudiants de la Faculté de santé d'Angers pendant leur période de trois semaines de service sanitaire en Sarthe.

Dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » :

- Le Mans Métropole subventionne sur deux ans, à hauteur de 17 973 euros, la création d'un poste de chef de clinique assistant en gynécologie obstétrique au sein du Centre hospitalier du Mans (80%) et du Centre hospitalier universitaire d'Angers (20%) ;
- Le Mans Métropole finance intégralement pour trois ans, à hauteur de 100 089 euros, la création d'un poste de professeur associé en médecine intensive et réanimation au sein du Centre hospitalier du Mans.
- Le Mans Métropole alloue une subvention annuelle de 15 000 € pour l'accueil d'étudiants de Le Mans Université en stage de recherche long au Centre hospitalier du Mans.

# ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

C'est un budget essentiellement de fonctionnement de 1,349 M€ dont 0,840 M€ au titre du PLIE.
Il représente les aides à verser sous forme de subventions aux associations et organismes divers.

La charge nette de personnel du service représente 0,193 M€.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE | LE MANS METROPOLE | 120 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **120 000,00** |

**Total de l'axe : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 120 000,00**

Le service insertion gère des actions d'insertion financées par le fonds social européen ou par les fonds de la collectivité.

## LE SERVICE INSERTION PORTEE PAR LE MANS METROPOLE

Afin de soutenir **l'emploi, la cohésion sociale, et lutter contre la pauvreté** sur le territoire, la collectivité accompagne différents projets d'associations et de structures d'insertion et consacre une enveloppe budgétaire de 884 561 € en 2022.

L'engagement de la collectivité se structure autour de 4 axes majeurs dont 2 nouveaux en 2022.

**Un accompagnement de proximité au plus près des habitants :**

Le Mans Métropole soutient différentes associations qui accompagnent des demandeurs d'emplois au plus proche des habitants ; c'est le cas pour les associations Ascape dans le cadre de l'accompagnement des **cadres privés d'emploi,** Depar à Arnage et le centre d'animation sociale de Champagné, et encore « Nos quartiers ont du talent » pour l'accompagnement du public **jeune diplômé** issu des quartiers prioritaires de la ville. Les différentes structures permettent un soutien à la levée des freins, notamment à la mobilité, au développement d'un réseau social, à la lutte contre la discrimination à l'image et l'appropriation des codes de l'entreprise.

**L'accompagnement à l'émergence et création d'activité ; et le soutien aux projets socialement innovants**

La collectivité soutient différentes structures qui accompagnent l'envie d'entreprendre des citoyens.

De l'émergence de projets au sein des quartiers (Cité Lab, Groupement de Créateurs) ; du développement de revitalisation économique des quartiers prioritaires par la Fabrique à entreprendre, plateforme entrepreneuriale, qui propose un parcours de création d'entreprise simplifié, de qualité et cohérent à la mise en œuvre de coopérative d'activité et d'emploi, qui vient compléter le paysage local de l'accompagnement à la création d'entreprise en permettant aux entrepreneurs d'accéder au statut de salarié-entrepreneur pendant la phase de test de leur activité (Let's co up).

**L'accompagnement des structures de l'ESS qui se développent et investissent sur le territoire** de le Mans Métropole via le dispositif de soutien à l'investissement immobilier.

Cette aide, compatible avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et la stratégie régionale économie sociale et solidaire des Pays de la Loire, permet d'augmenter les capacités de financement des structures. Elle est constituée d'une part de subvention et d'une part de prêt.

**L'accompagnement à l'étude d'implantation d'une école de la seconde chance** sur le territoire de Le Mans Métropole.

L'école permettrait aux jeunes, sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un nouveau parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportements et permettrait une intégration professionnelle et sociale durable.

En complément de ce pôle, la collectivité soutient la Mission locale de l'agglomération mancelle et contribue à son fonctionnement pour un montant de 262 673 € (appel à cotisation 2021).

## LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CO-FINANCE PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Dans un contexte économique toujours sensible pour les demandeurs d'emplois de longue durée, en partenariat avec Pôle emploi, les services de l'État et le Conseil départemental, l'objectif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Le Mans Métropole est d'apporter une réponse aux besoins et attentes des personnes les plus vulnérables, bénéficiaires de minimas sociaux, résidant pour partie en quartier Politique de la Ville.

Ce dispositif permet notamment de contractualiser avec l'Union européenne et, à ce titre, d'obtenir des financements de l'Europe en faveur de l'inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

Au titre de l'année 2022, le PLIE financera différents projets pour un FSE de 740 000 € au bénéfice de 800 personnes.

### La mise en situation de travail des habitants de Le Mans Métropole éloignés de l'emploi

Le Plie intervient dans le co-financement de structures d'insertion par l'activité économique et notamment des chantiers d'insertion du territoire. Un salarié recruté dans ce cadre développe son expérience, ses compétences professionnelles et bénéficie, d'un suivi et d'un accompagnement renforcé. En 2022, nous ciblons la signature de 250 contrats à durée déterminée d'insertion représentant 100 ETP, avec la mise en place d'un garage solidaire en début d'année 2022.

### La mise en œuvre de parcours emploi pour 850 personnes avec une coordination de parcours adultes et jeunes en 2022

Les personnes durablement éloignées du marché du travail rencontrent des difficultés d'ordre social et professionnel, le Plie finance des actions d'accompagnement global et de coordination de parcours centrées sur la personne, et en lien avec les acteurs de l'insertion du territoire. L'objectif est d'organiser un parcours inclusif pour la personne.

### La lutte contre la récidive : Accompagnement vers l'emploi de personnes sous main de justice

L'action vise à accompagner vers l'emploi plus de 100 personnes placées sous main de justice, incarcérées au sein de la maison d'arrêt Le Mans Les Croisettes, ou placées au Centre éducatif fermé d'Allonnes.

### L'e-inclusion : réduction de la fracture numérique et l'espace Ecoute

L'objectif est de favoriser l'appropriation des outils numériques du public cible, déjà en situation de vulnérabilité et qui accuse également un retard sur les compétences et les usages du numérique le confrontant ainsi à une exclusion professionnelle plus conséquente.
L'objectif de l'espace Écoute est de lever les freins à l'emploi liés à des problématiques d'ordre relationnel, personnel et professionnelle en explicitant son vécu dans un lieu d'écoute spécifique, identifié comme indépendant de l'accompagnement à l'emploi.

# TOURISME COMMUNAUTAIRE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| Arnage - Plan d'eau de la Gémerie : | | | |
| ▪ Espaces naturels (réparation des équipements, faucardage…) | 0,084 M€ | ▪ Redevance DSP Camping du Pont Romain à Yvré l'Evêque | 0,012 M€ |
| ▪ Frais de nettoyage des locaux | 0,014 M€ | ▪ Redevance DSP Port du Mans | 0,002 M€ |
| ▪ Subvention à l'Association de Gestion et d'Animation de la Gémerie (AGAG) | 0,015 M€ | ▪ Redevance de stationnement pour les camping-cars | 0,005 M€ |
| Port du Mans : | | ▪ Taxe de séjour | 0,800 M€ |
| ▪ Fournitures et réparations des bateaux électriques | 0,015 M€ | ▪ Dotation de compensation versée par la Ville du Mans suite au transfert de la compétence Promotion du Tourisme | 0,237 M€ |
| ▪ Redevance versée au délégataire dans le cadre de la DSP | 0,075 M€ | | |
| ▪ Autres dépenses (analyses d'eau, réseaux…) | 0,035 M€ | | |
| Camping du Pont Romain - Yvré l'Evêque : | | | |
| ▪ Dépenses d'entretien et prestations de contrôle | 0,016 M€ | | |
| Dotation de compensation Taxe de séjour versée aux communes | 0,693 M€ | | |
| DSP Office du Tourisme | 0,760 M€ | | |
| | **1,707 M€** | | **1,056 M€** |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| YVRE L'EVEQUE - CAMPING DU PONT ROMAIN | LE MANS METROPOLE | 220 000,00 |
| GEMERIE | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| PORT DU MANS (DSP) | LE MANS METROPOLE | 75 000,00 |
| AMENAGEMENT FLUVIAL (hors DSP) | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **330 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS | LE MANS METROPOLE | 80 000,00 |
| YVRE L'EVEQUE - EXTENSION CAMPING DU PONT ROMAIN | LE MANS METROPOLE | 600 000,00 |
| GEMERIE - REAMENAGEMENT | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **710 000,00** |

**Total de l'axe : TOURISME COMMUNAUTAIRE** **1 040 000,00**

Trois équipements communautaires majeurs contribuent à l'attractivité touristique de l'agglomération :

- le port du Mans, dont la gestion est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) 2021- 2025,
- le camping du Pont Romain à Yvré-l'Evêque, aménagé en 2006 et pour lequel la DSP a été confiée en avril 2021 à Only Camp (groupe Huttopia) pour 9 ans,
- la base de loisirs de la Gèmerie à Arnage, avec un partage de compétence pour la gestion et l'animation avec la commune d'Arnage, et un appui sur l'Agag (Association de gestion et d'animation de la Gémerie) à qui Le Mans Métropole verse, au titre d'une convention 2020-2022, 15 000€ par an.

Depuis 2019, ces équipements peuvent bénéficier des produits de la taxe de séjour communautaire au titre de la politique « promotion du tourisme ».

Afin de définir l'ambition de la Collectivité sur ces 3 équipements et d'établir pour chacun un programme d'investissement à long terme en vue de leur développement, des études de programmation ont été lancées en 2020, qui sont aujourd'hui terminées.

Les propositions issues de l'étude de programmation relative au camping du Pont Romain ont été intégrées à la négociation de renouvellement de la DSP. Le programme de réaménagement et d'extension, avec des investissements partagés entre Le Mans Métropole et son délégataire, a été validé en décembre 2021. Début 2022, auront lieu les premiers travaux d'enfouissement des lignes électriques, tandis qu'en parallèle sera désigné un maître d'œuvre externe. Une première tranche de travaux d'un montant de 600 000 €, essentiellement de VRD liée à l'ajout de nouveaux locatifs, est prévue en 2022. Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département de la Sarthe et de la Région des Pays de la Loire.

Sur la base de l'étude de programmation pour le développement touristique de la Gèmerie, des études complémentaires seront conduites en 2022 afin de préciser certains aspects techniques et d'optimiser la gouvernance.

En ce qui concerne la gestion courante, Le Mans Métropole poursuit comme chaque année :

- la gestion des plantes aquatiques du plan d'eau par faucardage (40 tonnes retirées en 2021, pour un montant de 77 500 €) : suite aux difficultés rencontrées durant l'été 2021, il sera procédé en 2022 à l'acquisition d'un barrage à déchets flottants permettant de protéger la zone de baignade ; par ailleurs, cette dernière sera fauchée plus régulièrement que le reste du plan d'eau,
- la gestion des plantes invasives (notamment la jussie) par arrachage,
- l'entretien-maintenance des équipements et du mobilier, en intégrant les exigences de la démarche d'amélioration continue liée au label Pavillon bleu dont la commune d'Arnage bénéficie depuis 2020,
- la mise en œuvre du plan de gestion écologique.

De même, les conclusions de l'étude de programmation pour le développement touristique du port du Mans seront intégrées dès 2022 à la démarche de plan guide menée par la Ville du Mans. Les principales inscriptions budgétaires seront donc examinées pour ces deux équipements lors de prochains exercices budgétaires.

En tant que délégataire, Cénovia supporte l'essentiel des dépenses de fonctionnement. La DSP n'étant pas équilibrée, une compensation pour contraintes de service public (75 000 € en 2022) est à verser au délégataire. De plus, Le Mans Métropole assure la maintenance – entretien des équipements nautiques en location (bateaux électriques, kayaks à pédales) ainsi que les travaux sur les pontons. Il est prévu en 2022 l'acquisition d'un bateau électrique supplémentaire permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

## Chiffres Clés

**Chiffres clés de fréquentation de ces sites**

**Port**

**28 bateaux stationnés à l'année sur le port du Mans**

**Location des bateaux électriques 2021 :**

- **Nombre de locations = 690**
- **Nombre de passagers transportés = 2884**
- **Nombre d'heures de location = 1535**

**Gèmerie**

**Pas d'estimatif de fréquentation du site hors période estivale (juillet – août)**

**Chiffres pour juillet-août fournis par l'AGAG (Association de Gestion et d'Animation de la Gémerie) :**

- **Nombre d'inscriptions aux animations : 1 851 personnes**
- **Fréquentation de la baignade et de la plage : 11 750 personnes**
- **Fréquentation du site : 29 375 personnes**

**Comptages juillet-août 2021 effectués par Le Mans Métropole : 70 621 véhicules, 71 093 piétons (aux 3 entrées), 16 187 cyclistes.**

**Camping du Pont Romain**

**Chiffres 2021 non connus (juin 2022)**

**Chiffres 2020 non représentatifs, du fait de la situation sanitaire :**

- **un camping ouvert seulement 70 jours, 2084 nuitées**
- **une clientèle française majoritaire (53,32%), puis britannique (16,3 %) et néerlandaise (10,54 %).**

# SPORT COMMUNAUTAIRE

## ACCOMPAGNER LE SPORT PROFESSIONNEL, VITRINE DE NOTRE TERRITOIRE

Clubs professionnels de basketball et de football évoluant respectivement en Pro A et en National, le MSB et LMFC font rayonner l'image du territoire à l'échelle locale et nationale. Les rencontres sportives de championnat se déroulant à Antarès et au MMArena rassemblent des milliers de spectateurs avec une moyenne par match de 4 500 personnes pour le MSB et de 3 500 pour LMFC. Certaines de ces rencontres sont également télévisées.

Dans le cadre de sa compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels » pour les clubs ayant le statut professionnel, appartenant à une ligue professionnelle et évoluant au premier, deuxième ou troisième niveau national, Le Mans Métropole souhaite reconduire les aides accordées aux 2 clubs pour la saison 2021-2022 :

- MSB : subvention d'intérêt général d'un montant de 1 003 000 €
- LMFC : subvention d'intérêt général d'un montant de 1 630 000 €

De plus, la Métropole continuera à conclure des marchés avec les 2 clubs pour l'achat de prestations (partenariats match, places, visibilité). A ce titre, un crédit de 129 000 € est inscrit au Budget Primitif au titre de la saison 2021-2022.

La situation financière des 2 clubs continue d'être suivie très régulièrement au cours de la saison, avec l'appui d'un cabinet conseil externe (inscription de 18 000 € au BP 2022).

## SE DOTER D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE DIMENSION COMMUNAUTAIRE

Depuis le transfert de la compétence « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire » à la Métropole au 1er janvier 2021, une réflexion a été lancée et se poursuit afin de :

- décider des critères à retenir pour définir ce qu'est un équipement structurant de dimension communautaire ;
- étudier la réalisation de deux nouveaux grands équipements : une salle d'athlétisme couverte et un bassin de 50 mètres.
- interroger l'opportunité de transférer d'autres compétences dans le domaine du sport, à savoir certains équipements existants, l'évènementiel ou le soutien au sport de haut niveau.

# DEPLACEMENTS DOUX

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| PARCS VELOS | LE MANS METROPOLE | 27 500,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **27 500,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT (MANDAT) | LE MANS METROPOLE | 575 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **575 000,00** |

**Total de l'axe : DEPLACEMENTS DOUX 602 500,00**

La loi d'Orientations des mobilités (2019) et la loi Climat et résilience (2021) ont fortement fait évoluer le cadre législatif ces dernières années. Complétant ces évolutions, le Plan d'action pour les mobilités actives (2015) vise à assurer un meilleur partage de l'ensemble des usagers : piétons, cyclistes, usagers des transports communs, automobilistes et nouvellement les usagers des engins de déplacement personnel. Les modes de déplacements actifs (vélo, marche) et les alternatives individuelles à la mobilité automobile (trottinettes électriques, gyroroues, etc.) sont en plein développement.

Afin d'accompagner ces évolutions, Le Mans Métropole poursuit sa dynamique en faveur des modes de déplacements actifs à travers la mise en œuvre de son réseau cyclable et le développement de son offre de stationnement.

### LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU CHRONOVELO

réseau Chrono vélo:

Afin de compléter et parfaire le réseau cyclable existant en développant une offre de connexions permettant des déplacements inter et intra-communaux, Le Mans Métropole a décidé la mise en place du projet de réseau Chronovélo.

Ce réseau cyclable, hiérarchisé et structurant à l'échelle de l'agglomération, traduit la volonté affichée de proposer des itinéraires aménagés de façon cohérente tout en remédiant aux discontinuités et ruptures cyclables existantes.

Ce réseau cyclable a vocation à relier les différentes communes de Le Mans Métropole entre elles. Il participe également au renforcement de l'intermodalité en facilitant l'accès aux gares et principaux arrêts de transports en commun.

Les tracés desserviront les principales zones d'activités ainsi que les équipements générant des flux de déplacements notables : établissements scolaires, pôles de santé, etc.

Il est envisagé de réaliser un programme de 125 km à horizon 2030, se répartissant en 67 itinéraires couvrant l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole : 8 itinéraires déjà existants et 59 à aménager pour assurer la continuité du réseau. Ce programme a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 7 novembre 2019.

La mise en place du réseau Chronovélo est confiée à un mandataire dont les missions porteront sur le suivi du projet et l'encadrement de la maitrise d'œuvre durant les phases d'étude, de maîtrise foncière ainsi que durant les aménagements de voirie nécessaires à sa réalisation. Ce marché a été notifié le 29 janvier 2021.

Le suivi des études préliminaires est confié à un bureau d'étude dont le marché a été notifié le 12 octobre 2021. Cette phase a pour but de définir les orientations d'aménagements ainsi que de redéfinir la priorité des itinéraires. Le rendu final de cette phase est attendu pour l'été 2022.

Une phase de concertation préalable est prévue au premier semestre 2022. Le second semestre sera, pour sa part, marqué par la validation des études préliminaires.

Le coût global de ce projet, programmé sur 7 ans, est estimé à 21 M€ TTC.

Un crédit de 575 000€ a été inscrit au BP 2022, comprenant une partie de la rémunération de la tranche ferme du mandataire ainsi qu'une partie des appels de fonds pour les études préliminaires et les études foncières.

## LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

### Les projets de voirie

Dans ses nouveaux projets d'aménagements, la collectivité prend systématiquement en considération la place des piétons et des vélos. Elle tend vers une meilleure répartition du domaine public entre les différents usagers et cherche à améliorer la sécurité des utilisateurs des modes actifs. Ces opérations permettent d'accroître le linéaire de voies cyclables.

Il en est ainsi des projets ci-après qui s'achèveront ou démarreront en 2022 :

- Avenue Nationale à Arnage : bandes cyclables et voie verte pour un total de 2 000 mètres linéaires
- Avenue de Nettleham à Mulsanne : 1 650 mètres linéaires de voie verte
- Rue de l'Église à Saint-Saturnin : 720 mètres linéaires de voie verte

Des travaux plus ponctuels, mais participant au même objectif, sont également réalisés par le service Voirie-Éclairage public-Circulation : création de bande cyclable, mise en place de jalonnement, matérialisation au sol, mise en double-sens cyclable…

### Le projet de passerelle piétons-2 roues entre Le Mans – Saint-Pavace - Coulaines

Dans le cadre du projet d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Saint-Pavace en direction de Coulaines, Le Mans Métropole a confié à la SPL Cenovia Cités un mandat d'études décomposé en 2 phases à savoir :

- une phase 1 d'analyse de l'implantation de la passerelle
- une phase 2 d'étude technique et financière de l'implantation retenue

L'étude d'implantation a été validée par le conseil communautaire le 23 mai 2019.

Le programme de construction de la passerelle ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 5,111 M€ HT ont été approuvés par le conseil communautaire du 28 octobre 2021.

Sur la base de ce programme et de cette enveloppe, Cenovia Cité organisera en 2022 un concours de maitrise d'œuvre afin de désigner le prestataire qui sera en charge des études de conception de l'ouvrage et de sa réalisation.

Le mandataire Cenovia Cités interviendra pour sa part dans le cadre d'un nouveau mandat portant sur la réalisation proprement dite de la passerelle. Ce marché est actuellement en cours de préparation, sa notification est prévue pour le début de l'année 2022. Il sera chargé notamment de :

- la préparation du choix des différents intervenants nécessaires à cette opération (maitre d'œuvre, CSPS, contrôleur technique, bureau d'étude, entreprises, …)

- la signature et la gestion des marchés correspondants, au suivi de leur exécution et au règlement des titulaires,
- la réception de l'ouvrage.

Le concours de maitrise d'œuvre devrait ainsi pouvoir se dérouler du 2e au 3e trimestre 2022, autorisant un démarrage des études fin d'année 2022.

## LE STATIONNEMENT VELO

La typologie bâtie de plusieurs quartiers du Mans, mais également celle de communes telles qu'Allonnes ou Coulaines, rend difficile le stationnement sécurisé de vélos dans les espaces privés (mancelle, immeubles collectifs).

Face à l'augmentation du nombre de cyclistes, et au regard de l'importance du nombre importants de vols de vélos, de nombreux habitants et usagers cyclistes demandent l'installation de lieux sécurisés avec accès par badge ou clé.

Afin d'expérimenter le dispositif de stationnement sécurisé sur l'espace public, Le Mans Métropole a fait le choix d'acquérir une consigne vélo, dont l'implantation précise reste à définir, pour un budget de 7 500€ inscrit au BP 2022.

Un crédit de 20 000€, renouvelé annuellement, est également inscrit pour permettre le déploiement d'une offre de stationnement vélo de courte durée (arceaux et arceaux couverts).

## Chiffres Clés

**1 360 Km de voirie pour 3 386 voies dont 5% réglementées en zone 30**

**120 Km de bandes cyclables et 111 Km de pistes cyclables**

**30 Km de doubles sens cyclables soit 172 rues**

**60 carrefours équipés de panneaux « cédez le passage cyclistes »**

**150 aires piétonnes et zones de rencontre**

**4 213 emplacements vélos, 7 consignes sécurisées, 25 parkings vélos couverts**

## ZOOM

La délégation de service public du réseau de transport public et des mobilités est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, la SETRAM s'est engagée à développer le parc de vélos à assistance électrique (VAE), afin de suivre et répondre à la demande des habitants de la Métropole. Véritable alternative à la voiture et complémentaire du réseau de transports public, le parc de VAE est aujourd'hui constitué de 2 950 unités. Le total de VAE actuellement prévu pour la fin de la DSP s'élève à 4 000 unités à l'horizon 2024.

Suite à deux vagues d'installation (2019 et 2020), 6 consignes vélos (Gare-Sud, Eperon, Antarès, Hôpital, Université, Zamenhof) complètent, avec la consigne de grande capacité gare nord, le dispositif vélo porté par la SETRAM.

Afin d'augmenter l'attractivité de ces consignes, leurs tarifs ont évolué à la baisse : 1 € pour un mois (contre 6 € auparavant), 3 € pour trois mois (contre 14 € auparavant) et 10 € pour un an (contre 50 € auparavant).

# TRANSPORTS EN COMMUN

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### Budget annexe des transports urbains

Les chiffres clés du budget 2022 (en M€)

| | |
|---|---|
| **Montant global de la section de fonctionnement** | **75,107 M€** |
| **Les principales dépenses :** | |
| Contribution versée au délégataire | 50,419 M€ |
| Frais financiers | 3,267 M€ |
| Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire | 1,540 M€ |
| Amortissement des immobilisations | 16,000 M€ |
| Autofinancement complémentaire | 0,933 M€ |
| **Les principales recettes** | |
| Versement transport | 44,000 M€ |
| Compensation versement transport | 0,200 M€ |
| Recettes d'exploitation du réseau | 13,250 M€ |
| Location vélos | 0,319 M€ |
| Subvention d'équilibre du budget principal | 11,266 M€ |
| Autres dotations, subventions | 0,970 M€ |
| Reprise provisions | 1,291 M€ |
| **Montant global de la section d'investissement** | **39,663 M€** |
| dont opération de gestion (dette et patrimoine) | 6,092 M€ |
| **Les principales dépenses** | |
| Investissements proprement dits | 16,569 M€ |
| Subvention d'équipement versée au délégataire | 1,724 M€ |
| Remboursement du capital de dette | 11,900 M€ |
| Reprise provisions | 1,291 M€ |
| **Les principales recettes :** | |
| Emprunts prévisionnels | 15,091 M€ |
| Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire | 1,540 M€ |
| Amortissement des immobilisations | 16,000 M€ |
| Autofinancement complémentaire | 0,933 M€ |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS N-O - PARKING RELAIS BARTHOLDI | LE MANS - NORD OUEST | 17 000,00 |
| LE MANS S-E - CENTRE DE MAINTENANCE TRAMWAY ET ANNEXES | LE MANS METROPOLE | 252 000,00 |
| BATIMENTS EXPLOITATION BUS | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| INVESTISSEMENTS SETRAM | LE MANS METROPOLE | 5 350 965,00 |
| TRAM-PARKING P+R - ANTARES | LE MANS - SUD | 2 000,00 |
| LE MANS S-E - TRAM-ST MARTIN - SSR | LE MANS - SUD EST | 10 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **5 661 965,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT | LE MANS METROPOLE | 1 615 000,00 |
| CHRONOLIGNES | LE MANS METROPOLE | 2 690 000,00 |
| REMPLACEMENT CUVES CARBURANT - SITE SETRAM - RUE PIFFAULT | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| RENOVATION SAEIV | LE MANS METROPOLE | 6 000 000,00 |
| EXTENSION RAMES TRAMWAY | LE MANS METROPOLE | 302 000,00 |
| RENOUVELLEMENT SYSTEME BILLETIQUE | LE MANS METROPOLE | 40 000,00 |
| LE MANS N-O - REFECTION SOL PARKING BARTHOLDI | LE MANS - NORD OUEST | 250 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **10 907 000,00** |

**Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC** **16 568 965,00**

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL (MONTANTS EN EURO)

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS N-O - HALTE FERROVIAIRE - QUARTIER HOPITAL | LE MANS METROPOLE | 1 772 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **1 772 000,00** |

**Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC** **1 772 000,00**

# TRANSPORTS EN COMMUN

Après avoir développé et structuré l'offre de transport en commun sur l'agglomération mancelle avec deux lignes de tramway et une ligne de BHNS, Le Mans Métropole souhaite poursuivre le déploiement de nouveaux services et renforcer son offre de transport sur son territoire dans les prochaines années.

## LE PROJET « CHRONOLIGNES »

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été notifié le 9 janvier 2019 au groupement Cenovia/Transamo.

À l'issue de la procédure de consultation lancée en 2019 par le mandataire auprès de bureaux d'études, les études préliminaires ainsi que la concertation préalable se sont déroulées en 2020. Sur la base de ces études, le Conseil communautaire du 28 janvier 2021 a décidé de la poursuite du projet sur l'ensemble des trois Chronolignes et validé à cet effet les ajustements apportés au programme ainsi qu'une enveloppe financière prévisionnelle portée à un montant de 60,7 M€ HT.

Le mandataire a organisé au cours du premier semestre 2021 la procédure de consultation pour désigner le maître d'œuvre. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée le 30 Juin 2021 au groupement composé des entités suivantes : SAS Serue Ingenierie (mandataire du groupement), Cetrac Ingenierie, Agence Paume SARL, Ceramide, Transitec Ingénieurs Conseils. Les études d'avant-projet (AVP) ont démarré en juillet 2021. Celles-ci se poursuivront jusqu'à la fin du premier trimestre 2022. Elles permettront de préciser les aménagements prévus autour des Chronolignes, sur les places Washington, de l'Éperon et de l'Hôpital ainsi que les aménagements cyclables adjacents. Elles auront aussi pour objectif d'affiner et préciser les gains en matière de temps de parcours et de fréquentation et permettront de consolider techniquement et financièrement le projet. Ces études intègrent une phase de concertation avec la population dont la première partie a eu lieu à l'automne 2021 et se poursuivra en Mars 2022. À l'issue de ces études d'avant-projet, le conseil communautaire pourra ainsi mieux se prononcer sur la réalisation de ces trois chronolignes. Par la suite, les études de projet démarreront à l'été 2022 pour s'achever mi 2023.

Un crédit de 2 690 000 € est inscrit au BP 2022.

## L'ALLONGEMENT DES RAMES DU TRAMWAY

Le Mans Métropole souhaite renforcer la capacité d'accueil de son réseau de Tramway qui enregistre sur certains tronçons une forte saturation. Malgré des ajustements en termes d'exploitation ces dernières années, les charges restent importantes. Par ailleurs, le développement de nouveaux pôles d'emplois/ d'études et d'habitation autour de l'université et de l'hôpital générera davantage de besoins en déplacements dans un futur proche.

Ainsi Le Mans Métropole a décidé d'allonger les rames du tramway de 32 m à 44 m par l'ajout de deux modules supplémentaires. Cette solution permettra d'augmenter la capacité de son réseau de plus de 40% et d'absorber les hausses de fréquentation.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan de déplacement urbain et dans la politique de développement durable que Le Mans Métropole mène depuis plusieurs années. Celui-ci permet une optimisation de la capacité du réseau de transport urbain en permettant d'assurer et de garantir un niveau de service de qualité et de maintenir un confort aux usagers, malgré une hausse de la fréquentation ; l'objectif étant de continuer à proposer un réseau performant.

Le projet d'augmenter la capacité du réseau tramway implique d'intervenir sur 3 volets :

- l'acquisition du matériel roulant (modules complémentaires) pour un allongement des rames de 32 m à 44 m,
- l'adaptation du centre de maintenance et de remisage du tramway : agrandissement de l'atelier, et du « peigne » de remisage (stationnement des rames), etc.…
- l'allongement des quais aux stations, des terminus et des infrastructures en ligne.

Le Conseil communautaire du 25 mars 2021 a adopté le programme de l'opération et une enveloppe globale financière prévisionnelle proposée pour le projet, estimée à 50,9 Millions d'Euros (y compris l'achat du matériel roulant). Il a par ailleurs été décidé de recruter un mandataire.

Après une procédure de consultation lancée fin 2021, la notification du marché du mandataire interviendra durant le 1er trimestre 2022. La première mission du mandataire consistera à recruter un maitre d'œuvre qui interviendra pour chacun des volets « adaptation des quais et infrastructures en ligne » et « adaptation du centre de maintenance et de remisage ».

Un crédit de 152 000€ est inscrit au BP 2022 pour la rémunération du mandataire et 150 000€ pour des appels de fonds anticipés.

## HALTE FERROVIAIRE

La création d'une halte ferroviaire au nord du Mans à proximité du pôle « Hôpital-Université » a été jugée pertinente dans le cadre d'études sur le développement de dessertes périurbaines autour du Mans menées par la Région. Le site est situé à proximité immédiate d'un pôle d'emplois et universitaire, générateur de déplacements et en interconnexion avec la station « Hôpital » de la ligne 1 du tramway (T1). Les voyageurs empruntant les axes ferroviaires Le Mans-Laval et Le Mans-Alençon pourront ainsi bénéficier d'un accès direct à ce pôle et à la ligne T1, sans correspondance, depuis la gare du Mans.

Toutes les phases d'études préalables de maîtrise d'œuvre conduites par SNCF Réseau pour la partie infrastructure et par SNCF Gares & Connexions pour les équipements de quais sont aujourd'hui achevées.

Le projet de la halte ferroviaire est désormais arrivé à sa phase de réalisation (REA).

En 2021, il a été arrêté que la future halte sera dénommée « Le Mans – Hôpital-Université » les travaux ont débuté en septembre 2021.

Le coût total de cette nouvelle phase, sous maîtrise d'ouvrage SNCF, est estimé à 9 588 300€ HT (valeur courante) soit 8 920 300€ HT pour les infrastructures et 668 000€ HT pour les équipements de quais. Le financement sera assuré comme suit :

| | Infrastructures | Equipements de quais | TOTAL (HT) |
|---|---|---|---|
| Etat | 1 428 160 € | - | 1 428 160 € |
| Département | 600 000 € | - | 600 000 € |
| Région | 3 446 070 € | 334 000 € | 3 780 070 € |
| **Le Mans Métropole** | **3 446 070 €** | **334 000 €** | **3 780 070 €** |
| TOTAL | 8 920 300 € | 668 000 € | 9 588 300 € |

La participation financière de Le Mans Métropole est donc de **3 780 070€ HT**, au même titre que la Région.

Un crédit de 1 702 000€ est inscrit au BP 2022 correspondant aux appels de fonds n°3 et n°4 de la phase réalisation des travaux.

La durée prévisionnelle des travaux est de 32 mois avec une mise en service de la Halte prévue en août 2023.

## LA RENOVATION DU SYSTEME SAEIV ET LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME BILLETTIQUE

Le réseau de transports en commun de Le Mans Métropole est doté d'un système billettique et d'un Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV), tous deux mis en service en 2007 avec la 1ère ligne de tramway. Leur périmètre a augmenté en 2013-2014 lors de l'extension du réseau avec la 2e ligne de tramway et en 2015-2016 avec la ligne BHNS T3. Ces deux systèmes, fortement interdépendants, sont absolument essentiels au bon fonctionnement du réseau et à son exploitation. Or, ils sont aujourd'hui obsolètes et doivent être renouvelés en tout ou partie.

En 2020, la décision a été prise de lancer 2 marchés distincts pour le SAEIV et la billettique. Bien que ces systèmes soient interdépendants, ceux-ci font appel à des compétences différentes.

Fin 2020, une AMO a été recrutée pour la rénovation du système SAEIV.

Le marché pour cette rénovation a été lancé en 2 phases :

- Une 1ère phase prévoit la rénovation du SAE par la gestion de l'obsolescence de ses composants, la mise en conformité avec la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) et l'amélioration de l'information voyageurs par la mise en place d'écrans TFT embarqués. La contractualisation a eu lieu durant l'année 2021 avec un budget de 6 200 000 €.

- Une 2e phase prévoit la rénovation du SAE par la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles liées au changement de version des logiciels intégrés. La procédure sera finalisée au premier semestre 2022 avec un budget estimé à 3 000 000 €.

Un crédit de 6 000 000 € est inscrit au BP 2022 pour la mise en œuvre de la phase 1 du projet de rénovation du SAEIV.

Les travaux de câblage du matériel roulant (bus et tramway) sont prévus de débuter à l'été 2022 pour une durée de 18 mois.

Par ailleurs, il est prévu de lancer le projet de renouvellement du système billettique. Il sera fait appel à une AMO pour réaliser un diagnostic de l'existant ainsi qu'un recueil des besoins dans un second temps, courant de l'été 2022.

## L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU SITE PIFFAULT

Le centre de maintenance de la Setram avenue Pierre-Piffault au Mans, construit en 1978, a été conçu à l'origine pour la maintenance de 100 bus standards.

Actuellement le parc est constitué de 150 véhicules soit 136 bus, dont 46 bus articulés y compris 10 BHNS, 14 minibus pour les personnes à mobilités réduites (PMR) et le Transport à la demande (TAD).

L'évolution de cet équipement est aujourd'hui nécessaire afin de répondre aux exigences d'exploitation et de maintenance du parc d'autobus en constante évolution (bus au GNV, bus articulés, véhicules électriques et bus à hydrogène).

Sur la base d'un pré-programme établi par le service de l'Architecture et des Régies techniques (SART), l'année 2019 a été consacrée à la procédure de consultation d'un maître d'œuvre.

En 2020, le maître d'œuvre a procédé au cours du second trimestre, aux études diagnostic du site qui ont révélé la nécessité de réaliser des relevés complémentaires concernant les infrastructures

et structures, les réseaux de fluides, les réseaux d'assainissement et les études de sols. L'ensemble de ces relevés a été réalisé pendant le second semestre 2020.

L'étude de faisabilité a été présentée en Copil au mois de juin 2021.

Le programme de l'opération a été adopté en séance du conseil communautaire le 30 septembre 2021.

Le projet de restructuration portera sur une redistribution et une optimisation des surfaces bâties et de stationnement et plus particulièrement :

- La création d'une extension (2800 $m^2$) de l'atelier existant (en lieu et place de l'atelier de remisage actuel qui sera démoli) avec mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture (environ 533 panneaux pour une puissance maximale d'environ 213 kWc (production annuelle estimée à 260MWh/an))
- La création de locaux de stockage supplémentaires (215$m^2$)
- La réorganisation des bureaux et locaux de l'atelier existant
- La réorganisation et la création de stationnements extérieurs supplémentaires avec mise en place d'ombrières photovoltaïques (surface : 2800$m^2$ pour une puissance maximale d'environ 500 kWc (production annuelle estimée à 605MWh/an)
- La mise aux normes et la réfection des équipements existants (ICPE)
- La récupération des eaux pluviales et le traitement des eaux de lavage
- L'amélioration des conditions de travail des agents

Ce projet s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale, dans la recherche de performance énergétique des bâtiments (réhabilitation et extension), de production d'électricité photovoltaïque, de la récupération des eaux pluviales et du traitement des eaux de lavage, de l'emploi de matériaux à faible impact environnemental.

Sans recherche de labellisation, le projet devra permettre d'obtenir un équipement efficient en terme d'efficacité énergétique, mais aussi respectueux de l'environnement et garantissant un confort et une qualité d'usage des différents locaux durant l'exploitation.

L'énergie produite sera à la fois autoconsommée et revendue.

Les travaux seront réalisés en site occupé.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération se monte à 16 000 000€ HT toutes dépenses confondues (dont 14 100 000€ HT de travaux et de 1 100 000€ HT de prestations intellectuelles).

Au titre des co-financements, une aide européenne de 985 053.77€ est prévue au titre du programme régional Feder.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Études : 13 mois
- Consultation des marchés de travaux : 4 mois
- Durée prévisionnelle des travaux : 26 mois
- Un crédit de 1 615 000 € est inscrit au BP 2022.

## Chiffres clés :

**Le réseau SETRAM de transport en commun comprend :**

**2 lignes de tramway T1, T2**

**1 ligne de BHNS T3 Tempo**

**28 lignes de bus**

**34 rames de tramway**

**136 bus**

**955 points d'arrêts**

## ZOOM

Le projet de trois Chronolignes concerne les trois lignes de bus structurantes 4, 5, 6 du réseau Setram représentant 15% de la fréquentation du réseau et 45% de la fréquentation des lignes de bus. Il permet d'achever la construction d'un réseau de transport structuré dans l'agglomération mancelle après la réalisation de deux lignes de tramway (T1, T2) et d'une ligne de BHNS (T3).

Ce projet vise à rendre ces 3 lignes plus attractives et donc à augmenter leur fréquentation. Il permettra d'améliorer leur temps de parcours et de les rendre plus fiables grâce à la création de sites propres pour les transports en commun et d'aménagement de voies d'approches et de carrefours pour prioriser l'accès des bus. Ces 3 lignes offriront un haut niveau de service aux voyageurs grâce à une fréquence et une amplitude horaire importantes. Le projet inclut également le réaménagement d'axes majeurs de la ville de Mans et s'accompagne d'aménagements cyclables le long des itinéraires des lignes de bus.

Mobilité et Transports en commun

# STATIONNEMENT

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Location parking Les Quinconces payée à la Ville du Mans et remboursement des frais parking Bonnet | 0,058 M€ | ▪ Droits de stationnement (surface) | 1,500 M€ |
| ▪ Frais divers (bancaires, frais de traitement FPS) | 0,057 M€ | ▪ Forfait Post-Stationnement (FPS) | 0,500 M€ |
| ▪ Remboursement de frais à la Ville du Mans (habillement, locaux, moyens informatiques, véhicules) | 0,083 M€ | ▪ Redevance versée par le délégataire (parking souterrains et enclos) | 0,450 M€ |
| ▪ Remboursement à la Ville du Mans de la charge salariale des Agents de Surveillance de la Voie Publique - ASVP | 0,639 M€ | ▪ Location emplacements parkings Bonnet et Esterel | 0,034 M€ |
| | **0,837 M€** | | **2,484 M€** |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAIN | LE MANS TOUS QUARTIERS | 15 000,00 |
| LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - GARE SUD | LE MANS - SUD OUEST | 30 000,00 |
| LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - REPUBLIQUE | LE MANS - COEUR DE VILLE | 60 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **105 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| PARKING GARE SUD - STRUCTURE DALLE SUPERIEURE | LE MANS - SUD OUEST | 30 000,00 |
| PARKING PALAIS DES CONGRES - RENFORCEMENT STRUCTUREL | LE MANS - COEUR DE VILLE | 500 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **530 000,00** |

**Total de l'axe : STATIONNEMENT** **635 000,00**

Le Mans Métropole offre 3694 places de stationnement réparties dans 12 parkings en ouvrage et en enclos ainsi que 2038 places de stationnement en surface avec horodateurs.

L'exploitation de l'ensemble de ce parc de stationnement est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) qui a pris effet le 1er janvier 2015 et qui se terminera fin décembre 2022. 100% des investissements prévus au contrat de DSP ont d'ores et déjà été réalisés par Cénovia.

Depuis mars 2020, suite aux mesures successives prises par le gouvernement afin d'endiguer la crise sanitaire liée à la covid-19, les parkings en ouvrage ont vu leur fréquentation fortement baissée. Au vu des effets durables de la pandémie, et afin d'en réduire les impacts sur l'économie générale du contrat, il a été adopté lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, la prolongation d'une année supplémentaire de la DSP stationnement. Ainsi la date de fin de la DSP serait reportée au 31 décembre 2023.

Loin de compenser l'intégralité des conséquences financières de la pandémie sur l'équilibre du contrat, l'extension d'un an de la DSP permettra d'en atténuer les effets en autorisant le délégataire à lisser la charge d'amortissements des investissements déjà réalisés sur une année supplémentaire.

De plus, des investissements complémentaires liés à l'exploitation et non prévus au plan d'investissement initial, seront mis en œuvre sur les années résiduelles du contrat pour un montant estimé à 245 183 € HT. Ces investissements, ayant pour objet notamment des évolutions réglementaires (upgrade CB 5.5) seront pris en charge par Cénovia.

Par ailleurs, Le Mans Métropole, en tant que propriétaire des ouvrages a inscrit au BP 2022 un crédit de 620 000 € pour des travaux à réaliser dans les parkings.

## LES REALISATIONS DE LE MANS METROPOLE

### Parking Palais des congrès et de la culture

D'importants désordres structurels ont été constatés au sein du parking PCC. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux de renforcement de la structure pour rétablir une exploitation normale du parking et envisager par la suite, une réhabilitation globale de celui-ci dans le cadre du projet de rénovation du PCC.

Un montant de 500 000 € a été inscrit au BP 2022 pour la réalisation de ces travaux.

### Parking République

Une étude d'amélioration des accès piétons au niveau -1 et -2 par les escaliers, ainsi qu'un diagnostic de la structure du parking seront lancés pour un montant estimé à 30 000 € TTC.

Des travaux de reprise des joints de dilatation au niveau des rampes sont programmés en 2022. Ils sont estimés à 30 000 € TTC.

### Parking Gare Sud

Suite aux désordres observés sur les bétons, un diagnostic de la structure sera lancé pour un montant estimé à 30 000 € TTC.

Des travaux de reprise de l'étanchéité du joint de dilatation seront réalisés pour un montant de 30 000€ TTC.

## LES ACTIONS DU DELEGATAIRE

Dans un contexte de fin de la DSP, 100 % des investissements de la délégation ont été réalisés.

Il sera néanmoins réalisé d'une part, des investissements d'amélioration et de renouvellement du matériel d'exploitation, et d'autre part des investissements complémentaires liés à l'allongement d'un an de la durée de la DSP

**Refonte de la signalétique du parking Médiathèque**

Suite aux travaux de peinture et de désamiantage réalisés par LMM, la signalisation horizontale sera rénovée. Le délégataire va revoir l'intégralité de la signalisation verticale pour créer un ensemble moderne et cohérent. Le délégataire a lancé l'étude et la commande en 2021. Les travaux auront lieu en 2022.

Dans le cadre de l'avenant n°10 de la DSP stationnement, il est convenu que le délégataire se chargera de financer et de mettre en œuvre des investissements complémentaires prévus dans le cadre de la prolongation de la DSP jusqu'au 31 décembre 2023.

**Parkings en ouvrage et horodateurs : sécurité cartes bancaires**

Dans tous les parkings en ouvrages et les horodateurs, il sera procédé à une mise à jour réglementaire de la chaine bancaire. En effet, chaque lecteur de cartes recevra la version sécurisée « CB 5.5 ». Environ 200 lecteurs sont concernés.

**Parkings Les Halles, Médiathèque, PCC et Rabelais**

Tous ces parcs sont reliés à un même serveur de péage et de contrôle d'accès. Or aujourd'hui le matériel en place est obsolète et comporte des failles réglementaires. Par ailleurs, les accès piétons de nuit sur ces parcs ne sont pas équipés d'interphone. Enfin, le matériel en place sur le parking Rabelais est le plus vieux et ne supportera pas ces mises à niveau. Cénovia va donc procéder au remplacement du matériel nécessaire et à une mise à niveau de l'ensemble.

**Parkings Gare Nord, Jacobins et Quinconces souterrain**

Les matériels de péage et contrôle d'accès de ces 3 parkings intègrent des matériels obsolètes qui ne permettent plus de garantir la continuité de fonctionnement. Cénovia va donc procéder aux remplacements de matériel nécessaires et à la mise à niveau de l'ensemble.

**Parking République - Sécurisation du groupe électrogène**

Dans le cadre de travaux de sécurisation du groupe électrogène, il sera réalisé le changement de l'armoire de commande, et une rénovation de l'automatisme.

## CHIFFRES CLES

**Dans le cadre du contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1er janvier 2015 pour une durée de 8 ans, CENOVIA assure la gestion de 3 638 places de stationnement réparties dans 12 parkings souterrains et en enclos à laquelle s'ajoute la gestion de 173 horodateurs répartis sur le stationnement payant sur voirie.**

**Sont présents également 25 emplacements vélos sécurisés et 12 emplacements ouverts équipés d'arceaux au parking République et 14 emplacements vélos sécurisés au parking Rabelais.**

# VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Dépenses courantes d'exploitation : | 7,165 M€ | ▪ Refacturation de travaux de voirie à des tiers (ERDF, GRDF…) | 0,080 M€ |
| *- Circulation - Déplacements* | *0,260 M€* | ▪ Taxes pour utilisation du domaine public | 0,250 M€ |
| *- Eclairage Public* | *2,920 M€* | ▪ Droits de voirie (terrasses…) | 0,280 M€ |
| *- Voirie* | *3,985 M€* | | |
| ▪ Charge nette de personnel | 6,446 M€ | | |
| | **13,611 M€** | | **0,610 M€** |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| YVRE L'EVEQUE- ETUDES ET TRAVAUX VCEP | YVRE L'EVEQUE | 100 000,00 |
| SARGE LES LE MANS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | SARGE-LES-LE MANS | 270 000,00 |
| SAINT SATURNIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | SAINT SATURNIN | 10 000,00 |
| SAINT GEORGES DU BOIS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | SAINT GEORGES DU BOIS | 40 000,00 |
| RUAUDIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | RUAUDIN | 70 000,00 |
| ROUILLON - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | ROUILLON | 20 000,00 |
| MULSANNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | MULSANNE | 230 000,00 |
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - LE MANS | LE MANS TOUS QUARTIERS | 10 000,00 |
| REMPLACEMENT D'ARBRES | LE MANS TOUS QUARTIERS | 133 000,00 |
| LE MANS SUD OUEST- ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - SUD OUEST | 483 500,00 |
| LE MANS SUD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - SUD EST | 171 000,00 |
| LE MANS SUD - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - SUD | 131 000,00 |
| LE MANS OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - OUEST | 55 000,00 |
| LE MANS NORD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - NORD OUEST | 300 000,00 |
| LE MANS NORD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - NORD EST | 60 000,00 |
| EMPREINTES DES PILOTES | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP | LE MANS METROPOLE | 450 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOUVELLEMENT DE LANTERNES | LE MANS METROPOLE | 2 000 000,00 |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - HORS LE MANS | LE MANS METROPOLE | 47 000,00 |
| DNP - RENFORCEMENT DE VOIRIE | LE MANS METROPOLE | 800 000,00 |
| EQUIPEMENT SLT, BORNES, STATIONS DE COMPTAGE | LE MANS METROPOLE | 270 000,00 |
| SIGNALISATION DIRECTIONNELLE (JALONNEMENT) | LE MANS METROPOLE | 200 000,00 |
| DNP - ECLAIRAGE PUBLIC - LMM | LE MANS METROPOLE | 25 000,00 |
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX LE MANS METROPOLE | LE MANS METROPOLE | 1 800 000,00 |
| ACCIDENT D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION | LE MANS METROPOLE | 260 000,00 |
| PROGRAMME TRAVAUX BORNES D ACCES | LE MANS METROPOLE | 34 000,00 |
| ABORDS ANTARES - AMENAGEMENT EXTERIEUR | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| LE MANS EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - EST | 140 000,00 |
| LE MANS CDV - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LE MANS - COEUR DE VILLE | 440 600,00 |
| LA CHAPELLE ST AUBIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | LA CHAPELLE SAINT AUBIN | 310 000,00 |
| COULAINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | COULAINES | 20 000,00 |
| CHAUFOUR NOTRE DAME - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | CHAUFOUR NOTRE DAME | 40 000,00 |
| CHAMPAGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | CHAMPAGNE | 436 000,00 |
| ARNAGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | ARNAGE | 30 500,00 |
| ALLONNES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | ALLONNES | 229 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **9 655 600,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| SAINT SATURNIN RUE DE VILLENEUVE | SAINT SATURNIN | 310 000,00 |
| LE MANS RUE DU POLYGONE | LE MANS - SUD OUEST | 250 000,00 |
| LE MANS - AVENUE DE TOULOUSE | LE MANS - SUD EST | 5 000,00 |
| LE MANS - RENOVATION DE LANTERNE CHEMINS AUX BOEUFS/ANTARES | LE MANS - SUD | 20 000,00 |
| GESTION CENTRALISEE DES FEUX TRICOLORES | LE MANS METROPOLE | 60 000,00 |
| PLAN DE PREVENTION DU BRUIT (ETUDE) | LE MANS METROPOLE | 15 000,00 |
| GEODETECTION DES RESEAUX EP | LE MANS METROPOLE | 250 000,00 |
| COULAINES - PASSERELLE MADELEINE (MANDAT) | COULAINES | 50 000,00 |
| ARNAGE - GIRATOIRE GEMERIE | ARNAGE | 800 000,00 |
| AIGNE - RUE DE MAQUERE | AIGNE | 423 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **2 183 000,00** |

**Total de l'axe : VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC 11 838 600,00**

Le Mans Métropole poursuit sa politique d'aménagement et de conservation du patrimoine routier au travers d'actions quotidiennes visant à conforter la qualité et la sécurité de l'espace public pour l'ensemble des usagers tout en veillant aux enjeux de développement durable.

## AMELIORATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER ET SES EQUIPEMENTS CONNEXES

Différents programmes participent à l'entretien du patrimoine public routier et de ses installations connexes notamment :

- Renforcement des voiries recevant un fort trafic pour 800 000 €,
- Remplacement de la signalisation routière horizontale et verticale pour un montant de 380 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement,
- Amélioration des 36 000 foyers lumineux de Le Mans Métropole et remplacement des différents organes de l'éclairage (mâts, ballast, lanternes) pour un montant de 300 000 €,
- Renouvellement de 2000 lanternes par de la technologie LED pour un montant de 2 000 000 €.

Chaque année, une enveloppe de **252 500 €** est consacrée aux programmes récurrents d'entretien des ouvrages d'art tels que la dé-végétalisation des perrés et les inspections détaillées d'ouvrages. En 2022, cette enveloppe est portée à **289 000 €** car, comme tous les 5 ans à l'automne, auront lieu les écourues. Cette période est propice à de nouvelles investigations en matière d'entretien des ouvrages d'art, notamment la réalisation de visites subaquatiques nécessitant une approche et des techniques spécifiques réalisables lorsque le niveau d'eau est plus faible.

Des travaux complets de voirie et/ou d'éclairage public sont également prévus tant sur Le Mans que sur les communes. On notera *:*

- La réfection complète de la rue de Maquère à Aigné pour un montant global **de 600 000 €** dont 300 000 € en 2022 et 300 000€ en 2023.
- L'enfouissement des réseaux Enedis - France télécom et Éclairage public ainsi que la suppression d'un poteau béton armé dans la rue du Polygone au Mans pour un montant global de **650 000 €.** Une première tranche de travaux de 250 000 € est programmée en 2022 et une seconde tranche de 400 000 € de travaux sera exécutée en 2023.

## FACILITER ET SECURISER LES DEPLACEMENTS DES USAGERS DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Mans Métropole poursuit en 2022 les programmes de travaux de réaménagement de chaussée et trottoirs, d'aménagement de sécurité aux abords des écoles, de mise en place de zone "30" ou de confection de plateau tant sur Le Mans que sur les communes de Le Mans Métropole, pour assurer la qualité et la sécurisation des déplacements.

Une enveloppe de 3 185 000 € est proposée pour ces opérations de proximité. À titre d'exemple, on peut citer :

- Le remplacement des barrières trémie avec mise en place d'un muret Boulevard Georges-Clémenceau (160 000 €),
- La réalisation de trottoir Rue du Stade à Mulsanne (150 000€),
- La création d'une zone d'entrecroisement route de Beauchêne à Sargé-Lès-Le Mans (120 000€),
- L'Aménagement de la voie verte et d'un cheminement piéton Route de Savigné à Champagné (160 000 €),
- Le réaménagement du rond point Thomas-Edison au Mans afin d'intégrer les vélos et assurer un partage de la voie tout en sécurité pour l'ensemble des usagers (150 000 €).

## Chiffres Clés

**218 carrefours équipés de feux tricolores**

**36 036 foyers lumineux**

**955 km de réseaux électriques**

**1 350 km de voirie pour 3 386 voies**

**229 km d'itinéraires cyclables soit 119 km de bandes cyclables et 110 km de pistes cyclables**

**25 parkings vélos couverts sur le Mans et 3 977 emplacements vélos sur Le Mans Métropole**

**276 Ouvrages d'arts**

## ZOOM

**Création d'un giratoire à la Gémerie**. Dans le cadre du développement touristique, une étude de réaménagement du site de la Gémerie et la sécurisation de l'échangeur Gémerie sont prévues en 2022. Après une étude de circulation, une nouvelle entrée au site de la Gémerie sera créée par une bretelle de sortie vers Spay ainsi qu'une sortie directement sur le giratoire. Une enveloppe de **800 000 €** est allouée à ce projet.

# URBANISME

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**Fonctionnement des services Urbanisme et Foncier**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Locations mobilières, charges locatives et de propriétés | 1,272 M€ | ▪ Revenus des immeubles et remboursement de charges | 0,631 M€ |
| ▪ Taxes foncières | 0,750 M€ | ▪ Autres recettes | 0,006 M€ |
| ▪ Autres charges | 0,097 M€ | | |
| ▪ Charge nette de personnel | 1,378 M€ | | |
| | **3,497 M€** | | **0,637 M€** |

**Investissement**

**Dépenses**

▪ voir le détail des investissements repris sur l'axe "Aménagement Urbain"

*Le PLU communautaire a été approuvé par délibération le 30 janvier 2020. Il s'agit d'un document prospectif, qui définit le projet de développement de l'agglomération pour les 10 prochaines années et opérationnel par la mise en œuvre de différents projets d'aménagement. Dans cette perspective, au cours de l'année 2022, il est prévu d'engager ou poursuivre différentes études urbaines, d'approfondir certaines thématiques, de créer des outils pour faciliter son appropriation. Une 1ère modification du PLUi sera réalisée afin d'adapter le document après près de 2 ans d'application.*

## DES ETUDES URBAINES POUR DEFINIR LES PROJETS D'AMENAGEMENT

### Le Mans - Le Projet Partenarial D'aménagement Sur Les Sites ETAMAT

Dans le cadre d'un Projet Partenarial d'Aménagement qui a été signé avec l'État, 3 volets d'études ont été engagés en 2021 sur les emprises militaires de l'ETAMAT libérées par le ministère de la Défense, avenue Bollée (centre-ville) et avenue Félix-Geneslay (Zone industrielle sud). Ces études vont se poursuivre sur 2022. Elles ont pour objectif de définir un projet d'aménagement à vocation résidentielle sur le secteur centre-ville et à vocation économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières sur le secteur Sud. Ces opérations intégreront toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique. Un volet concertation et urbanisme transitoire est également prévu afin de partager et nourrir la réflexion. La durée de ces études est estimée à environ 18 mois.

### Fay – la restructuration du centre bourg

Les études urbaines pour la restructuration du centre bourg de Fay ont abouti en 2021. L'objectif de ce projet est de définir les conditions de réalisation d'une opération d'habitat dense en cœur de bourg destinée à différents types de ménages, en s'appuyant sur les formes architecturales existantes revisitées. Le projet interroge également le rôle et la place des espaces publics afin notamment de répondre aux enjeux de cheminements doux sécurisés et d'animation de la centralité. Les plantations de haute tige existantes,

notamment celles au fond de l'allée des Jardins du Vicariat seront mises en valeur et le projet prévoit, dans la mesure du possible, l'intégration dans les futurs aménagements des matériaux issus des éventuelles déconstructions. En 2022, une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) substituera le périmètre d'attente inscrit dans le PLUi.

**La Milesse – plan guide sur le centre bourg**

L'objectif de cette étude, lancée au 2e semestre 2021, est d'envisager l'évolution du bourg de La Milesse à court, moyen et long termes. Elle prévoit dans un 1er temps l'élaboration d'un plan guide, issu d'un diagnostic global à l'échelle du bourg, qui définira les actions à mener tant en matière d'aménagement de l'espace public que de constructions d'équipements et de logements. Puis dans un second temps, une déclinaison en termes de programmation et d'orientations d'aménagement sera faite sur différents secteurs opérationnels qui pourraient être mis en œuvre à court et moyen termes. Afin de nourrir ces réflexions, une concertation est prévue tout au long du déroulement de ces études.

**Le Mans – plan guide du centre ville**

Une étude urbaine et de programmation sera menée sur le centre-ville du Mans afin de définir une stratégie urbaine globale qui intégrera les enjeux de la ville durable, qu'ils soient urbains, paysagers, ou environnementaux. Cette vision transversale permettra d'aboutir à un plan guide qui servira de fil directeur pour la mise en œuvre des projets prévus pour renouveler et redynamiser le cœur de l'agglomération.

En complément des actions prévues sur le cœur de ville marchand, la réflexion sera menée sur trois thèmes principaux : « la rivière » comme axe structurant qui doit être révélé aux habitants, « les franges du cœur de ville marchand » et leurs rôles dans la dynamique du centre-ville et une dernière approche sur « le centre ville comme un des quartiers de la ville » afin de réinterroger son fonctionnement et ses équipements au service de ses habitants. Ce projet comprendra également un volet concertation.

**Allonnes – Quartier Des Perrières**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renouvellement urbain Chaoué/Perrières sur la commune d'Allonnes, des orientations d'aménagement ont été arrêtées dans le cadre d'un plan guide. Afin de mettre en œuvre ces orientations sur le quartier des Perrières, il est nécessaire d'établir un plan d'aménagement précis qui définira, suite aux démolitions, les nouvelles emprises publiques et les lots constructibles. Cette étude sera réalisée en 2022.

**Arnage – La Héronnière**

Par délibération du 1er octobre 2020, le conseil communautaire a autorisé le lancement des études préalables à la création de la ZAC de La Héronnière à Arnage. Ce secteur, localisé au nord-est du centre ville d'Arnage a pour vocation d'accueillir un projet résidentiel d'environ 200 logements. Des études de définition ont déjà été menées, elles seront complétées par une étude d'impact et par l'ensemble des éléments nécessaires au dossier de création. Elles comprendront un volet concertation.

**Champagne – secteur du Vaudrou**

Les sites du Vaudrou et des Chapelles ont été identifiés au PLUi comme secteurs de développement résidentiels sur la commune de Champagné. Étant donné la complexité de ces sites et les enjeux d'aménagement qui en découlent, avec un objectif de création d'environ 175 logements, le conseil communautaire du 28 janvier 2021 a validé la réalisation de cette opération sous forme de ZAC et autorisé le lancement des études préalables à sa création. Ces études seront menées en 2022 et comprendront un volet concertation.

## DES ETUDES POUR APPROFONDIR CERTAINS THEMES

Il est prévu en 2022 d'engager la **mise en œuvre d'un plan de conservation de l'hélianthème.** L'hélianthème est une plante protégée qui est présente sur de nombreux secteurs de projet dans l'agglomération. Dans le cadre de l'aménagement de ces sites, des demandes de dérogations exceptionnelles de destruction et/ou de déplacement d'espèces protégées doivent être soumises à autorisation préfectorale. Afin de sortir d'une logique d'intervention au coup par coup, il est proposé d'engager une réflexion plus globale sur la prise en compte de cette espèce protégée dans le cadre des projets d'aménagement et pour cela de mettre en œuvre un plan de conservation de l'hélianthème qui viserait à approfondir les connaissances scientifiques et à élaborer des outils permettant de concilier aménagement et protection et communiquer sur cette espèce protégée.

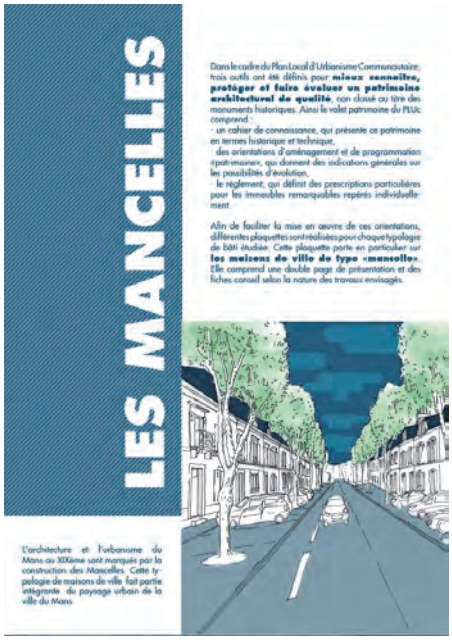
LES MANCELLES

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Communautaire, trois outils ont été définis pour **mieux connaître, protéger et faire évoluer un patrimoine architectural de qualité**, non classé au titre des monuments historiques. Ainsi le volet patrimoine du PLUi comprend :

- un cahier de connaissance, qui présente ce patrimoine en termes historique et technique,
- des orientations d'aménagement et de programmation «patrimoine», qui donnent des indications générales sur les possibilités d'évolution,
- le règlement, qui définit des prescriptions particulières pour les immeubles remarquables repérés individuellement.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces orientations, différentes plaquettes sont réalisées pour chaque typologie de bâti étudiée. Cette plaquette porte en particulier sur **les maisons de ville de type «mancelle»**. Elle comprend une double page de présentation et des fiches conseil selon la nature des travaux envisagés.

L'architecture et l'urbanisme du Mans au XIXème sont marqués par la construction des Mancelles. Cette typologie de maisons de ville fait partie intégrante du paysage urbain de la ville du Mans

## DES OUTILS POUR MIEUX COMPRENDRE ET ECHANGER

L'appropriation du PLUi se fera avec la communication de différents outils qui permettront de mieux comprendre et d'échanger sur les orientations du projet. La « Lettre du PLU communautaire » est un de ces outils, sa nouvelle publication est destinée aux habitants et porteurs de projet. Elle rappelle les objectifs du PLUi et présente quelques nouvelles règles dont notamment le coefficient nature. Il est prévu également en 2022 de diffuser aux aménageurs une notice qui décrit la méthode que souhaite mettre en œuvre la Collectivité pour travailler sur les futurs permis d'aménager et ainsi répondre aux orientations fixées dans le PLUi dans le cadre d'un urbanisme négocié. Après avoir réalisé une plaquette sur « les Mancelles » pour guider les particuliers dans leur projet d'extension, de surélévation ou de ravalement, il est prévu en 2022 de réaliser le même type de document pour les maisons individuelles de type « Leroi Haricot ».

## UNE ADAPTATION DU PLUI POUR LE 1ER SEMESTRE 2022

Le PLUi est un document vivant qui fera l'objet de modifications planifiées sur un rythme de tous les deux ans. Ainsi, après près de deux ans d'application, la modification n°1 du PLUi a été engagée en 2021. Elle porte sur l'ajustement de certains aspects du règlement ainsi que sur quelques secteurs couverts par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Il est également envisagé d'approfondir certaines thématiques liées notamment à l'énergie, le traitement des espaces libres, les divisions parcellaires et l'eau.

## LES MISSIONS DU SERVICE URBANISME

Dans le cadre de ses missions, le pôle droit des sols/ERP du service Urbanisme-Foncier instruit pour le compte des 19 communes de Le Mans Métropole l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Cette activité représente par an environ :

- 2 000 autorisations (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager),
- 6 000 certificats d'urbanisme,
- 150 autorisations/déclarations liées aux enseignes et publicité,
- 300 autorisations de travaux,

Le pôle foncier du service Urbanisme-Foncier instruit également environ 4 200 déclarations d'intention d'aliéner chaque année pour l'ensemble des 19 communes.

# AMENAGEMENT URBAIN

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

Il s'agit principalement d'un budget d'investissement regroupant l'ensemble des opérations d'aménagement de l'espace public. Pour l'exercice 2022 le montant global inscrit au titre de ces opérations s'élève à près de 16 M€ (voir détail ci-après).

Outre ces dépenses d'investissement proprement-dits, les opérations d'aménagement de ZAC et lotissements conduites en régies nécessitent une avance d'un montant prévisionnel global de 0,867 M€ au titre de leur préfinancement pour 2022.

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

- Dépenses diverses 0,097 M€
- Charge nette de personnel 1,924 M€

**2,021 M€**

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS - DEPENSES NON PROGRAMMEES - EXTENSION RESEAUX ERDF | LE MANS TOUS QUARTIERS | 150 000,00 |
| LOGICIELS - MATERIELS -SCE AMENAGT | LE MANS METROPOLE | 48 000,00 |
| CLOTURE ZAC (FRAIS D'ACTES) | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - TRAVAUX DIVERS | LE MANS METROPOLE | 20 000,00 |
| LOGICIELS MATERIELS - URBAN | LE MANS METROPOLE | 1 600,00 |
| EVOLUTIONS DU PLUi | LE MANS METROPOLE | 42 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **266 600,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| TRANGE - ROUTE DE LA BRUYERE | TRANGE | 15 000,00 |
| TRANGE- SECURISATION TRAVERSEE MAISONS ROUGES - ETUDES | TRANGE | 30 000,00 |
| SARGE LES LE MANS - ETUDES SECTEUR DU PUITS LAURIAU (PAE) | SARGE-LES-LE MANS | 100 000,00 |
| SAINT SATURNIN - ETUDE - RUE DE L'EGLISE | SAINT SATURNIN | 1 190 000,00 |
| SAINT GEORGES DU BOIS - SECTEURS SOULIGNE ET ST APPOLINE | SAINT GEORGES DU BOIS | 137 000,00 |
| ST GEORGES DU BOIS - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG | SAINT GEORGES DU BOIS | 50 000,00 |
| MULSANNE - RUE DE NETTLEHAM | MULSANNE | 1 700 000,00 |
| MULSANNE - RUE DE BONEN -ETUDES | MULSANNE | 30 000,00 |
| LE MANS - SITES ETAMAT | LE MANS TOUS QUARTIERS | 435 000,00 |
| FRAIS D'ETUDE - LE MANS - PLACE CHAUVELET BOULEVARD OYON | LE MANS - SUD OUEST | 80 000,00 |
| LE MANS - SQUARE DES SOURCES ET RUE COURBET - ETUDES | LE MANS - SUD EST | 300 000,00 |
| LE MANS - RUES VOLTAIRE ET CORDELET | LE MANS - NORD OUEST | 6 300 000,00 |
| LE MANS - SECTEUR VOLTAIRE - TRANCHE 2 | LE MANS - NORD OUEST | 190 000,00 |
| LE MANS - ROUTE DE LAVAL - INTERSECTION BOULEVARD NATURE | LE MANS - NORD OUEST | 600 000,00 |
| LE MANS - MOULIN SAINT GEORGES -ACQUISITONS FONCIERES | LE MANS - NORD OUEST | 210 000,00 |
| LE MANS - PLACE RAPHAEL ELIZE | LE MANS - NORD OUEST | 650 000,00 |
| LE MANS - RUE DE DEGRE | LE MANS - NORD OUEST | 580 000,00 |
| LE MANS - RUE DU VILLARET | LE MANS - NORD EST | 315 000,00 |
| BANQUE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE COMMUNAUTAIRE | LE MANS METROPOLE | 1 000,00 |
| TRANGE - EXTENSION ZAC DE L'ETOILE | LE MANS METROPOLE | 400 000,00 |
| RESERVES FONCIERES | LE MANS METROPOLE | 1 050 000,00 |
| LA FABRIQUE - RÊVES DE VILLE | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| CHAMPAGNE - SECTEUR VAUDROU III - LES CHAPELLES | LE MANS METROPOLE | 60 000,00 |
| COULAINES - SECTEUR BEL AIR - SCHOELCHER | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| LE MANS METROPOLE -PLAN DE CONSERVATION HELIANTHEME | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| NOVAXUD - ETUDES URBAINES | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| URBANISME DE PROJETS - ETUDES | LE MANS METROPOLE | 20 000,00 |
| SECTEURS URBAINS A ENJEUX - FAÇADES | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 2 | LE MANS - COEUR DE VILLE | 35 000,00 |
| LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 3 | LE MANS - COEUR DE VILLE | 2 800 000,00 |
| LE MANS - PLACES SAINT PIERRE ET DU HALLAI - ETUDES | LE MANS - COEUR DE VILLE | 190 000,00 |
| LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - RUE DES PONTS NEUFS | LE MANS - COEUR DE VILLE | 65 000,00 |
| LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 4 | LE MANS - COEUR DE VILLE | 54 400,00 |
| LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 5 | LE MANS - COEUR DE VILLE | 30 000,00 |
| LE MANS - LES HALLES - RESTRUCTURATION URBAINE | LE MANS - COEUR DE VILLE | 100 000,00 |

| | | |
|---|---|---|
| LE MANS - CENTRE VILLE - PLAN GUIDE | LE MANS - COEUR DE VILLE | 50 000,00 |
| PLACES CARDINAL GRENTE ET ST MICHEL AU MANS - ETUDES | LE MANS - COEUR DE VILLE | 50 000,00 |
| LE MANS - PLACE D'ALGER - ETUDES | LE MANS - COEUR DE VILLE | 100 000,00 |
| LA MILESSE - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG | LA MILESSE | 103 000,00 |
| FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES | FAY | 130 000,00 |
| FAY - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG | FAY | 10 000,00 |
| COULAINES - CARREFOUR BD ST NICOLAS - RUE COCTEAU | COULAINES | 10 000,00 |
| CHAUFOUR - LE PETIT PLESSIS - CHEMIN DE LA CHAPELLE (PUP) | CHAUFOUR NOTRE DAME | 10 000,00 |
| CHAUFOUR-NOTRE-DAME - CHEMIN DE LA CHAPELLE RTE DE FAY (PUP) | CHAUFOUR NOTRE DAME | 30 000,00 |
| CHAMPAGNE - RUE DES AJONCS | CHAMPAGNE | 5 000,00 |
| CHAMPAGNE - RUES GOULOUMES FREINET ET PLACETTE ECOLE PREVERT | CHAMPAGNE | 60 000,00 |
| ARNAGE - ZONE DE LA HERONNIERE | ARNAGE | 112 000,00 |
| ARNAGE - AVENUE NATIONALE | ARNAGE | 278 000,00 |
| ALLONNES - GIRATOIRE VC 147 - VC 23 | ALLONNES | 25 000,00 |
| AIGNE - ENTRÉES DE BOURG | AIGNE | 200 000,00 |
| AIGNE - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG | AIGNE | 10 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **19 080 400,00** |

**Total de l'axe : URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN** **19 347 000,00**

Le programme d'aménagement des espaces publics se poursuit, avec pour objectif de renforcer l'attractivité des centres-villes, centres-bourgs et quartiers en améliorant la qualité urbaine et paysagère, et d'apporter confort et sécurité aux différents modes de déplacements.

## LES ESPACES PUBLICS

L'enveloppe de crédits affectée au BP 2022 à ces travaux s'élève à 16 424 400 € en investissement et 97 000 € en fonctionnement.

Plusieurs projets s'achèveront en 2022 : l'aménagement de l'avenue Nationale à Arnage, de l'avenue Nettleham à Mulsanne, et de la rue de l'Eglise à Saint Saturnin.

Au cours de l'année 2022, des travaux seront engagés : les entrées de bourg à Aigné, la 3e phase du quartier Saint-Nicolas, la place Raphaël-Élizé, la rue de Degré, le square des Sources et la rue Courbet au Mans.

Des études seront également menées : quartier Chaoué à Allonnes, rues Gouloumès, Freinet et placette école-Prévert à Champagné, chemin de la Chapelle et route de Fay à Chaufour-Notre-Dame, halte ferroviaire, rue Voltaire, 4e et 5e phases du quartier Saint-Nicolas, places Saint-Pierre et du Hallai, d'Alger et Aristide-Jacques-Trouvé-Chauvel au Mans, rue de Bonen à Mulsanne, route de la Mare et rue de Ballon à Sargé-lès-Le Mans et la traversée des Maisons-Rouges à Trangé.

**Le Mans – 3e phase de l'aménagement du quartier Saint Nicolas**

Dans la continuité des travaux réalisés dans la première et deuxième tranche, le choix d'un pavage en pierre naturelle permettra de conforter le statut d'aire piétonne qualitative pour la place de la Sirène et des rues Marchande, Blondeau et des Jacobins du quartier Saint-Nicolas au Mans.

Les travaux démarreront en février 2022 et se termineront en septembre 2022.

Le Mans Métropole consacrera 2 800 000 € à cette opération en 2022.

**Le Mans – Place Raphaël-Élizé**

La place Raphaël Élizé est située au cœur d'un quartier où se développe des ensembles d'habitations, de commerces et d'activités diverses jouxtant l'université du Mans. Elle accueille notamment le terminus du tramway, un parking relais, le centre commercial Carrefour Market ainsi que des commerces.

Cette place est traitée à plus de 97 % en revêtement minéral et constitue un ilot de chaleur sans fonction spécifique, avec des matériaux très dégradés à certains endroits. Son éclairage est hétérogène et dégage une ambiance peu urbaine et non adaptée à l'échelle du lieu.

L'objectif est donc d'apporter une qualité environnementale avec une végétalisation de plus de 70%, de créer des espaces de jeux, de détente pour enfants et de convivialité, et de retrouver une ambiance lumineuse nocturne avec un caractère urbain.

Les travaux sont prévus de janvier à juin 2022.

Le Mans Métropole consacrera 650 000 € à cette opération en 2022.

**Mulsanne – Rue de Nettleham**

En limite Est du centre ville de Mulsanne, l'avenue de Nettleham est une route départementale bordée de lotissements et de plusieurs équipements structurants de la commune : collège, salles et terrains de sport, salle des fêtes et son parking.

Par son caractère routier, renforcé par la présence d'un giratoire surdimensionné à l'intersection avec l'avenue de Bonen, cette avenue constitue une coupure urbaine pour le réseau de cheminements doux et les structures paysagères qui caractérisent les quartiers Nord et Est de la commune.

La centralité constituée par les équipements répartis de part et d'autre de l'avenue manque de lisibilité et d'unité de traitement, alors qu'il s'agit d'un lieu de vie important de la commune.

L'objectif est de sécuriser les flux, de rendre plus fonctionnels les accès aux équipements et de prolonger les structures paysagères existantes.

Les travaux, démarrés en juin 2021, se poursuivront jusqu'à fin 2022.

Le Mans Métropole consacrera 1 700 000 € à cette opération en 2022.

**Saint Saturnin – Rue de l'Église**

La rue de l'Église constitue l'axe principal de desserte des quartiers sud-ouest de la commune de Saint-Saturnin qui se sont développés autour du bourg originel entourant l'église.

L'enjeu de son aménagement est la sécurisation des différents flux de circulation. Cette sécurisation nécessite de rééquilibrer le partage de l'espace public entre tous les usages.

Les objectifs de l'aménagement de la rue de l'Église sont :

- l'amélioration des conditions de circulation, notamment en faveur des déplacements vélos et piétons dans la continuité des aménagements doux existants ;
- la mise en valeur des qualités paysagères de la rue et du site.

Les travaux, démarrés en septembre 2021, s'achèveront fin 2022.

Le Mans Métropole consacrera 1 150 000 € à cette opération en 2022.

Pour répondre aux besoins de l'agglomération, notamment en matière d'habitat et de développement commercial, l'outil privilégié de développement et de renouvellement urbain de Le Mans Métropole est la zone d'aménagement concerté (ZAC). Concédée ou en régie, elle contribue à la vitalité et au dynamisme du territoire.

## LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

**Opérations d'aménagement concédées à un aménageur**

Le Mans Métropole contribue à l'équilibre budgétaire de ces opérations par le biais d'une participation financière annuelle inscrite au budget principal.

Un projet de réaménagement de l'ensemble du centre commercial des Sablons va être lancé début 2022 via une concession d'aménagement à la Société publique locale. Ce projet, ambitieux, vise à redéfinir l'ensemble du quartier en construisant d'une part une nouvelle polarité commerciale sur la partie Est avec des espaces publics et des accès repensés, et d'autre part en démolissant l'ensemble des commerces du centre commercial actuel en partie Ouest. Un projet de réaménagement urbain de ces espaces libérés sera alors engagé. En préalable, l'immeuble dit du Laffitte aura été réhabilité pour en faire un pôle "vivant" (tissu associatif et commerces). L'opération est aujourd'hui chiffrée à un peu plus de 40 millions d'euros. 350 000 € sont inscrits au BP 2022 pour la participation de Le Mans Métropole à l'équilibre de cette opération. Elle sera complétée en cours d'exercice, au fur et à mesure des besoins.

Les autres opérations d'aménagement concédées, un peu plus d'une vingtaine, n'engendrent pas d'inscription budgétaire en 2022. Les plus dynamiques d'entre elles poursuivent leurs avancées, tant en phase études qu'en phase travaux, avec des commercialisations pour de l'habitat comme pour de l'activité.

Citons notamment au titre des ZAC les plus vivantes, celles du Ribay-Pavillon, Cartoucherie et Fouillet au Mans, La Pointe 2 et Bouquetière Patis à Sargé- lès-Le Mans, Bussonnière, Monné et le Centre commercial du Mail à Allonnes, La Croix Véron à La Chapelle-Saint-Aubin et Halle de Brou à Yvré-L'Évêque.

**Opérations en régie**

Initiées en 2013, avec l'intégration de nouvelles communes à Le Mans Métropole, les opérations en régie sont aujourd'hui au nombre de sept.

Des crédits à hauteur de 939 260 € sont inscrits en 2022.

***Ruaudin – ZAC des Hunaudières***

Créée en 1991, cette ZAC s'étend sur 115 ha à l'Est de la ligne droite des Hunaudières. Elle a pour objet l'implantation d'entreprises artisanales et commerciales. La zone centrale (dite secteur E) est en cours d'aménagement. Une dépense de 90 000 € est ainsi inscrite pour des travaux de viabilisation et de finition.

La commercialisation des terrains est freinée au regard des capacités du système d'assainissement en eaux usées. Le Préfet donnera des autorisations au cas par cas. Ainsi, les recettes estimées au titre de 2022 (946 450 €) ne seront inscrites qu'au fur et à mesure de leur réalisation.

***La Milesse – Lotissement de la Tremblaie***

Ce lotissement, créé en 2012 pour de l'activité artisanale, porte sur une surface de 7 ha**.** Un projet de pépinières d'entreprises porté par Le Mans Métropole (cf fiche Développement économique), composé de 5 cellules, est en cours, sur un terrain de 6 700 $m^2$ de la zone. Les travaux de construction doivent débutés en 2022.

Les dépenses pour la pose d'un totem d'entrée de zone sont estimées à 10 000 €. Cette commune est également soumise à une constructibilité limitée au regard du système d'assainissement en eaux usées.

***Mulsanne – Lotissement du Cormier***

Ce projet, en extension de la zone d'activité du Cormier actuelle, porte sur un terrain de 5 ha pour accueillir de l'activité.

Les travaux d'aménagements paysagers de la rue de Saint Exupéry et des travaux connexes, seront achevés en 2022 (180 000 €).

Une recette de 81 000 € a été également inscrite correspondant au solde de la Dotation de soutien à l'investissement public local, qui s'élèvera au total à 301 000 €.

***Ruaudin – ZAC du Grand-Plessis***

Cette ZAC s'étend sur 27 ha dont l'urbanisation du centre-bourg est une priorité, avec une cinquantaine de logements. La construction des 230 logements prévus sur les terrains situés à l'Ouest de la ZAC est fortement remise en cause compte tenu de contraintes environnementales et notamment la présence de zone humide. Le projet fera l'objet d'adaptation au cours de l'année 2022.

100 000 € sont inscrits pour les études de maîtrise d'œuvre qui se poursuivent en 2022 (dossier d'autorisation environnementale, projet centre-bourg, cahier des prescriptions architecturales...). Parallèlement, les démarches d'acquisitions foncières nécessaires à l'opération sont en cours (crédits de 216 000 €). Si les négociations amiables n'aboutissent pas, une procédure de DUP sera engagée en 2022.

***Rouillon – Lotissement du Vieil-Hêtre***

Ce secteur initial de 12 ha a vu l'entreprise CBM s'installer sur 5 ha. Le reste des terrains accueillera une ou plusieurs entreprises.

La dernière acquisition de Le Mans Métropole pourrait intervenir courant 2022, pour un montant estimé à 260 000 €. Cette maîtrise du foncier permettra alors de relancer les études de Maîtrise d'œuvre et de préciser le calendrier d'aménagement. 40 000 € sont donc inscrits pour le lancement de ce marché de maîtrise d'œuvre.

# LOGEMENT ET HABITAT

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

- Dépenses diverses (études, acquisitions de données…) — 0,252 M€
  - *dont marché suivi animation du programme d'amélioration du parc privé* — *0,125 M€*
  - *dont étude sur les modalités de soutien à l'accession à la propriété* — *0,082 M€*
- Fonds de Solidarité Logement — 0,110 M€
- Charge nette de personnel — 0,477 M€

**0,839 M€**

**Recettes**

- Des subventions pourront être sollicitées auprès de * l'ANAH, du Département et de la CAF pour le programme d'amélioration du parc privé

* ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| YVRE L'EVEQUE - LOGEMENT SOCIAL | YVRE L'EVEQUE | 16 100,00 |
| SAINT GEORGES DU BOIS - LOGEMENT SOCIAL | SAINT GEORGES DU BOIS | 96 000,00 |
| ROUILLON - ACCESSION A LA PROPRIETE | ROUILLON | 28 000,00 |
| PRUILLE LE CHETIF - ACCESSION A LA PROPRIETE | PRUILLE LE CHETIF | 24 000,00 |
| MULSANNE - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE | MULSANNE | 40 000,00 |
| MULSANNE - LOGEMENT SOCIAL | MULSANNE | 52 500,00 |
| LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - SUD EST | 607 852,00 |
| LE MANS SUD - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - SUD | 739 304,00 |
| LE MANS OUEST - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - OUEST | 158 997,00 |
| LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - NORD OUEST | 1 375 188,00 |
| LE MANS NORD OUEST - ACCESSION A LA PROPRIETE | LE MANS - NORD OUEST | 80 000,00 |
| LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - NORD EST | 751 938,00 |
| LE MANS EST - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - EST | 338 062,00 |
| LE MANS EST - ACCESSION A LA PROPRIETE | LE MANS - EST | 88 000,00 |
| LE MANS CDV - LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - COEUR DE VILLE | 118 939,00 |
| COULAINES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE | COULAINES | 32 500,00 |
| ARNAGE - LOGEMENT SOCIAL | ARNAGE | 22 574,00 |
| ALLONNES - LOGEMENT SOCIAL | ALLONNES | 1 254,00 |
| AIGNE - LOGEMENT SOCIAL | AIGNE | 2 427,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **4 573 635,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LMMH - TX DE REHABILITATION - SUBVENTION EN ANNUITE | LE MANS TOUS QUARTIERS | 645 000,00 |
| PARC PRIVE - AMELIORATION ET CONFORTS DS LOGEMENTS | LE MANS METROPOLE | 100 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **745 000,00** |

**Total de l'axe : LOGEMENT ET HABITAT** **5 318 635,00**

Le Mans Métropole développe une politique en matière d'habitat axée sur une amélioration de la qualité énergétique des logements et le développement d'une offre adaptée aux besoins de la population.

## MISE EN ŒUVRE DU 3E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2019-2025)

L'année 2022 sera marquée par :

- la mise en œuvre **du 3e Programme local de l'habitat** (2019-2025) et le lancement du bilan à mi-parcours
- le démarrage des opérations du programme **ANRU II** (démolitions, constructions et réhabilitations),
- la **relance du Programme habitat qualité**, au second semestre 2022 suite à la résiliation du précédent marché de suivi animation Habitat Qualité en juin 2021 par Soliha,
- le **déploiement de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique** pour accompagner l'ensemble des propriétaires privés du territoire dans leurs travaux de rénovation thermique en partenariat avec le Pays du Mans au printemps 2022,
- le déroulement d'une **vaste étude sur l'accession à la propriété** visant à adapter le dispositif d'aide de Le Mans Métropole et maintenir ou capter de nouveaux habitants sur Le Mans Métropole,
- le **renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'État et de l'Anah sur 2022-2027,** avec reprise en interne de l'instruction des dossiers (demandée par l'État) au 1er janvier 2022 pour le parc public et 1er janvier 2023 pour le parc privé,
- la **mise en place d'une convention de développement avec l'Office communautaire Le Mans Métropole Habitat,**
- **l'expérimentation de la cotation de la demande locative sociale** et à la mise en place d'une **gestion en flux** conformément à la loi Elan (Engagement pour le logement et un urbanisme rénové) du 23 novembre 2018,
- l'examen de l'impact en matière de logement du **projet de loi 3DS décentralisation, déconcentration, différenciation et simplification** en cours d'examen au Parlement.

**Construire une offre adaptée de logements sociaux, répartie sur l'ensemble de l'agglomération**

Le Mans Métropole soutient la construction de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération en apportant aux bailleurs sociaux une aide forfaitaire de 4 500 € à 5 500 € par logement.

2 092 745 € sont prévus à ce titre, concernant notamment :

- 80 logements acquis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par Le Mans Métropole Habitat avenue G. Durand au Mans (résidence Frida Kahlo),
- 51 logements acquis en VEFA par Sarthe Habitat rue des Sitelles à Allonnes,

**Innover en matière de rénovation thermique et encourager l'adaptation du parc locatif social**

Le Mans Métropole soutient la rénovation thermique et l'adaptation du parc social existant en finançant les travaux de rénovation thermique, d'adaptation des logements (en soutien au maintien à domicile et à l'habitat inclusif) et de sécurisation.

3 219 000 € sont dédiés à cet axe en 2022, pour notamment :

- la réhabilitation thermique du groupe Maillets (157 logements) par Le Mans Métropole Habitat au Mans,
- la réhabilitation globale du groupe Picasso (90 logements) par Mancelle d'Habitation,
- la réhabilitation globale du group Elsa Triolet (45 logements) par Podeliha.

**Accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitation**

Une plateforme territoriale de rénovation énergétique sera lancée en mars 2022 à l'échelle du Pays du Mans. Le nouveau service de la rénovation permettra d'accompagner l'ensemble des propriétaires dans leur projet de travaux de rénovation thermique.

Par ailleurs, le Programme habitat qualité achevé en juin 2021 sera relancé à l'échelle de Le Mans Métropole au second semestre 2022.

Ce programme permettra d'accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans la rénovation globale de logements très dégradés, l'amélioration de la performance énergétique des logements (y compris en copropriétés), et le développement d'un parc locatif privé de qualité à loyers maîtrisés.

115 000 € sont prévus pour le financement du marché de suivi animation du Programme habitat qualité et 100 000 € pour les aides aux propriétaires.

**Une étude sur le dispositif de soutien à l'accession à la propriété**

Le 3e PLH (2019-2025) fixe un objectif de développement des programmes d'accession sociale avec une cible de 75 logements par an à atteindre progressivement dans le cadre d'une montée en charge.

Pour dynamiser les réalisations, restées jusqu'à présent modestes, il est prévu une refonte de la stratégie et des outils de soutien de Le Mans Métropole à l'accession. Une étude qui associera l'ensemble des parties prenantes a démarré. Elle permettra d'identifier de nouvelles modalités de soutien à l'accession à la propriété.

81 810 € en fonctionnement et 292 500 € en investissement sont provisionnés sur cette thématique, dont :

- étude accession (81 810 €),
- Belle Chasse (20 maisons), au Mans par Sarthe Habitat.
- Domaine de la Lande (10 maisons) à Mulsanne par Union&progrès.

**Le Mans Métropole lance une étude sur l'accession à la propriété**

Devenir propriétaire de son logement ? Le Mans Métropole veut améliorer son action pour faciliter l'accession aux habitants du territoire. Elle veut aussi en savoir plus sur les profils des propriétaires ou des accédants, leurs motivations, leurs attentes. Elle a donc lancé une importante étude sur ce sujet.

# POLITIQUE DE LA VILLE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Charges dans le cadre du Programme de Réussite Educative | 0,105 M€ | ▪ Participations dans le cadre de : | |
| ▪ Autres charges | 0,128 M€ | - Réussite Educative | 0,393 M€ |
| *- dont la mise en place de la Cité de l'Emploi* | *0,050 M€* | - Renouvellement Urbain | 0,148 M€ |
| ▪ Subventions versées | 0,662 M€ | - Contrat Ville | 0,089 M€ |
| ▪ Charge nette de personnel | 0,856 M€ | - Cité Educative | 0,027 M€ |
| | | - Cité de l'Emploi | 0,100 M€ |
| | **1,751 M€** | | **0,757 M€** |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| SAINTGEORGES DU BOIS - ANRU - LOGEMENT SOCIAL | SAINT GEORGES DU BOIS | 62 000,00 |
| LE MANS SUD OUEST - ANRU- LOGEMENT SOCIAL | LE MANS - SUD OUEST | 92 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **154 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS SUD EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX | LE MANS - SUD EST | 65 000,00 |
| LE MANS SUD - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX | LE MANS - SUD | 147 000,00 |
| POLITIQUE DE LA VILLE_- PLAN NUMERIQUE | LE MANS METROPOLE | 13 000,00 |
| LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (DONT MANDAT) | LE MANS - EST | 350 000,00 |
| LE MANS - ANRU 2 SECTEUR EPAU - RUE DE BELGIQUE | LE MANS - EST | 50 000,00 |
| LE MANS - ANRU 2 - CENTRE CCIAL DE L'EPAU - EPARECA | LE MANS - EST | 392 865,00 |
| LE MANS EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX | LE MANS - EST | 165 000,00 |
| COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (DONT MANDAT) | COULAINES | 50 000,00 |
| ALLONNES - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX | ALLONNES | 499 500,00 |
| ANRU - ALLONNES - QUARTIER CHAOUE - ENTREE DE VILLE | ALLONNES | 70 000,00 |
| ALLONNES - ANRU - LES PERRIERES - ETUDE PLAN DIRECTEUR | ALLONNES | 40 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **1 842 365,00** |

**Total de l'axe : POLITIQUE DE LA VILLE 1 996 365,00**

## LA POLITIQUE DE LA VILLE,

**Une démarche engageante envers les habitants des quartiers.**

L'agglomération mancelle compte 5 quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) :

- Chaoué-Perrières (Allonnes), 5407 habitants
- Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans), 4264 habitants
- Sablons (Le Mans), 9714 habitants
- Ronceray-Glonnières-Vauguyon (Le Mans), 6000 habitants et
- Épine (Le Mans), 880 habitants.

Concentrant par définition un niveau de pauvreté important, ils bénéficient d'actions spécifiques répondant à des besoins repérés.

Le service Politique de la Ville, avec les trois communes concernées, anime et gère le Contrat de ville intercommunal, outil de développement local mettant en œuvre cette politique dédiée. Dans le cadre de la programmation annuelle des actions menées sur les quartiers prioritaires sur les thèmes de l'éducation, du cadre de vie, de l'accès aux droits, du lien social ou de l'emploi, il instruit près de 200 dossiers et accompagne une centaine de porteurs de projets, en lien très étroit avec les partenaires, institutionnels, élus et habitants.

Au-delà de ces actions de proximité, le service gère des dispositifs phares, dans des domaines différents et complémentaires:

- le **Programme de réussite éducative** ;
- le Nouveau **Programme de renouvellement urbain**, avec, pour le quartier de Chaoué-Perrières, une Maison du projet ;
- les **Conseils citoyens** ;
- la **Cité éducative** (Sablons/Ronceray-Glonnières-Vauguyon) ;
- la **Cité de l'emploi**.

Il est à noter que 2022 sera une année charnière, de fin de contractualisation avec l'État et de redéfinition d'un nouveau cadre national qui sera décliné sur les territoires.

## UNE DEMARCHE AMBITIEUSE D'ACCOMPAGNEMENT

**La cite éducative met les acteurs en synergie pour la réussite de tous**

Lancées en 2018, les Cités éducatives viennent renforcer l'action éducative dans les quartiers prioritaires et constituent un label d'excellence.

Elles visent la mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés autour de l'école pour assurer une meilleure continuité éducative et la définition d'une stratégie partagée et ambitieuse. Celles-ci doivent se structurer autour de trois axes :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

L'enjeu des Cités éducatives est d'être l'occasion de mieux coordonner et d'optimiser les dispositifs existants. La finalité est d'accompagner chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et les espaces de vie.

En 2019, la ville d'Allonnes a signé une convention triennale accompagnée d'une subvention de 250 000€/an. Depuis, de nombreuses actions ont été mises en place, sur le champ de la co-éducation, de la culture et de l'interculturalité, de la solidarité ou de l'environnement.

2021 a été consacrée aux différentes phases de construction de la candidature de Le Mans Métropole à ce label pour les quartiers prioritaires du Mans : Sablons et Ronceray-Glonnières-Vauguyon. La convention triennale a été signée à la rentrée 2021, l'État octroyant 400 000€/an à ce territoire. Le lancement opérationnel a est effectué en novembre, avec la mise en œuvre d'une procédure spécifique à ce nouveau dispositif. Il s'agira, entre autres, de décliner des actions de lutte contre le décrochage scolaire, des actions visant l'ambition scolaire et éducative des élèves et familles, de déployer les conditions d'une meilleure coopération des acteurs, de consolider une offre éducative péri et extrascolaire de qualité et accessible à tous, de soutenir les familles en difficulté, de faire de l'école un lieu pivot et ouvert aux familles et aux acteurs éducatifs ou d'actions permettant de lever les freins liés à la fracture numérique, l'insertion sociale et professionnelle.

Fort d'une nouvelle extension lancée par l'État à l'été 2021, une candidature a été portée par Le Mans Métropole pour le quartier Bellevue-Carnac.

## Chiffres Clés

**Contrat de Ville 2015-2020/ Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés 2020/2022**
**26 signataires**

**3 communes concernées/5 quartiers prioritaires/5 conseils citoyens/26 265 habitants**

**137 actions financées dans le programme 2021, 565 925 €.**

**428 parcours individualisés de réussite éducative en 2020**

**57 opérations de renouvellement urbain**

**1 Maison du projet**

# METROPOLE AGRICOLE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Elaboration d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial (délibération du 28/01/2021) | 0,050 M€ | ▪ Participation de l'Etat dans le cadre du Plan Alimentaire et Agricole Territorial | 0,050 M€ |
| ▪ Subventions versées | 0,041 M€ | | |
| | **0,091 M€** | | **0,050 M€** |

En janvier 2021, Le Mans Métropole a confirmé sa volonté de faire de l'agriculture et de l'alimentation l'une de ses priorités en approuvant, d'une part, le projet d'un Plan agricole et alimentaire territorial et d'autre part l'ouverture d'un budget dédié à l'agriculture.

Le projet de Le Mans Métropole est aujourd'hui lauréat de l'appel à projets lancé par l'État dans le cadre du Plan national de l'alimentation, qui ouvre droit à la reconnaissance d'un label pour 3 ans.

L'élaboration d'un Plan agricole et alimentaire territorial est l'occasion de mettre en réseau l'ensemble des acteurs liés au système agricole et alimentaire.

En recréant un lien avec les consommateurs, en éduquant les enfants, en promouvant une alimentation de qualité, la collectivité entend, à travers son projet de Plan agricole et alimentaire territorial, ouvrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs et atténuer les inquiétudes.

Plusieurs enjeux ont été identifiés pour ce futur Plan agricole et alimentaire territorial :

- L'éducation à l'alimentation responsable et au « bien manger »
- Le développement des circuits de proximité et des liens « producteurs-consommateurs », en s'attachant notamment aux besoins de la restauration hors domicile
- Le maintien de la valeur ajoutée des activités agricoles sur le territoire et l'accompagnement de l'efficacité économique

La réussite du projet passe par la mise en place d'une véritable gouvernance, notamment en termes d'animation et de moyens.

Il a été décidé de confier au Pays du Mans le suivi et l'animation du Pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine (« la ferme métropolitaine », qui est déjà dans une phase opérationnelle). Un budget de 50 000 € par an et pendant trois ans est alloué à cette mission.

Par ailleurs l'année 2021 a vu l'aboutissement du recrutement d'un chargé de mission dédié à l'animation et à la mise en œuvre du plan alimentaire, poste sous contrat et à temps plein pendant 3 ans.

## Chiffres Clés

- **Surface agricole utile : 8 500 ha, soit 32% du territoire de Le Mans Métropole,**
- **99 exploitations agricoles, dont 10% en circuits courts**
- **La restauration hors domicile**
  - **Cuisines scolaires, EHPAD : 27 000 repas par jour**
  - **Restaurants d'entreprises et de santé : 13 000 repas par jour**

Environnement et développement durable

# ARCHE DE LA NATURE ET BOULEVARD NATURE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Gestion des espaces forestiers | 0,028 M€ | ▪ Produits forestiers (dont coupe de bois) | 0,021 M€ |
| ▪ Autres dépenses : | 0,254 M€ | ▪ Produits des animations payantes | 0,023 M€ |
| *- dont reprise de la gestion de l'habillement de représentation* | *0,016 M€* | ▪ Autres recettes | 0,012 M€ |
| ▪ Masse salariale | 1,711 M€ | | |
| | **1,993 M€** | | **0,056 M€** |

**BOULEVARD NATURE**

Au 31 décembre 2021, 5,604 M€ d'études, acquisitions et travaux ont été réalisés sur ce projet.
Les recettes perçues du FEDER, de l'Etat, de la Région et du Département s'élèvent à 2,496 M€ sur un montant attendu de 3,199 M€.

Des crédits d'entretien, d'acquisition de petits équipements et autres frais divers, sont proposés par le service Nature en Ville pour un montant de 27 500 €.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| ARCHE DE LA NATURE | LE MANS METROPOLE | 848 200,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **848 200,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| BOULEVARD NATURE (Dont Mandat) | LE MANS METROPOLE | 335 000,00 |
| ARCHE DE LA NATURE - LES PETITES GRANGES - AGRANDIS. HANGAR | LE MANS METROPOLE | 140 000,00 |
| ARCHE DE LA NATURE - REAMENAGEMENT AIRE DE JEUX | LE MANS METROPOLE | 200 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **675 000,00** |

**Total de l'axe : ARCHE ET BOULEVARD NATURE 1 523 200,00**

## ARCHE DE LA NATURE

### Rénovation de la signalétique du domaine : modernité et lisibilité

Pour guider et renseigner le visiteur au sein des 500 hectares, plus de 400 panneaux, totems et pupitres sont disposés sur l'ensemble du domaine. Vieillissants, difficiles à entretenir, et surtout trop peu visibles, le service va remplacer l'ensemble tout début 2022. Des matériaux bruts et une couleur spécifique et identifiable permettront de redynamiser la signalétique en affichant une identité moderne, de clarifier les messages, et de faciliter les cheminements des visiteurs.

2 prestataires ont été retenus pour réaliser ces travaux : Graphi Concept pour le mobilier en métal, et Cap Ouest pour le mobilier en bois.

Un budget d'investissement de 136 000 € est proposé pour ce faire.

### La mise en place du tri sélectif sur les points de fréquentation

Suite à une étude menée en 2020, et une phase d'expérimentation en 2021, il a été décidé de mettre en place le tri sélectif sur les gros pôles de fréquentation et de passage : les 3 maisons, les aires de jeux et de pique-nique, l'espace barbecues, les parkings.

Piloté conjointement avec le service Propreté, ce projet est financé sur les budgets des 2 services, et un financement va être sollicité auprès de CITEO, éco-organisme en charge de la filière des emballages ménagers, à hauteur de 50%, dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intérêt pour la collecte hors foyer.

27 000 € ont été inscrits en investissement sur le budget de l'Arche de la Nature.

### Les animaux : point fort de l'attractivité du domaine

Au cœur de chaque Maison, et particulièrement la ferme pédagogique de la Prairie, les animaux sont le point fort de l'attractivité auprès du public. Chaque année, des mouvements d'animaux sont effectués, entre les ventes des petits nés sur la ferme, le remplacement d'individus vieillissants, la mortalité naturelle aussi.

En 2022, il est prévu l'acquisition d'1 équidé (sans doute une seconde mule poitevine), en parallèle de la mise en retraite d'une vieille jument, l'achat de Baudets du Poitou, race temporairement absente de la ferme pour des raisons de standards de race, et de 2 vaches pour renforcer le troupeau dans son travail d'entretien des prairies (écopaturage).

Un budget d'investissement de 12 000 € est proposé pour ce faire

## BOULEVARD NATURE

Sur les 52 km déjà aménagés de la boucle, la fréquentation est importante, ce qui nécessite des interventions régulières d'entretien de la bande roulante et quelques reprises de revêtement pour les tronçons les plus anciens. L'installation de panneaux informatifs sur le tracé se poursuivra en 2022, ainsi que l'aménagement et la sécurisation des traversées de voirie sur Sargé-lès-Le Mans.

Les négociations pour les acquisitions foncières se poursuivent, essentiellement sur les Communes du Mans, de Rouillon et d'Arnage. Des discussions sont également engagées sur Mulsanne avec le Département de la Sarthe, le Syndicat mixte du Circuit des 24 Heures et l'Automobile Club de l'Ouest.

En parallèle de ces négociations amiables, afin de permettre la maîtrise foncière de l'intégralité des terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement structurant, ont été lancées fin 2020 les études préalables à la constitution du dossier de demande de déclaration d'utilité publique. Ces études, notamment environnementales, se terminent.

Des réunions publiques de concertation sont programmées sur fin 2021 – début 2022 dans les 5 Communes concernées par des enjeux environnementaux ayant nécessité des adaptations du projet. Le dépôt du dossier est prévu début 2022 et sera suivi d'une enquête publique.

Les travaux de création de nouveaux tronçons sont donc suspendus dans l'attente de la finalisation du dossier de DUP. Cependant, des travaux peuvent être réalisés sur des reprises ou dans des secteurs urbains ne présentant pas d'enjeux environnementaux.

Il est prévu 200 000 € d'investissement pour des travaux au BP 2022, sachant qu'ils pourront être complétés en décision modificative en fonction de l'évolution des négociations et du dossier de DUP.

Les études de faisabilité pour le franchissement par le Boulevard Nature de deux routes départementales à fort trafic, la route de Paris à Yvré-l'Évêque et la route de Ruaudin au Mans, seront menées en 2022 (marché mis en consultation fin 2021).

Ce projet bénéficiera en 2022 de subventions de la Région Pays de la Loire au titre du Schéma régional des Véloroutes et Voies vertes et du Feder.

# GESTION DES RIVIERES

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

| | |
|---|---|
| ▪ Entretien des cours d'eau | 0,080 M€ |
| ▪ Suivi, entretien et diagnostics des digues | 0,029 M€ |
| ▪ Gestion des barrages sur l'Huisne | 0,007 M€ |
| ▪ Lutte contre les nuisibles aquatiques (ragondins) | 0,005 M€ |
| ▪ Participation à divers syndicats mixtes pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations : | |
| - Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe | 0,015 M€ |
| - Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié | 0,050 M€ |
| - Syndicat Mixte du bassin de l'Huisne Sarthe | 0,035 M€ |
| - Syndicat Mixte du bassin versant de la Sarthe amont (création au 01/07/2022) | 0,021 M€ |
| ▪ Etude GEMAPI sur l'Huisne | 0,010 M€ |
| | **0,252 M€** |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| PROTECTION AGGLO CONTRE LES INONDATIONS | LE MANS METROPOLE | 37 000,00 |
| CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE | LE MANS METROPOLE | 260 000,00 |
| LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - REHAUSSE QUAI LEDRU ROLLIN | LE MANS METROPOLE | 15 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **312 000,00** |

**Total de l'axe : GESTION DES RIVIERES ET DES RISQUES INDUSTRIELS 312 000,00**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), Le Mans Métropole va poursuivre son investissement, soit en participant à des actions portées à l'échelle de bassins versants cohérents, soit en maîtrise d'ouvrage directe.

Pour assurer cette compétence, il a été confirmé, comme les années précédentes, la décision de ne pas lever de taxe spécifique (possibilité offerte aux Collectivités depuis la prise de compétence obligatoire au 01.01.2018) mais d'en assurer le financement sur le budget général.

Afin de garantir la coordination des actions, qu'elles relèvent de la gestion du risque lié aux inondations ou de l'amélioration écologique des milieux aquatiques, Le Mans Métropole adhère au Syndicat du bassin de la Sarthe qui couvre la totalité du bassin de la Sarthe, de la source à sa confluence.

## PREVENTION DES INONDATIONS

En matière de protection contre les inondations (PI), Le Mans Métropole continuera d'assurer l'entretien et la maintenance des deux systèmes d'endiguement protégeant les quartiers Australie-Heuzé et Crétois au Mans, dont le dossier d'autorisation en système d'endiguement imposé par la réglementation a été déposé fin 2021 pour un arrêté préfectoral début 2022.

Le travail de mise à jour des procédures de suivi réglementaire des ouvrages et des conventions existantes, engagé en 2021 en lien avec l'actualisation du plan de secours opérationnel inondation de la Ville du Mans, se poursuivra en 2022.

Après des études de faisabilité menées en 2019-2020, plusieurs opérations concourant à réduire le risque inondation sont actuellement en phase d'études complémentaires avant travaux :

- la reprise de la section d'écoulement du pont Rouge sur la Sarthe dans le secteur de la Raterie,
- la restauration de l'ouvrage de décharge sous le pont de la rue d'Arnage au Mans sur l'Huisne,
- la création d'un ouvrage de réhausse du quai Ledru-Rollin au Mans, afin de permettre de protéger les quartiers du Pré et de la Boussinière des crues centennales,
- la reprise de l'entonnement du Chaumard à la limite entre Le Mans et Rouillon suite aux inondations de mars 2020
- des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations sur 4 quartiers du Mans et d'Arnage.

L'ensemble de ces projets est inscrit depuis 2021 dans un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), permettant à Le Mans Métropole de bénéficier de subventions pour des études sur 2022-2023 puis d'aides sur les travaux à partir de 2024.

Le Mans Métropole poursuit enfin ses actions d'entretien du cours d'eau par enlèvement d'embâcles, principalement lors des écourues.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En matière de Gestion des milieux aquatiques (Gema), la compétence sera exercée à terme par des structures regroupant les EPCI concernés par les bassins hydrographiques cohérents. Le territoire de Le Mans Métropole est ainsi intégré dans les bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval.

Sur le bassin de l'Huisne, le syndicat du bassin de l'Huisne Sarthe (SBHS) a intégré en 2021 les communes du Mans et de Sargé-lès-Le Mans.

Sur le bassin de la Sarthe amont, une étude de gouvernance menée en 2020-2021 avec les 5 EPCI concernés (dont Le Mans Métropole) a abouti fin 2021 à la saisine du Préfet pour la création, d'ici mi-2022, d'un syndicat du bassin Sarthe amont. Dans l'attente de sa création, face aux enjeux inondation présents sur ce secteur, Le Mans Métropole mènera des études d'avant-travaux sur le Chaumard aval.

Sur le bassin de la Sarthe aval, le syndicat mixte Sarthe est aval unifié (SM SEAU) agit sur les bassins du Rhonne et de l'Orne champenoise, avec une extension prévue d'ici fin 2022 aux bassins de la Bujerie et du Roule-Crottes, qui ont fait l'objet en 2021 d'études diagnostic et de programmation.

L'ensemble des actions menées en matière de Gema, que ce soit par Le Mans Métropole ou par les syndicats mixtes par bassin, bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau et de la Région Pays de la Loire, dans le cadre de contrats territoriaux (CT) Eau dont le second, après l'Huisne en 2020, sera signé en janvier 2022 sur la Sarthe aval, tandis que celui sur la Sarthe amont (appelée Sarthe médiane) est en cours de finalisation avant signature fin 2022.

Par ailleurs, en tant que propriétaire de berges ou d'ouvrages, Le Mans Métropole :

- entretient et restaure les berges dont elle est propriétaire ou qui jouxtent le Boulevard Nature. Sont ainsi prévus en 2022 des travaux sur la Sarthe aval – rive droite à Allonnes à l'occasion des écourues organisées tous les 3 ans sur la Sarthe navigable. La lutte contre les ragondins sera également poursuivie.
- poursuit les études d'avant-travaux de restauration de la continuité écologique et de production hydroélectrique sur le barrage de l'Épau sur l'Huisne à Yvré-l'Évêque. Après le diagnostic et des études complémentaires menés en 2021, le marché de maîtrise d'œuvre externe se poursuivra en 2022. Une fois le projet validé par la collectivité, la consultation pour les marchés de travaux sera lancée.

Une étude de faisabilité pour restaurer la continuité écologique et évaluer le potentiel de production hydro-électrique a également été engagée en 2021 sur les 3 barrages sur l'Huisne dans la traversée du Mans (Pontlieue, Gué-de-Maulny et Bouches d'Huisne) : cette étude, dont les conclusions sont attendues début 2022, se poursuivra par des études d'avant-travaux.

Ces opérations de restauration de la continuité écologique bénéficient d'importantes subventions de l'Agence de l'eau et de la Région Pays de la Loire dans le cadre du CT Eau Huisne aval.

Environnement et développement durable

# TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**1- Eléments relatifs à la transition énergétique**

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Adhésion à Air Pays de Loire | 0,036 M€ | ▪ Actions menées dans le domaine de la transition Energétique (partenariat avec Enedis) | 0,040 M€ |
| ▪ Subventions de fonctionnement : | 0,065 M€ | ▪ Subvention ADEME pour une étude hydrogène | 0,015 M€ |
| *- Sarthe Nature Environnement (dont 0,059 M€ Point Info Energie)* | *0,064 M€* | ▪ Autres recettes | 0,001 M€ |
| | **0,101 M€** | | **0,056 M€** |

**2- Eléments relatifs aux réseaux d'énergie**

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Réseau de chaleur métropolitain | 0,070 M€ | ▪ Réseau de chaleur métropolitain | 1,275 M€ |
| *- Frais de contrôle de la concession Syner'gie* | *0,052 M€* | ▪ Distribution | |
| *- Projet Veolia de chaufferie bois B* | *0,018 M€* | - Gaz | 0,167 M€ |
| ▪ Schéma directeur des réseaux de chaleur et étude de faisabilité | 0,043 M€ | - Electricité | 0,268 M€ |
| ▪ Schéma directeur de l'énergie | 0,150 *M€* | ▪ Participation de l'Ademe au titre du Fonds de Chaleur | 0,042 M€ |
| ▪ Etude écosystème hydrogène | 0,030 *M€* | ▪ Autres réseaux | 0,010 M€ |
| | **0,293 M€** | | **1,762 M€** |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES | LE MANS METROPOLE | 70 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **70 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| SAINT GEORGES DU BOIS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE | SAINT GEORGES DU BOIS | 4 000,00 |
| GENERATEURS PHOTOVOLTAIQUES - ETUDE | LE MANS TOUS QUARTIERS | 10 000,00 |
| LA CHAPELLE SAINT AUBIN - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQ | LA CHAPELLE SAINT AUBIN | 32 000,00 |
| COULAINES - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE | COULAINES | 49 000,00 |
| CHAUFOUR NOTRE DAME - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE | CHAUFOUR NOTRE DAME | 126 000,00 |
| ARNAGE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE | ARNAGE | 160 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **381 000,00** |

**Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE 451 000,00**

## LES FONDS DE CONCOURS VERSES AUX COMMUNES

Dans le cadre de l'engagement pour la transition énergétique et environnementale de son territoire, Le Mans Métropole souhaite encourager les actions menées par les communes membres en matière d'efficacité énergétique de leurs bâtiments communaux. Ainsi, le 4 avril 2019 le Conseil communautaire a instauré un dispositif d'intervention par fonds de concours à destination des communes pour la réalisation d'opérations de rénovation énergétique. À ce jour, 15 communes ont déposé des dossiers de financement pour 26 projets représentant un coût global de travaux de 22,160 M€. Le montant de fonds de concours attribués s'élève à 4,557 M€. Pour tenir compte du calendrier prévisionnel de réalisation des différents travaux, les crédits déjà inscrits ont été reportés et 371 000€ sont inscrits au BP 2022 selon le programme ci-après :

### LISTE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :

- Coulaines – Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville : 49 000 €
- Arnage – Rénovation énergétique du complexe sportif Fernand-Lusson : 160 000€
- Chaufour-Notre-Dame – Rénovation énergétique de la salle communale : 126 000€
- La Chapelle-Saint-Aubin – Rénovation énergétique du centre Saint-Christophe : 32 000€
- Saint-Georges-du-Bois – Rénovation énergétique du restaurant scolaire : 4 000€

## RESEAU DE CHALEUR

Dans le cadre de son 2e Plan climat air énergie territorial (PCAET), notre territoire s'est donné pour objectifs de :

- réduire les consommations d'énergie de 30 % à l'horizon 2030 et de 50 % à l'horizon 2050,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050,
- porter à 37 % la part d'énergies renouvelables en 2030 et à 100% en 2050.

Les réseaux de chaleur sont un levier efficace pour le développement des énergies renouvelables et la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Un premier schéma directeur des réseaux de chaleur élaboré en 2013 et 2014 a permis le développement du réseau métropolitain sur le sud du Mans et Allonnes.

Le nouveau schéma directeur approuvé en 2021 permet de poursuivre à l'échelle de l'ensemble des communes de Le Mans Métropole, le développement de la chaleur renouvelable.

**Schéma directeur des réseaux de chaleur à horizon 2030**

Le schéma directeur repose sur un diagnostic technique et financier des réseaux existants. Il consiste ensuite à étudier les perspectives d'évolutions de la production et de la distribution de chaleur renouvelable dans le contexte actuel de transition énergétique, des besoins des abonnés existants et potentiel et au regard des ambitions de la Métropole.

Le schéma directeur prévoit à l'horizon 2030 :

- 319 000 MWh de chaleur livrée aux abonnés soit 177 000 MWh de plus qu'actuellement,
- 275 000 MWh de chaleur renouvelable produite sur le territoire dont 130 000 MWh en plus à produire par l'Uved et le bois énergie,
- 35 800 équivalents logements desservis dont 19 900 sur de nouveaux abonnés,
- 105 km de réseau de chaleur dont 55 km à créer,
- 71 000 tonnes annuelles de $CO_2$ évitées par rapport à une solution de référence gaz.
- Pour approfondir la réflexion du schéma, une étude de faisabilité d'un nouveau réseau est conduite sur le nord de l'agglomération où se trouvent les réseaux existants.

Les objectifs majeurs retenus par le comité de pilotage, en conclusion du schéma directeur, sont les suivants :

- Le développement et la densification du réseau Syner'gie. Le conseil communautaire a ainsi validé le 30 septembre dernier un avenant permettant de développer ce réseau sur et autour de l'avenue Bollée jusqu'au centre ville du Mans.
- L'interconnexion des réseaux existants au Nord du Mans et sur Coulaines avec le développement d'un réseau de chaleur public. Une étude de faisabilité a été menée en parallèle du schéma directeur pour proposer dans un prochain conseil communautaire l'engagement de ce projet.
- L'optimisation de la récupération de chaleur produite par l'Uved et la création de chaufferies bois.
- L'opportunité de petits réseaux dans les communes de Le Mans Métropole. Une étude de faisabilité pourrait ainsi être conduite par Le Mans Métropole sur les communes d'Arnage, Champagné, Mulsanne, Ruaudin, Saint-Saturnin et Yvré-l'Évêque si elles le souhaitent.

Cette étude est éligible à une participation de l'Ademe au titre du Fonds de chaleur pour un montant de 42 000€.

**Développement du réseau Syner'gie sur et autour de l'avenue Bollée**

Le projet d'extension du réseau proposé par Syner'gie prévoit un linéaire de 13 km et le raccordement de 53 nouveaux abonnés à l'intérieur du périmètre contractuel existant. Cette extension concerne principalement le quartier de l'avenue Bollée, mais aussi pour des développements plus restreints les quartiers Jean Jaurès, Bruyères et Vert Galant.

Le budget des travaux sur lequel le concessionnaire s'engage est de 20M €, dont :

- 14M€ pour les 13 km de réseau,
- 3M€ pour la chaufferie d'appoint au gaz,
- 3M€ pour le raccordement des 52 abonnés potentiels.

Les conditions tarifaires sont revues pour intégrer le financement de ces investissements et la nouvelle mixité énergétique. Cependant le prix moyen de la chaleur est conservé à son niveau actuel.

Le financement des travaux est de la responsabilité du concessionnaire. Il repose sur un financement propre, sur une participation des nouveaux abonnés au coût de raccordement, sur les certificats d'économie d'énergie et sur un niveau de subventions attendu dans le cadre du Fonds chaleur de l'ADEME. Le montant du Fonds chaleur sollicité par le délégataire est de 6M€. Cette demande est en cours d'instruction par l'ADEME, sa réponse est attendue pour le début de l'année 2022.

La durée du contrat demeurant inchangée, une valeur résiduelle (VR) des ouvrages objet du présent avenant a été déterminée à hauteur des amortissements qui ne pourront pas être réalisés sur la durée résiduelle du contrat. Pour permettre de maintenir le coût de chaleur à son niveau actuel, la collectivité versera par anticipation une indemnité basée sur cette valeur résiduelle de 5 379 435 €, 50% en 2022 et 50% en 2023.

Calendrier prévisionnel

- 2022 : études et commercialisation du réseau
- Automne 2022 : début des travaux de réseau
- Printemps 2023 : début des travaux de raccordement des nouveaux abonnés
- Printemps 2024 : dépose de la cogénération et installation de la nouvelle chaufferie dans le même bâtiment réaménagé
- Automne 2024 : mise en service progressive des sous-stations
- Printemps 2025 : mise en service de la chaufferie

Ce contrat de délégation de production, de transport et de distribution de chaleur prévoit des redevances pour mise à disposition du domaine public et pour frais de contrôle, pendant toute la durée du contrat.

Le montant attendu pour 2022 se monte à 1 275 000€ HT.

## LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Cette compétence s'agissant de Le Mans Métropole est aujourd'hui limitée au territoire de la Ville du Mans. Pour les 18 autres communes de la métropole, c'est le Département de la Sarthe qui est propriétaire des réseaux.

Depuis juin 2019, la collectivité bénéficie d'un nouveau contrat. Il est globalement plus favorable aux territoires urbains, avec notamment des redevances de concession revalorisées :

- un terme R1 dit « de fonctionnement » bénéficiant d'un seuil minimum de rémunération de 120 000 €
- un terme R2 dit « d'investissement » dont l'assiette a été élargie :
    - aux travaux de rénovation des colonnes montantes liés aux opérations de rénovations urbaines ou de réhabilitation de l'habitat
    - aux travaux concourant au respect des obligations en matière de transition énergétique

Enfin il favorise une déclinaison locale des investissements à réaliser, par le jeu de l'élaboration de schémas directeurs et de programmes pluriannuels. Les objectifs recherchés de manière concertée avec l'exploitant s'attachent à :

- poursuivre la sécurisation du réseau,
- améliorer les classes de précision concernant la position des réseaux
- orienter les investissements vers des enjeux de transition énergétique (développement des énergies renouvelables, stockage de l'énergie, développement du numérique, autoconsommation, développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques)
- prévenir les situations de précarité énergétique.

## LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ

De même, les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Le Mans Métropole exerce aujourd'hui cette compétence sur l'ensemble des communes de son territoire desservies en gaz, soit 16 communes. En effet les opportunités économiques n'ont pas permis à ce jour d'envisager un développement du réseau vers les communes de Trangé, Chaufour-Notre-Dame et Fay.

Le nouveau contrat conclu en janvier 2017, d'une durée de trente ans, prévoit notamment des dispositions concernant :

- la protection de l'environnement (avec une attention sur la qualité d'intégration des ouvrages)

- le développement du biométhane, encouragé par un droit à injection renforcé pour les particuliers. Un zonage de raccordement vise à définir les renforcements de réseaux nécessaires pour accueillir à terme les unités de production. Un potentiel correspondant à près de 60 % de la consommation de gaz du territoire a été approché à l'horizon 2050. Il intègre notamment la mise en service en 2021 de l'unité de méthanisation de la station d'épuration sur le site la Chauvinière au Mans et celle de la Zac du Monné à Allonnes. La quantité de gaz produite au total sur ces deux sites est de l'ordre de 40 GigaWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 3 500 foyers ou la consommation en carburant d'une flotte de 170 bus

Dans un contexte de transition énergétique aussi :

- une opération visant la décarbonation du chauffage sera reconduite en 2022. Elle favorise l'abandon des chaudières fioul au profit de chaudières au gaz moins polluantes.
- le remplacement des compteurs d'anciennes générations par des compteurs dits « communicants » permettra un meilleur suivi des consommations et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande énergétique. Le déploiement sera poursuivi en 2022

## Chiffres Clés

**Réseau de chaleur Syner'gie**

- **23 M€ de travaux réalisés**
- **20 M€ de travaux programmés**
- **40 km de réseau**
- **145 000 MWh de chaleur distribuée issue de l'UVED**
- **42 000 tonnes de $CO_2$/an économisé (par comparaison à une production de chaleur gaz)**
- **18 000 équivalents logements desservis par le réseau de chaleur dont 8 000 logements sociaux**

**Réseau d'électricité**

- **Longueur du réseau : 368 km en moyenne tension – 708 km en basse tension**
- **Nombre de clients consommateurs : 91 412**
- **Quantité d'électricité acheminée : 624.2 GWh**
- **Quantité d'électricité produite : 71.6 GWh**
- **Nombre de clients producteurs : 296**

**Réseau de gaz**

- **Longeur du réseau : 871 km**
- **Quantité de gaz acheminée : 1 293 GWh**
- **Nombre de clients desservis : 67 186**
- **Quantité de biométhane produite : 0**

**Transition énergétique sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole :**

**- Consommations énergétiques : 2 434 GWh/an**

**- Productions énergétiques : 235 GWh / an**

**- Autonomie énergétique : 9.64 %**

**- Quantité de gaz à effet de serre émis : 892 000 Téq CO2**

**- Captation de carbone : 18 000 Téq $CO_2$ / an**

# PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le Service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART) est en charge de l'ensemble de la construction, de la rénovation et de l'entretien de tous les bâtiments communautaires, tous axes politiques publiques ou géographiques confondus. Il est en charge également de l'ensemble du matériel roulant (acquisition, entretien, carburant)
Pour 2022, c'est un budget global de fonctionnement courant de 5,271 M€ sur le budget principal.

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Performance Energétique dont : | **1,157 M€** | ▪ Patrimoine Roulant dont : Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : | |
| *- bâtiments divers : Eau / Assainissement* | *0,176 M€* | *- Carburants (Ville du Mans, Allonnes, CCAS, ESAD TALM)* | *0,302 M€* |
| *- bâtiments divers : Electricité / Gaz* | *0,592 M€* | *- Maintenance de la flotte automobile du CCAS* | *0,040 M€* |
| *- bâtiments divers : chauffage urbain* | *0,302 M€* | | |
| ▪ Entretien dont : | **0,849 M€** | | |
| *- Fournitures diverses* | *0,280 M€* | | |
| *- Qualité de l'air* | *0,080 M€* | | |
| *- Entretien et réparations bâtiments publics* | *0,138 M€* | | |
| ▪ Patrimoine Roulant dont : | **3,265 M€** | | |
| *- Carburants* | *2,000 M€* | | |
| *- Pièces détachées de véhicules* | *0,820 M€* | | |
| *- Entretien et réparations des véhicules* | *0,200 M€* | | |
| | **5,271 M€** | | **0,342 M€** |

La charge nette de personnel du service SART représente 3,164 M€.

Le budget 2022 concernant les patrimoines bâti et roulant s'élève globalement à 5,3 M€ en fonctionnement et à 16,8 M€ en investissement pour le budget principal.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS - EAU - RENFORCEMENT INCENDIE | LE MANS TOUS QUARTIERS | 30 000,00 |
| TRAVAUX BATIMENTS DIVERS | LE MANS METROPOLE | 347 500,00 |
| ACQUISITION MATERIEL | LE MANS METROPOLE | 506 245,00 |
| SECURITE, INCENDIE | LE MANS METROPOLE | 45 000,00 |
| MOBILIER TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 110 000,00 |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 151 000,00 |
| RIA - MAINE 2000 | LE MANS METROPOLE | 55 000,00 |
| IMMEUBLE CONDORCET | LE MANS METROPOLE | 104 000,00 |
| LE MANS - CENTRE TECHNIQUE CHAUVINIERE | LE MANS METROPOLE | 52 000,00 |
| ESPACES VERT | LE MANS METROPOLE | 9 000,00 |
| VEHICULES UTILITAIRES ET PL | LE MANS METROPOLE | 2 017 000,00 |
| AMIANTE BATIMENTS DIVERS | LE MANS METROPOLE | 40 000,00 |
| DEMOLITION BATIMENTS DIVERS | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| COPROPRIETE -TRAVAUX SOUS MANDAT | LE MANS METROPOLE | 150 000,00 |
| RESTAURANT DE LA CHAUVINIERE | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 12 000,00 |
| MAINE 2000 (HORS RIA) | LE MANS METROPOLE | 100 000,00 |
| COMMUNES LMM HORS LE MANS - EAU RENFORCEMENT INCENDIE | LE MANS METROPOLE | 80 000,00 |
| SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS LMM | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| BATIMENT - 7 RUE SAINT CHARLES | LE MANS - COEUR DE VILLE | 45 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **3 963 745,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| CHAUVINIERE BAT E - STATION CARBURANT | LE MANS TOUS QUARTIERS | 500 000,00 |
| FOUCAUDIERE STAND DE TIR -REFECTION TOITURE /PHOTOVOLTAIQUES | LE MANS - SUD OUEST | 10 000,00 |
| CENTRE DE SECOURS | LE MANS - NORD OUEST | 28 000,00 |
| SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES | LE MANS METROPOLE | 465 000,00 |
| EXTENSION DU BÂTIMENT SERVICE VCEP | LE MANS METROPOLE | 70 000,00 |
| CHAUVINIERE SERVICE PROPRETE (REFLEXION SUR BATS UIOM) | LE MANS METROPOLE | 900 000,00 |
| CT CHAUVINIERE- BAT C- AMENAGT ESPACE EXTERIEUR | LE MANS METROPOLE | 200 000,00 |
| RIA CHAUVINIERE - REFECTION ETANCHEITE TERRASSE | LE MANS METROPOLE | 600 000,00 |
| CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE | LE MANS METROPOLE | 200 000,00 |
| LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS A USAGE DES SERVICES | LE MANS METROPOLE | 40 000,00 |
| VIDEO DETECTION DES FEUX EN SARTHE | LE MANS METROPOLE | 480 000,00 |
| IMMEUBLE MONTAUBAN - ACQUISITION ET AMENAGEMENT | LE MANS - COEUR DE VILLE | 205 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **3 698 000,00** |

**Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE** **7 661 745,00**

## LISTE COMPLEMENTAIRE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE THEME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMMUNAUTAIRE:

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| LE MANS - MATERNELLE J. VILAR | LE MANS - SUD EST | 15 000,00 |
| LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO | LE MANS - SUD EST | 265 400,00 |
| LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE CLAUDE BERNARD | LE MANS - NORD OUEST | 1 400,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - RESTAURANTS SCOLAIRES | LE MANS METROPOLE | 15 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES-BATIMENTS SCOLAIRES ET RESTAURANTS | LE MANS METROPOLE | 161 000,00 |
| LE MANS - PRIMAIRE G. PHILIPE | LE MANS - EST | 120 000,00 |
| LE MANS - MATERNELLE A. RIMBAUD | LE MANS - EST | 20 000,00 |
| LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE | LE MANS - EST | 35 600,00 |
| LE MANS - MATERNELLE HENRI WALLON | LE MANS - EST | 10 000,00 |
| LE MANS - ELEMENTAIRE GASTON BACHELARD | LE MANS - EST | 60 000,00 |
| LE MANS - ELEMENTAIRE EPAU | LE MANS - EST | 45 000,00 |
| RESTAURANT SCOLAIRE PETIT LOUVRE | LE MANS - EST | 1 400,00 |
| ALLONNES - PRIMAIRE LYAUTEY | ALLONNES | 75 000,00 |
| ALLONNES - RESTAURANT SCOLAIRE LYAUTEY | ALLONNES | 12 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **836 800,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| MATERNELE PABLO PICASSO - REAMENAGEMENT DE LA COUR | LE MANS - SUD EST | 10 000,00 |
| MATERNELLE CLAUDE BERNARD - REAMENAGEMENT DE LA COUR | LE MANS - NORD OUEST | 10 000,00 |
| LE MANS MATERNELLE CASANOVA - REAMENAGEMENT DE LA COUR | LE MANS - NORD EST | 10 000,00 |
| LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT. | LE MANS - EST | 1 700 000,00 |
| LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER. | LE MANS - EST | 15 000,00 |
| LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT. | LE MANS - EST | 300 000,00 |
| ELEMENTAIRE PAUL ELUARD SABLONNIERE - REAMENAGEMENT COUR | LE MANS - EST | 10 000,00 |
| ELEMENTAIRE G. BRAQUE - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP) | COULAINES | 330 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **2 385 000,00** |

**Total de l'axe : ENSEIGNEMENT** **3 221 800,00**

## FONCTIONNEMENT

### Budget principal

Le budget de fonctionnement 2022, consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments et véhicules communautaires, porte sur 5,3 M€. Il est en augmentation de près de 6 % par rapport à l'exercice 2021 (soit + 301 850€).

Cette augmentation est principalement liée aux dépenses attendues sur les fluides :

- Électricité (2019-2022) +11%
- Gaz (2019-2022) +13%

- Eau (2019-2022) +28% principalement due au lavage des mains induit par la pandémie
- Chauffage urbain (2019-2022) +17% lié aux augmentations du mixte énergétique et de l'électricité.
- Carburants (2021-2022) +8%, estimation à fin septembre 2021
- Nettoyage hydro-curage des ouvrages, mission reprise par le SART

La mise en œuvre de la cartographie de la qualité de l'air (60 000 €) dans les bâtiments est réinscrite.

## INVESTISSEMENT

### Budget principal

#### *Patrimoine Bâti*

Le montant total de la provision attachée aux opérations non programmées porte sur la somme de 722 000€ soit un budget en baisse de 17% par rapport au budget primitif 2021 (BP 2021 : 871 500 €)

Une inscription de 250 000€ dédiés aux opérations pour ordre de la régie des ateliers est également prévue (BP 2021 : 250 000 €)

L'enveloppe financière des opérations programmées porte sur près de 9,2M€, soit un niveau d'investissement supérieur de 2,6M€ à celui de l'exercice précédent. Elle se répartit comme suit :

- 418 800€ pour les travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmé dans des établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap (engagement de Le Mans Métropole par délibération du 26 novembre 2015), soit 5 % des crédits.
- 6 820 000€ pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées, soit 73 % de l'enveloppe financière (dont 3 M€ pour la rénovation des bâtiments scolaires et 1,8M€ d'études pour la rénovation extension du Palais des congrès).
- 1 413 000€ pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...), soit 15 % des crédits.
- 645 000€ concernent des opérations nouvelles, soit 7% (hors 500 000€ pour le renforcement structurel du parking du Palais de Congrès)

Sur l'ensemble de ces projets, la part des travaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti et conduisant à des économies de fonctionnement est de l'ordre de 17%, soit 1,6M€.

Les principaux projets et poursuites d'opérations du SART sont :

***Rénovation du RIA Chauvinière***
*Dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques, il sera procédé au changement des menuiseries, à la rénovation thermique de l'enveloppe extérieure et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la terrasse destinés à l'auto consommation.*

***Redistribution / extension du bâtiment service propreté***
*Dans le but de regrouper les agents du service propreté dans un seul bâtiment,une surélévation du bâtiment existant sera réalisée en structure bois et l'enveloppe globale du bâtiment sera modifiée. Les façades seront constituées de bois et équipées de persiennes pour apporter un meilleur confort d'hiver et d'été.*

***Rénovation et extension du Palais des congrès***

*Construit en 1980, le PCC n'est plus adapté pour capter le marché actuel du « tourisme d'affaires » régional et national. Le programme d'extension et de rénovation globale devra répondre aux enjeux économiques, architecturaux, fonctionnels, technologiques et urbains liés à son fonctionnement et à sa localisation en cœur de ville.*

*L'équipe de maitrise d'œuvre sera désignée en 2022*

**Budget annexe DEVECO**

*Les crédits sont proposés au BP 2022 pour un montant de près de 2 M€ (BP 2021 : 1 M€). Les crédits pour les travaux de la nouvelle pépinière industrielle pour les nouvelles mobilités (PADDOCK) comprenant bureaux, ateliers, usine partagée, piste d'essai extérieure et espaces végétalisés sont inscrits pour un montant de 1,75 M€.*

**Budget annexe Transport**

*Les crédits proposés au BP 2022 concernant les opérations programmées portent sur 2,12 M€, soit un niveau d'investissement supérieur à celui de l'exercice précédent (BP 2021 : 1,62 M€), se répartissent comme suit :*

*352 000 € pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...).*

*1 625 000 € pour la poursuite de l'opération de restructuration du site de dépôt de bus Pierre Piffault*

*149 000 € concernent des opérations nouvelles développées à destination du centre de maintenance des Hunaudières et des relais Tram-parking.*

***Patrimoine Roulant***

L'enveloppe financière prévisionnelle 6,2M €, dont 5,6M€ liés au PCAET, se répartit comme suit :

- Véhicules légers, utilitaires et poids lourds 2,16M€ dont 1,71M€ pour l'achat de 9 véhicules GNV et 0,29M€ pour l'achat de 4 véhicules électriques.

- Matériels techniques : 222 000€

- Véhicules affectés au nettoiement et à la collecte : 2,92M€ dont 1,13M€ pour l'achat de 5 véhicules GNV et 0,47M€ pour l'achat de 7 véhicules électriques.

- L'acquisition de 4 BOM à hydrogène est programmée sur l'exercice. Un premier crédit de 900 000 € est prévu au BP 2022 afin de formaliser la commande. Des inscriptions complémentaires seront effectuées en décision modificative et au budget primitif 2023 en fonction des délais de livraison des véhicules, la réception de ces BOM étant prévue à partir du 1er trimestre 2023

À titre expérimental, le passage en rétrofit, remplacement d'un moteur thermique par une motorisation électrique, de 3 fourgons est prévu pour 120 000€.

## ZOOM

Le Budget 2022 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique.

Au programme, dans la continuité des budgets précédents :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour assurer la production d'électricité en autoconsommation et/ou en revente,

- Amélioration des performances énergétiques et thermiques du patrimoine existant par l'isolation extérieure, le changement des menuiseries, le renouvellement des systèmes d'éclairage dans le cadre des rénovations globales de nos bâtiments,

Complété de démarches innovantes :

- Intégration systématique de couverture photovoltaïque dans le cadre de rénovation de toitures avec renforcement des charpentes lorsque nécessaire.

- Rétrofit sur fourgons thermiques

De plus, les opérations suivantes en faveur de la maîtrise de nos consommations se poursuivent :

- Audits en vue de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement de mise en œuvre du schéma directeur patrimonial.

- Renouvellement du système de Gestion Technique Centralisée du chauffage pour augmenter le nombre de bâtiments télé-gérés avec une meilleure adaptation des consignes de chauffe en fonction de l'occupation et des conditions climatiques.

- Acquisition d'un outil de suivi des consommations énergétiques et des coûts liés

# PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Charges (hors personnel et charges non individualisables, telles que financières et carburants notamment) dont : | 9,833 M€ | ▪ Redevance versée par l'exploitant | 1,450 M€ |
| *- Collecte des déchets* | *0,821 M€* | ▪ Subventions liées au soutien en matière de recyclage | 2,009 M€ |
| *- Traitement des déchets (dont contrat avec l'exploitant)* | *6,839 M€* | ▪ Vente de matériaux | 0,979 M€ |
| *- Equipements UVED/UTM* | *1,386 M€* | ▪ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 16,331 M€ |
| *- Propreté urbaine* | *0,787 M€* | ▪ Autres recettes diverses | 0,190 M€ |
| ▪ Dépenses du personnel | 13,531 M€ | | |
| | **23,364 M€** | | **20,959 M€** |

**Nota :** en 2022, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes continue d'augmenter passant de 8 €/tonne à 11 €/tonne pour les déchets incinérés.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 25 500,00 |
| CHAMPAGNE - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 20 000,00 |
| RUAUDIN - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 142 000,00 |
| SAINT SATURNIN - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 13 000,00 |
| SARGE LES LE MANS - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 13 000,00 |
| VEHICULES NETTOIEMENT | LE MANS METROPOLE | 1 099 000,00 |
| MOBILIER ET MATERIEL PROPRETE | LE MANS METROPOLE | 131 300,00 |
| MATERIEL TECHNIQUE NETTOIEMENT | LE MANS METROPOLE | 24 150,00 |
| COLLECTE SELECTIVE | LE MANS METROPOLE | 410 000,00 |
| COLLECTE OM | LE MANS METROPOLE | 163 600,00 |
| VEHICULES COLLECTE | LE MANS METROPOLE | 1 891 000,00 |
| FAY - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| SAINT GEORGES DU BOIS - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| CHAUFOUR NOTRE DAME - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| TRANGE - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **3 952 550,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| PROGRAMME CONTENEURS ENTERRES - COULAINES | LE MANS METROPOLE | 1 000 000,00 |
| LE MANS ZI SUD - DECHETERIE | LE MANS METROPOLE | 1 253 000,00 |
| BENNES A ORDURES MENAGERES A HYDROGENE | LE MANS METROPOLE | 900 000,00 |
| SUBVENTION D'EQUIPEMENT CVM | LE MANS METROPOLE | 16 360,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **3 169 360,00** |

**Total de l'axe : PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC 7 121 910,00**

## GESTION DES DECHETS

**Construction de la nouvelle déchèterie et recyclerie du Mans – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre**

L'actuelle déchèterie de La Chauvinière, située rue des Grandes-Courbes au Mans est devenue trop petite face au flux important d'usagers. Le manque d'espace disponible empêche la mise en sureté des déchets et risque de freiner, à l'avenir, la mise en place de nouvelles filières imposée par la loi Agec de 2020.

Pour remplacer cette déchèterie, un terrain est en cours d'acquisition dans un rayon de 1,5 km de la déchèterie actuelle afin de garder un maillage cohérent sur le territoire.

Pour la mise en œuvre de ce projet, Le Mans Métropole a décidé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). La mission du bureau d'études Antea Group a démarré le 25 octobre 2021.

Les objectifs principaux du marché passé avec cet AMO sont de définir le programme du projet de la nouvelle déchèterie/recyclerie du Mans et d'assister Le Mans Métropole pour le recrutement de la future maîtrise d'œuvre.

Le marché se déroulera en 6 phases. Les deux premières phases (études d'opportunité et de pré-faisabilité et élaboration du pré-programme) se sont déroulées en 2021 pour un montant de 34 110 € TTC.

Dès 2022, seront engagées les phases 3 à 6 (programme, assistance à la définition du mode de gestion pour la recyclerie, assistance à la désignation du maitre d'œuvre). La rémunération de l'AMO pour ces 3 phases d'études s'élève à 42 882 € TTC.

Sur les bases des éléments produits par Antea Group, Le Mans Métropole lancera la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de concevoir et de construire les futurs ouvrages.

Les montants alloués en 2022 pour cette opération sont de 240 000 € TTC.

**Poursuite du programme conteneurs enterrés 2022-2025**

Afin de diminuer le risque d'incendies, d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) et d'augmenter les performances de collecte sélective, le service Propreté a développé entre 2014 et 2019, l'implantation de 337 conteneurs enterrés en pied d'immeuble au sein du quartier des Bords de l'Huisne au Mans.

L'installation de ce mobilier urbain a permis de faciliter le geste de tri des 10 000 habitants du quartier, a réduit les problèmes d'insalubrité notamment avec la fermeture des goulottes et des locaux vide-ordures et a responsabilisé les bailleurs et copropriétés dans la gestion des déchets au quotidien.

Le service Propreté souhaite étendre ce programme et doter de conteneurs enterrés la totalité des quatre autres quartiers prioritaires du territoire.

Ce programme pluriannuel contribuera à la résidentialisation de pieds d'immeuble (opération de rénovation urbaine) et les conteneurs enterrés permettront de rationnaliser et d'optimiser les tournées de collecte des déchets sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville.

L'implantation de ces conteneurs se fera suivant un programme pluriannuel établi sur la période 2022-2024, selon le détail ci-dessous :

- 2022 : entre 150 et 190 conteneurs pour équiper les quartiers de Carnac à Coulaines et de Bellevue au Mans,
- 2023 : entre 150 et 200 conteneurs pour équiper le quartier de Ronceray-Glonnières-Vauguyon au Mans
- 2024 : entre 50 et 100 conteneurs pour équiper le quartier Epine au Mans

Le montant inscrit pour l'année 2022 pour cette première phase est de 1 000 000 € TTC (quartier de Carnac à Coulaines).

**Mise en œuvre de la collecte hippomobile**

La Cité Plantagenêt est le cœur historique du Mans avec vingt hectares de ruelles pavées, parfois très étroites et souvent très pentues. La gestion des déchets dans la Cité Plantagenêt est complexe et les habitants ne bénéficient à l'heure actuelle que d'une collecte en porte-à-porte des ordures ménagères. Cette configuration conduit à l'absence totale de collecte sélective.

Une étude de faisabilité pour un projet de collecte hippomobile de déchets a été réalisée en 2019. Une consultation pour la mise en place d'un service de collecte hippomobile des emballages ménagers et papiers a été lancée le 12 juillet 2021.

L'entreprise de Mme Christine Sallé a été retenue pour une collecte sélective hebdomadaire. Le prix proposé pour une tournée de collecte comprenant tous les frais liés au personnel (meneur et ripeur), au cheval et au matériel (transport et remorque hippomobile) est de 1 200 € HT, soit un total de 62 400 € HT pour une année. Le marché, qui prend effet à compter du 04 janvier 2022, est passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

## NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS

Une étude sur les nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) est en cours, notamment celle concernant les mégots qui envahissent les espaces publics. L'éco-organisme Alcome vient d'être agréé par les pouvoirs publics. La collectivité va étudier les conditions de mise en œuvre d'une contractualisation par la voie d'une convention avec cet éco-organisme.

Par ailleurs, il est prévu l'achat de cendriers, corbeilles (classiques - double-flux - vigipirate) et chariots pour le nettoiement pour un montant de 38 500 €. Deux petits engins de nettoiement seront également expérimentés dans le centre-ville du Mans afin de faciliter le travail des agents de propreté. Pour cela, il a été inscrit 48 000 € au budget 2022.

## Chiffres Clés

**26 610 tonnes collectées dans les 7 déchèteries avec 360 992 passages en 2020**

**17 287 tonnes de collecte sélective**

**18 727 tonnes recyclées**

**11 623 tonnes de valorisation organique**

## ZOOM

Le service Propreté a lancé une étude d'optimisation du service public de collecte des déchets avec une assistance au maître d'ouvrage (AMO) pour sa réorganisation. Cette mission a été confiée au groupement Girus GE, Calia Conseil et Valeurs et Performances RH. 2022 sera consacrée à l'étude d'un nouveau schéma d'organisation et à la rédaction du règlement de collecte et propreté. Pour ce faire, un montant de 61 000 € TTC est inscrit au budget.

# EAU

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### Budget annexe de l'eau

Les chiffres clés du budget 2022 (en M€)

| | |
|---|---|
| **Montant global de la section de fonctionnement ……** | **22,953 M€** |
| dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes)…… | 3,670 M€ |
| **Les principales dépenses :** | |
| Frais de personnel …… | 5,661 M€ |
| Autres dépenses d'exploitation …… | 4,432 M€ |
| Frais financiers …… | 0,555 M€ |
| Autofinancement brut …… | 7,825 M€ |
| **Les principales recettes** | |
| Produits issus de la vente d'eau …… | 17,410 M€ |
| Autres recettes d'exploitation …… | 1,210 M€ |
| **Montant global de la section d'investissement ……** | **17,789 M€** |
| dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes) …… | 3,000 M€ |
| **Les principales dépenses :** | |
| Investissements proprement-dits …… | 11,522 M€ |
| Remboursement du capital de dette …… | 2,095 M€ |
| **Les principales recettes :** | |
| Emprunts prévisionnels …… | 6,280 M€ |
| Taxe d'aménagement, subventions, participations …… | 0,170 M€ |
| Autofinancement brut …… | 7,825 M€ |

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par délibération du 16 décembre 2021.

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| SARGE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS | SARGE-LES-LE MANS | 300 000,00 |
| LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS | LE MANS TOUS QUARTIERS | 500 000,00 |
| LE MANS - EAU - MATERIEL TECHNIQUE | LE MANS TOUS QUARTIERS | 163 830,00 |
| LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION | LE MANS TOUS QUARTIERS | 20 000,00 |
| EAU - GENIE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS | LE MANS TOUS QUARTIERS | 275 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS | LE MANS TOUS QUARTIERS | 320 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS TOUS QUARTIERS | 10 000,00 |
| EAU - SERVITUDES CONDUITES EAU POTABLE | LE MANS TOUS QUARTIERS | 1 500,00 |
| LE MANS S-O - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - SUD OUEST | 90 000,00 |
| LE MANS OUEST - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - OUEST | 165 000,00 |
| LE MANS OUEST - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS - OUEST | 300 000,00 |
| LE MANS N-E - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - NORD EST | 130 000,00 |
| LE MANS N-E - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS - NORD EST | 300 000,00 |
| LA CHAPELLE SAINT AUBIN - EAU - CANALISATIONS | LE MANS METROPOLE | 85 000,00 |
| EAU - TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION - USINE DE L'EPAU | LE MANS - EST | 25 000,00 |
| LA MILESSE - EAU - CANALISATIONS | LA MILESSE | 115 000,00 |
| COULAINES - EAU - CANALISATIONS | COULAINES | 170 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **2 970 330,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| SIG EAU | LE MANS TOUS QUARTIERS | 135 000,00 |
| MISE EN PLACE POLITIQUE DE SURETE DE L'EAU | LE MANS TOUS QUARTIERS | 105 000,00 |
| DECANTATION PRIMAIRE UPEPE | LE MANS METROPOLE | 7 140 000,00 |
| DEMATERIALISATION ET FACTURES EN LIGNE | LE MANS METROPOLE | 180 000,00 |
| RESERVE D'EAU NATURELLE | LE MANS METROPOLE | 200 000,00 |
| USINE DES EAUX - RENOVATION DES FACADES | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| STATION DE SURPRESSION - EAU - COMMUNE CHAMPAGNE | CHAMPAGNE | 80 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **7 850 000,00** |

**Total de l'axe : EAU** **10 820 330,00**

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION | LE MANS METROPOLE | 60 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **60 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE | LE MANS METROPOLE | 93 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **93 000,00** |

**Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS** **153 000,00**

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| MOBILIER TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 8 600,00 |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 265 000,00 |
| VEHICULES UTILITAIRES ET PL | LE MANS METROPOLE | 275 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **548 600,00** |

**Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE** **548 600,00**

Les inscriptions relatives aux investissements proprement dits 2022 sur le budget eau diminuent de 25% par rapport à 2021 en raison essentiellement du montant alloué au projet de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau (7,11 M€ HT en 2022 au lieu de 10,5 M€ HT en 2021) dont les travaux de gros œuvre sont aujourd'hui terminés.

La mise en œuvre d'une politique de sureté de l'eau va devenir un enjeu majeur sur les prochaines années.

Ainsi, à l'issue de la réalisation définitive de la modernisation de la filière de traitement, le site de l'Épau sera soumis à la règlementation relative à la sécurité des activités d'importance vitale.

Par ailleurs, en préalable à un autre grand projet et répondant à des objectifs de sécurisation d'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle, les études relatives à la création d'une réserve d'eau naturelle se poursuivront en 2022.

## TRAVAUX A L'UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'EPAU

Le projet en cours concerne la restructuration de l'étape de décantation primaire et l'amélioration de la sécurisation du site.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2019, l'enveloppe budgétaire de ces opérations a été portée à 25 M€ HT, répartis sur la période 2019 à 2023.

Sur les années 2020 et 2021, les études de conception, de permis de construire et les études règlementaires ont été réalisées permettant la construction de divers bâtiments dédiés au pompage de l'eau brute, au traitement de la matière organique et des micropolluants, au stockage des réactifs et de traitement des boues.

La première mise en eau des nouveaux bâtiments est prévue en février 2022 avec un raccordement au bâtiment actuel existant programmé en juin 2022.

En 2022, les travaux de ventilation, de climatisation, de chauffage et de mise en sécurité du site vont démarrer.

La réception est envisagée en septembre 2023.

Au BP 2022, 7 110 000 € H.T. sont inscrits pour les travaux et 30 000 € pour l'optimisation de la démarche cyber-sécurité dans le cadre de la gestion de l'eau.

## ETUDES RELATIVES A LA CREATION D'UNE RESERVE EAU NATURELLE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

La création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne, en face de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau, a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle.

L'enveloppe globale prévisionnelle du projet est estimée aujourd'hui à 11 850 000 € HT pour :

- la création d'un plan d'eau de 60 000 $m^3$,
- la réalisation d'un ouvrage de prise d'eau sur l'Huisne pour alimenter la réserve par un canal et d'un ouvrage de sortie,
- l'installation de pompage d'eau brute dans la réserve en cas de pollution,
- la réalisation d'un nouveau système de pompage pour alimenter l'unité de production d'eau potable.

Dans le cadre de ce projet, un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifié le 26 février 2020 pour un montant de 270 060 € HT.

Au cours de l'année 2022, la mission de la société Setec Hydratec portera sur les aspects suivants du dossier :

- la poursuite de l'élaboration des dossiers réglementaires
- les études géotechniques et topographiques,
- les études hydrologiques et hydrauliques
- l'élaboration des pièces administratives et techniques nécessaires au lancement de la consultation en vue de désigner un maitre d'œuvre, un coordonnateur hygiène et sécurité et un contrôleur technique pour les travaux des ouvrages.

## Chiffre Clé

**Un crédit de 200 000 € est inscrit à cet effet au BP 2022.**

Au terme de cette mission d'assistance à la maitrise d'ouvrage, les principales étapes du projet s'enchaineront comme suit :

- désignation d'un maître d'œuvre : 6 mois
- réalisation des études de conception : 6 mois
- désignation d'une entreprise : 6 mois
- réalisation des travaux : 2 ans pour tenir compte des périodes humides où le sol est impraticable, soit, hors aléas, une livraison prévue fin d'année 2025 - début 2026.

## LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE SURETE DE L'EAU

Cette politique de sureté de l'eau mobilise des crédits :

**En investissement :**

***Optimisation de la démarche de cyber-sécurité***

Le dispositif inhérent à la sécurité de l'activité d'importance vitale que constitue l'Unité de production d'eau potable de l'Épau doit être complété par un volet de sécurité informatique afin de respecter un ensemble de règles applicables vis à vis de la cyber-sécurité.

Au vu de la complexité des contraintes règlementaires, le service de l'Eau a initié un accompagnement externe avec la société Orange Cyberdéfense afin :

- d'analyser l'environnement des systèmes d'information impliqués dans la gestion de l'eau,
- d'auditer les pratiques en place
- d'élaborer un plan d'actions pluri annuel
- de définir une politique de sûreté de l'eau pour déployer une stratégie de gouvernance et de suivi des systèmes informatiques industriels

Le marché correspondant, d'un montant de 24 750 € H.T, a été notifié le 18 août 2021. Une inscription de 30 000 € est proposée au BP 2022.

***Politique de sûreté de l'eau***

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un montant de 64 350 € HT, a été notifié le 30 octobre 2019, pour une durée de 5 ans, à la société Environmental Emergency et Security pour :

- la formation et la sensibilisation des équipes impliquées dans cette démarche en accord avec le statut d'opérateur d'importance vitale
- la rédaction de différents scenarii de la menace sur les ouvrages analysés dans le cadre de la mise en place d'un plan de sécurité d'opérateur d'importance vitale

Par ailleurs, la mise en conformité de la sûreté physique et informatique des sites de l'Eau situés sur le territoire métropolitain fera l'objet d'une étude de faisabilité sur l'année 2022 (détermination de la procédure d'achat à appliquer).

## Chiffre Clé

**105 000 € sont inscrits au titre de la Politique de l'Eau.**

**En fonctionnement :**

Un crédit de 100 000 € sera consacré à la mise en œuvre d'une prestation de gardiennage des sites Eau soumis à la règlementation relative aux opérateurs d'importance vitale.

Un gardiennage professionnalisé et opérationnel doit être déployé pour gérer les flux entrants et sortants lors des jours et horaires ouvrés des différents sites concernés (l'Unité de production d'eau potable de l'Épau, les châteaux d'eau et les réservoirs d'eau notamment pour l'accompagnement ponctuel d'entreprises).

Une procédure de marché public doit être lancée au cours de l'année 2022.

## LE PAIEMENT DE PROXIMITE POUR LES FACTURES DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Les abonnés peuvent désormais payer les factures d'eau et d'assainissement chez les buralistes agréés jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire.**

**La facture émise par le service de l'eau et de l'assainissement comporte désormais un QR code et la mention « payable auprès d'un buraliste » au niveau des modalités de paiement mentionnées au verso de la facture.**

**La liste des buralistes agréés ainsi que leur adresse est disponible auprès de votre centre des Finances Publiques ou sur le site impôts.fr à l'adresse suivante : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**

Rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

# ASSAINISSEMENT

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### Budget annexe de l'Assainissement

Les chiffres clés du budget 2022 (en M€)

| | |
|---|---|
| **MONTANT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** | **27,938 M€** |
| Dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes) …… | 1,450 M€ |
| **Les principales dépenses :** | |
| Frais de personnel …… | 4,262 M€ |
| Dépenses d'exploitation et autres dépenses …… | 13,031 M€ |
| (dont contrat d'exploitation de la STEP : 6 M€) | |
| Frais financiers …… | 0,620 M€ |
| Autofinancement brut …… | 8,575 M€ |
| **Les principales recettes** | |
| Produits issus de la redevance assainissement …… | 16,380 M€ |
| Contribution eaux pluviales versée par le budget principal …… | 5,534 M€ |
| Vente de biométhane …… | 1,500 M€ |
| Autres recettes d'exploitation …… | 3,074 M€ |
| **MONTANT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT** | **17,441 M€** |
| Dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes) …… | 7,100 M€ |
| **Les principales dépenses :** | |
| Investissements proprement-dits …… | 7,980 M€ |
| Remboursement du capital de la dette …… | 1,835 M€ |
| **Les principales recettes :** | |
| Emprunts prévisionnels …… | 0,000 M€ |
| FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions, participations …… | 1,766 M€ |
| Autofinancement brut …… | 8,575 M€ |

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par délibération du 16 décembre 2021

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| SAINT SATURNIN - ASST - RESEAUX | SAINT SATURNIN | 50 000,00 |
| STATION EPURATION RUAUDIN | RUAUDIN | 10 000,00 |
| RUAUDIN - ASST - RESEAUX | RUAUDIN | 60 000,00 |
| LE MANS OUEST - ASST - RESEAUX | LE MANS - OUEST | 310 000,00 |
| LE MANS N-O - ASST - RESEAUX | LE MANS - NORD OUEST | 80 000,00 |
| ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE | LE MANS METROPOLE | 453 100,00 |
| ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE | LE MANS METROPOLE | 23 600,00 |
| ASSAINISSEMENT - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION | LE MANS METROPOLE | 20 000,00 |
| ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DANS BATIMENTS EXPLOITATION | LE MANS METROPOLE | 6 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX | LE MANS METROPOLE | 330 000,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST- SERVITUDES | LE MANS METROPOLE | 5 000,00 |
| LA MILESSE - ASST - RESEAUX | LA MILESSE | 50 000,00 |
| FAY - ASSAINISSEMENT - RESEAUX | FAY | 70 000,00 |
| CHAMPAGNE - ASST - RESEAUX | CHAMPAGNE | 110 000,00 |
| CHAMPAGNE - STATION EPURATION | CHAMPAGNE | 55 000,00 |
| ALLONNES - ASST - RESEAUX | ALLONNES | 50 000,00 |
| AIGNE - ASST - RESEAUX | AIGNE | 50 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **1 732 700,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| TRANGE - NOUVELLE STATION EPURATION | TRANGE | 120 000,00 |
| RUAUDIN - STATION EPURATION | RUAUDIN | 280 000,00 |
| RUAUDIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | RUAUDIN | 215 000,00 |
| MULSANNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | MULSANNE | 95 000,00 |
| LMM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | LE MANS METROPOLE | 455 000,00 |
| STATION CHAUVINIERE - TRAVAUX METHANISATION | LE MANS METROPOLE | 472 000,00 |
| STATION CHAUVINIERE - AMO POUR TRAVAUX D'OPTIMISATION | LE MANS METROPOLE | 260 000,00 |
| AIGNE-LA MILESSE-ST SATURNIN-SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | LE MANS METROPOLE | 204 000,00 |
| STATION CHAUVINIERE - ETUDE MICRO POLLUANTS | LE MANS METROPOLE | 30 000,00 |
| GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | LE MANS METROPOLE | 140 000,00 |
| FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | FAY | 18 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **2 289 000,00** |

**Total de l'axe : ASSAINISSEMENT** **4 021 700,00**

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION | LE MANS METROPOLE | 18 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **18 000,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE | LE MANS METROPOLE | 26 800,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **26 800,00** |

**Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS** **44 800,00**

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| MOBILIER TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 400,00 |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | 101 000,00 |
| VEHICULES UTILITAIRES ET PL | LE MANS METROPOLE | 865 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **966 400,00** |

**Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE** **966 400,00**

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| ST SATURNIN -STATION EPUR.-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE | SAINT SATURNIN | 216 000,00 |
| RUAUDIN-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE | RUAUDIN | 216 000,00 |
| MULSANNE-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE | MULSANNE | 105 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **537 000,00** |

**Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE** **537 000,00**

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| CHRONOLIGNES - TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT | LE MANS METROPOLE | 2 410 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **2 410 000,00** |

**Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC** **2 410 000,00**

Avec la fin simultanée de la construction de l'unité de méthanisation sur le site de la Chauvinière et de la restructuration du site de la station d'épuration des Etangs, les crédits de dépenses d'investissement enregistrent en 2022 une baisse sensible, de près de 30% par rapport au budget primitif 2021.

Après les grands chantiers, cette année 2022 sera plus particulièrement axée sur les études avec notamment l'engagement de schémas directeurs des systèmes d'assainissement sur plusieurs communes de Le Mans Métropole, en parallèle de la poursuite du schéma directeur d'assainissement de la Chauvinière.

Le démarrage du projet relatif à la future station d'épuration sur la commune de Trangé est une traduction concrète de l'élaboration de ces schémas directeurs des systèmes d'assainissement.

De gros travaux de rénovations de réseaux d'assainissement (canalisations et collecteurs visitables) sont également programmés sur le Mans dans la perspective de l'aménagement des chronolignes.

## L'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET LEUR IMPORTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Les schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées consistent à établir un programme d'actions pour réduire les potentiels dysfonctionnements du (des) réseaux et de la (des) station(s) de traitement tout en rendant compatible le développement de l'urbanisation des communes avec la capacité des ouvrages.

Ils comportent donc une phase préalable de diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune concernée pour en recenser les anomalies, quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu.

Au titre de l'exercice 2022, une somme globale de 987 000 € est dévolue aux études des schémas directeurs d'assainissement (SDA) du territoire métropolitain, documents structurants dont les conclusions conditionnent l'essor des communes. Ainsi :

- Un crédit de 455 000 € est inscrit afin de poursuivre l'étude sur le système d'assainissement de la Chauvinière, l'année 2022 sera consacrée à la modélisation de l'état actuel et le commencement de la modélisation de l'état futur de ce site. Cette étude a démarré au cours de l'année 2018. L'élaboration définitive du schéma directeur est prévue fin d'année 2023 – début 2024.
- Un crédit de 18 000 € est prévu pour l'élaboration des dossiers règlementaires relatifs au schéma directeur du système d'assainissement communautaire sur la commune de Fay. Le marché d'études a été notifié le 5 janvier 2021, pour un montant global de 101 847 € TTC. Sa durée est fixée à 5 ans.
- Un crédit de 204 000 € est alloué à la poursuite de l'étude du schéma directeur des communes de l'Antonnière (Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin). Le marché correspondant, d'un montant 480 201 € TTC, a été notifié le 18 août 2021 pour une durée de 3 ans.

Enfin, 2 nouvelles études seront engagées cette année :

- le schéma directeur d'assainissement de la commune de Ruaudin (215 000 €) : la procédure de marché public a été lancée en octobre 2021 dans la perspective de la désignation d'un bureau d'études dès janvier 2022,
- le schéma directeur d'assainissement de la commune de Mulsanne (95 000 €) : la procédure de marché public sera lancée au cours du 1er semestre 2022.

## LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE TRANGE

Suite à l'élaboration du schéma directeur du système d'assainissement de la commune de Trangé sur la période de 2017 à 2020, le constat suivant a été fait :

- la station de traitement des eaux usées est en limite de capacité nominale à moyen terme au vu de la dynamique d'urbanisation de la commune,
- les réseaux d'eaux usées drainent des volumes importants d'eaux claires parasites (eaux de pluie et eaux issues des nappes phréatiques) car ils présentent un défaut d'étanchéité et peuvent placer la station d'épuration en situation de surcharge avec la baisse du rendement épuratoire,
- l'état des réseaux d'assainissement est moyen à dégradé,
- des projets d'urbanisation inscrits dans le plan local d'urbanisme intercommunautaire sont incompatibles avec l'état actuel des réseaux d'assainissement.

Dans sa séance du 28 janvier 2021, le conseil communautaire a validé les propositions de travaux issues de l'étude du SDA de Trangé et, notamment, la construction d'une nouvelle station d'épuration afin d'accueillir la charge existante et d'accepter les extensions futures en urbanisation en fonction des documents d'urbanisme en vigueur.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet, la collectivité a décidé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Après consultation, cette mission d'AMO a été confiée à la société Artelia, par marché notifié en date du 5 novembre 2021, pour un montant de 57 590 € HT.

Artelia interviendra notamment sur les aspects suivants du dossier :

- procédures réglementaires, planning, subventions, enveloppe financière
- principes techniques de réalisation / basculement des effluents
- démarche de développement durable
- études géotechniques, hydrologiques, hydrauliques et topographiques - dimensionnement exact des ouvrages
- désignation et suivi des prestations des différents intervenants (BET – CSPS – CT – MOE)
- modalités de surveillance des équipements, de mise en sécurité du site, détermination des coûts annuels d'entretien destinés à l'exploitant
- démantèlement de l'unité actuelle de traitement et remise en état des lieux.

Le programme détaillé de l'opération et son enveloppe financière prévisionnelle devraient être présentés à l'approbation du Conseil de Le Mans Métropole au cours du 2e trimestre 2022. Ce document servira de base à la consultation du Maître d'œuvre dont la désignation pourrait intervenir dans le courant du dernier trimestre.

Le crédit de 120 000 € inscrit au BP 2022 servira principalement à la rémunération de l'AMO et des bureaux en charge des études géotechniques et hydrauliques.

### DES TRAVAUX PREPARATOIRES D'ENVERGURE SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT POUR L'IMPLANTATION FUTURE DES CHRONOLIGNES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Au Mans, les lignes de bus 4, 5 et 6 seront remplacées par trois chronolignes, C4, C5, C6, qui seront plus rapides notamment grâce à des voies réservées sur une partie du tracé et de nouveaux giratoires. Les premiers travaux de dévoiement de réseaux pourraient commencer en février 2023.

Une somme globale de 2 410 000 € est inscrite au titre du BP 2022 pour :

- la rénovation des canalisations :
- rue de Bercé au Mans : l'enlèvement de plaques d'amiante puis le tubage de la zone non couverte (552 000 €), la mise en séparatif des réseaux (68 000 €) et la poursuite de la continuité du tubage pour éviter la remontée des eaux de la rivière dans le réseau (170 000 €),
- secteur du Grenouillet – rue Montoise au Mans : la réhabilitation et la création d'un réseau eaux usées dans le collecteur visitable et l'adaptation du poste de relèvement pour une somme de 140 000 €,
- la rénovation des collecteurs visitables de la rue Nationale et de l'avenue de la Libération. Les travaux, commencé en 2021, se poursuivront sur l'année 2022 d'où l'inscription de 780 000 € pour la rue Nationale et de 700 000 € pour l'avenue de la Libération au BP 2022.

La fin des travaux de rénovation est prévue en février 2022 pour le chantier Nationale et en juin 2022 pour celui de La Libération, pour un coût global de près de 2 400 000 €.

## Chiffres Clés

- **116 655 abonnés desservis sur Allonnes, Arnage, Aigné, Champagné, Coulaines, La Chapelle Saint-Aubin, La Milesse, Le Mans, Mulsanne, Rouillon, Ruaudin, Sargé-lès-Le Mans, Saint-Saturnin, Yvré-l'Évêque, et depuis le 1er janvier 2017, Trangé, Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois**
- **1 302 km réseau et 8 327 588 m$^3$ facturés (au 14/12/2021)**

# SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES ET MUTUALISATIONS

## UNE METROPOLE AUX SOLIDARITES RENFORCEES

Son statut de communauté urbaine « historique » confère à Le Mans Métropole un champ de compétences élargi, illustré dans ce document budgétaire (développement économique, enseignement supérieur, tourisme, sport de haut niveau, mobilités, aménagement urbain habitat, politique de la ville, insertion par l'emploi, santé, environnement, développement durable), traduisant une intégration des politiques publiques à l'échelle du territoire.

Le pacte de gouvernance, adopté fin 2021, organise et consolide ce fait communautaire, en renforçant les relations entre les communes et la communauté urbaine par la formalisation de ce qui constitue le cœur de l'action solidaire et durable communautaire : ses valeurs, ses statuts, son projet de territoire, la solidarité communautaire et l'intégration communautaire.

La solidarité communautaire s'exprime aussi par l'accompagnement de la métropole à la conduite des politiques publiques communales en cohérence avec les enjeux identifiés d'une agglomération durable, attractive et solidaire.

La communauté urbaine apporte ainsi une assistance technique et un accompagnement financier à ses communes membres : soutien à la démographie médicale et aux maisons de santé pluridisciplinaires, fonds de concours pour les projets de transition énergétique, contractualisation auprès des partenaires (État, Région, Europe…) avec notamment, à compter de 2022, la mise en œuvre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

L'espace de solidarité se traduit aussi par les différents dispositifs de péréquation financière instaurés au bénéfice de l'ensemble des communes (voir détail dans l'encadré ci-après).

Compte tenu d'une évolution législative, la part de solidarité communautaire issue du reversement de la fiscalité professionnelle de zone fera l'objet d'une étude en vue d'une révision de ses modalités de calcul.

En effet, le poids respectif des critères retenus dans la répartition de l'enveloppe, entre les 19 communes, doit faire l'objet d'un ajustement. Cette actualisation s'intègrera dans l'objectif affirmé d'une solidarité partagée faisant l'objet d'une unanimité des communes, permettant de ne pas affecter les équilibres budgétaires.

Parallèlement, la réflexion concernant le passage d'un régime de fiscalité additionnelle à un régime de fiscalité professionnelle unique sera approfondie, en lien avec la réalisation du projet de territoire.

## LES DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le Mans Métropole met en œuvre depuis de nombreuses années une véritable solidarité financière intercommunale privilégiant la recherche d'une cohésion territoriale optimisée pour un développement équilibré du territoire.

**La solidarité dite « classique »**

La dotation de solidarité dite « classique » intègre la redistribution du produit de fiscalité professionnelle de zone selon des critères représentant les écarts de richesse fiscale entre les communes et le nombre de logements sociaux.

Pour 2022, dans l'attente des informations nécessaires à l'actualisation des données et des conclusions de l'étude engagée sur la refonte de la solidarité communautaire, cette solidarité « classique » versée aux 19 communes membres est proposée en reconduction du montant distribué en 2021, soit à 3,792 M€.

Ce volume total de solidarité et sa répartition progresseront par ailleurs en fonction de l'évolution du produit de la fiscalité de zone, dont le montant sera connu en mars/avril avec la notification des éléments fiscaux.

**Une solidarité exceptionnelle pour la commune de Mulsanne**

La commune de Mulsanne constate une diminution importante de ses recettes au titre de la taxe sur le foncier bâti (du fait des modalités de calcul de la réforme fiscale) et de la dotation de solidarité rurale, représentant pour la commune une perte totale de 0,419 M€ par an à compter de 2022.

Au regard du caractère exceptionnel de ces éléments, qui ne pouvaient être anticipés et qui impactent fortement le budget de la commune, Le Mans Métropole a instauré une dotation annuelle exceptionnelle sur deux ans (2021 et 2022).

Cette dotation exceptionnelle inscrite pour 2022 est de 0,175 M€ (reconduction du montant 2021).

**La dotation de solidarité / neutralité versée aux communes membres entrées en 2013 et en 2017**

Conformément aux conventions d'adhésion, les communes entrées en 2013 et 2017 perçoivent une dotation de solidarité/neutralité, ajustée annuellement au rythme de l'enrichissement fiscal économique de la commune bénéficiaire.

Dans l'attente des informations nécessaires à l'actualisation des données, le montant inscrit pour 2022 est en reconduction du montant distribué en 2021, soit 2,358 M€.

**La solidarité complémentaire au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Chaque année, le solde net perçu par la Communauté urbaine au titre du FPIC fait l'objet d'une redistribution vers les 19 communes membres selon les principes déjà utilisés dans le cadre de la solidarité communautaire classique.

L'évolution locale du FPIC 2022 n'étant pas encore connue, et s'agissant d'une recette totalement reversée, donc neutre sur l'équilibre budgétaire, les montants correspondants ne font pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

Pour mémoire en 2021 le montant total reversé était de 2,040 M€, réparti ainsi :

- une garantie de 0,012 M€ permettant la reconduction des montants perçus directement par les communes au titre du droit commun ;

- une solidarité complémentaire de 1,622 M€ vers l'ensemble des communes membres ;

- une solidarité complémentaire « ciblée » de 0,406 M€ vers les communes d'Allonnes, Coulaines et Sargé-Lès-Le Mans.

**Les dotations de compensation liées au transfert de compétences**

Tout transfert de compétence vers la communauté urbaine donne lieu à une analyse des conséquences financières pour les budgets des communes membres et de la métropole.

Ainsi lors des transferts des compétences distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur et promotion du tourisme, consécutifs aux Lois MAPTAM et NOTRe, Le Mans Métropole a instauré des dotations de compensation au bénéfice des communes permettant de compenser les écarts entre recettes et charges transférées.

Sont proposés au BP 2022 un montant de 0,371 M€ concernant les transferts relatifs aux réseaux et un montant de 0,693 M€ au titre du transfert de la taxe de séjour (soit une reconduction des montants versés en 2021).

S'agissant des compétences donnant lieu à un versement des communes à la communauté urbaine, un montant total de 3,590 M€ est proposé au BP 2022. Ce montant recouvre principalement le transfert de l'Esad-Talm ainsi que les nouvelles compétences exercées à partir de 2021 concernant le service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) et le soutien aux clubs sportifs professionnels et nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire.

Il est à noter une diminution de la dotation de compensation versée par la Ville du Mans au titre de la promotion du Tourisme (- 0,403 M€) consécutivement au reversement effectué par le délégataire à Le Mans Métropole suite aux réductions de charges d'exploitation liées à la crise sanitaire. Le montant du reversement se traduit par un ajustement à due concurrence de la dotation de compensation (impact neutre pour le budget communautaire).

## LE MANS METROPOLE 2040 : UN PROJET DE TERRITOIRE VECTEUR DE COOPERATIONS ET DE MUTUALISATIONS TERRITORIALES

Le 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a pris acte de la volonté des élus de doter Le Mans Métropole d'un projet de territoire stratégique et programmatique à horizon 2040. Dans cette perspective, les élus ont opté pour une démarche participative qui a permis d'associer fin 2021 les habitants, les partenaires locaux et les élus communautaires et municipaux à l'expression d'une vision du territoire.

La teneur de ces échanges et la production collective exprimée lors de ces différents ateliers participatifs nourriront la nouvelle phase de la démarche qui aura pour finalité la détermination des objectifs du projet de territoire.

Ainsi, lors du premier trimestre 2022, il appartiendra aux élus de prendre acte de ce qui a été exprimé, et décider les orientations stratégiques qui constitueront l'armature du projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 ». Un travail plus opérationnel s'ouvrira par la suite avec l'administration afin que les agents s'approprient les orientations stratégiques actées et réfléchissent à la traduction de ces orientations stratégiques en actions.

Dans la perspective de bâtir une métropole durable, ce projet de territoire sera assorti :

- d'une part, d'un plan d'actions opérationnel et construit sur la base d'un Plan pluriannuel d'investissement,
- d'autre part, d'un outil de pilotage et d'évaluation des politiques engagées, qu'il conviendra d'élaborer au travers du prisme du Développement durable.

Dans ce prolongement, l'élaboration du schéma de mutualisation de la nouvelle mandature constituera l'un des enjeux à mettre en œuvre après l'adoption du projet de territoire. En effet, lors du séminaire des élus du 13 décembre 2021, les élus ont réaffirmé leur besoin de se retrouver pour échanger davantage sur les coopérations et mutualisations à mener entre leurs communes et étudier les meilleures modalités pour parvenir à répondre collectivement aux besoins de leurs habitants.

En ce sens, et sur la base du bilan du schéma de mutualisation 2016-2020, une charte de la coopération et de la mutualisation communautaire a été proposée aux élus afin que les enseignements du bilan de ce premier schéma se traduisent par la formalisation d'une volonté commune des élus de coopérer et de bâtir ensemble une métropole durable.

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

En application des conventions de mutualisation des services, les montants (hors personnel) refacturés par Le Mans Métropole à la Ville du Mans et à son CCAS, ainsi que la Ville d'Allonnes, de Mulsanne et de la Chapelle Saint Aubin, et l'ESAD TALM sont les suivants :

| | | |
|---|---|---|
| ▪ **Informatique et Télécommunications :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,366 M€ | en fonctionnement |
| | 0,385 M€ | en investissement |
| - CCAS : | 0,037 M€ | en fonctionnement |
| | 0,055 M€ | en investissement |
| ▪ **Achat et lavage des articles d'habillement du personnel :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,200 M€ | |
| ▪ **Médecine du travail :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,170 M€ | |
| - CCAS : | 0,050 M€ | |
| - Ville d'Allonnes : | 0,026 M€ | |
| - Ville de Mulsanne : | 0,007 M€ | |
| - Ville de la Chapelle Saint Aubin : | 0,003 M€ | |
| - ESAD TALM : | 0,004 M€ | |
| ▪ **Fournitures de bureau, consommables informatiques… :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,110 M€ | |
| ▪ **Gestion et affranchissement du courrier :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,114 M€ | |
| - CCAS : | 0,028 M€ | |
| ▪ **Imprimerie et reprographie :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,104 M€ | |
| ▪ **Distribution du journal :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,026 M€ | |
| ▪ **Carburant :** | | |
| - Ville du Mans : | 0,250 M€ | |
| - CCAS : | 0,020 M€ | |
| - Ville d'Allonnes : | 0,030 M€ | |
| - ESAD TALM : | 0,002 M€ | |
| ▪ **Maintenance de la flotte automobile du CCAS :** | 0,040 M€ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **TOTAL** | **Ville du Mans** | **1,340 M€** | en fonctionnement |
| | **CCAS** | **0,175 M€** | |
| | **Ville d'Allonnes** | **0,056 M€** | |
| | **Ville de Mulsanne** | **0,007 M€** | |
| | **Ville de la Chapelle Saint Aubin** | **0,003 M€** | |
| | **ESAD TALM** | **0,006 M€** | |

# RESSOURCES HUMAINES ET AUTRES MOYENS TRANSVERSAUX

## Des ressources internes pour accompagner la transformation des services publics

### RESSOURCES HUMAINES

Le budget prévisionnel RH Le Mans Métropole s'élève à 77,6 M€ brut pour 2022 (67,63 M€ pour le budget principal, 5,66 M€ pour l'Eau et 4,26 M€ pour l'Assainissement).

Le Mans Métropole refacture environ 25 % de sa masse salariale à la Ville du Mans.

Après refacturations croisées entre la Ville du Mans et Le Mans Métropole, la charge nette pour le budget principal de Le Mans Métropole est de 50,11 M€, soit une évolution de + 2,58 % par rapport au BP 2021 mais de + 0,93 % par rapport aux inscriptions budgétaires totales (budget primitif et décisions modificatives).

Après une année 2020 caractérisée par la crise sanitaire et ses conséquences sur les prévisions de recrutements (report de jurys, faible recours aux emplois non permanents dans différents secteurs), il a été observé une reprise de l'activité des services sur l'année 2021 et qui tend à se confirmer pour l'année 2022.

### LES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

#### Evolution des effectifs permanents depuis 2018

| | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 |
|---|---|---|---|---|
| **Agents permanents au 31 décembre** | 1 353 | 1352 | 1 345 | 1 370 |
| **% d'évolution N -1** | + 0,8 % | - 0,1 % | - 0,5 % | + 1,82 % |

Après plusieurs années de stabilité et le ralentissement lié à la pandémie de covid-19, la collectivité a enregistré en 2021 une forte augmentation des effectifs liée d'une part à la reprise des activités et, d'autre part, à des recrutements d'agents contractuels sur postes permanents au regard des besoins des services pour la réalisation de leurs missions.

L'année 2022 devrait confirmer cette tendance avec des recrutements dans différents services tels que Politique de la Ville, Informatique, Environnement, Habitat-Logement (dont service Aide à la pierre) et la création du service Inclusion numérique.

Au-delà des effectifs, celle-ci évolue automatiquement sous l'effet des évolutions de carrière, c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade. Cette progression naturelle résumée sous le sigle de GVT (glissement vieillesse et technicité) est d'environ 1 % par an. À ceci s'ajoutent diverses mesures nationales que la collectivité doit intégrer.

## LES MESURES NATIONALES

### Effet report de l'augmentation du Smic du 1er octobre 2021

Au 1er octobre 2021, le Smic a augmenté en raison de la hausse de l'inflation. Pour faire face à cette progression et pour éviter que des agents publics ne soient rémunérés en-deçà du Smic et bénéficient ainsi d'une indemnité différentielle, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a décidé de relever l'indice minimum de traitement dans la fonction publique, à cette même date.

Cette mesure impacte donc la rémunération des agents titulaires et contractuels qui étaient rémunérés sur un indice majoré inférieur à 340, à savoir :

- les agents de l'échelle C1 qui se trouvent sur les 6 premiers échelons,
- les agents de l'échelle C2 qui se trouvent sur les 4 premiers échelons,
- les agents de maîtrise qui se trouvent sur les 3 premiers échelons.

Par ailleurs, cette mesure impacte les agents horaires et vacataires rémunérés sur la base du Smic. Leur rémunération horaire passe ainsi de 10,25 € à 10,50 € bruts.

Le coût de cette mesure sur 2022 est estimé à 262 000 €.

### Revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C

Seraient concernés au 1er janvier 2022, les fonctionnaires et agents contractuels :

- du 2e au 9e échelon de l'échelle C1
- du 1er au 7e échelon de l'échelle C2
- du 1er au 2e échelon de l'échelle C3

Toutefois, le projet de décret soumis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 21 octobre 2021 visant à revaloriser au 1er janvier 2022 les grilles indiciaires des catégories C a reçu un avis défavorable de la part de quelques organisations syndicales et doit être étudié de nouveau.

Afin de tenir compte de cette mesure dans le budget 2022, son coût a été estimé à 166 000 € (sur la base des projets de grilles présentés au CSFPT).

### Bonification d'ancienneté pour les C1 et C2 - Durées d'avancement de grade écourtées

À compter du 1er janvier 2022, tous les fonctionnaires de la catégorie C bénéficieront d'une bonification d'ancienneté d'un an.

Cette bonification interviendra après le reclassement dans la nouvelle carrière, faisant automatiquement gagner un échelon aux agents reclassés dans les sept premiers échelons des grades en C1 et C2 qui durent un an.

Toutefois, cette mesure ne sera pas appliquée aux agents de catégorie C reclassés en B (aides-soignants et auxiliaires de puériculture) à la même date du 1er janvier 2022 dans le cadre du Ségur de la Santé (voir ci-dessous).

Le coût de cette mesure est estimé à 101 000 €.

### Reclassement de certaines catégories de la filière médico-sociale

La transposition des dispositions du Ségur de la Santé à la Fonction publique territoriale entraîne le reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B ainsi que la revalorisation des grilles des catégories A relevant de la filière médico-sociale.

Le coût de cette mesure est estimé à 3 600 €.

## Les effets de la mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique

### Les lignes directrices de gestion (LDG)

L'autre innovation de la loi de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) qui sera mise en œuvre en 2022.
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

  Afin que les nominations au titre de l'avancement de grade et de la promotion interne puissent intervenir au 1er janvier 2021, il a été validé au comité technique du 14 décembre 2020, d'adopter des lignes directrices de gestion généralistes avant le 31 décembre 2020, puis de procéder à leur révision pour une présentation en comité technique au premier semestre 2021.
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

### La réforme du temps de travail

Le Conseil Communautaire du 28 octobre 2021 a acté la durée du travail à 1 600 heures (+ 7h journée de solidarité) à compter du 1er janvier 2022.

Cette décision répond à la réglementation en vigueur. C'est également une opportunité pour identifier les enjeux et objectifs stratégiques poursuivis par l'administration, s'inscrire dans une démarche soucieuse de la qualité de vie au travail (QVT) et préserver la qualité du dialogue social entre les différents acteurs et instances de décision, de suivi et/ou de concertation.

Le Protocole d'accord cadre pour la mise en œuvre de l'aménagement et réduction du temps de travail de mars 2001 fera l'objet d'un avenant afin d'intégrer les dispositions en vigueur à compter du 1er janvier 2022. Le dispositif final devra être entériné à l'été 2022.

## LA POURSUITE DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COLLECTIVITE

Début 2019, dans le contexte de différents mouvements en faveur du pouvoir d'achat et en réponse aux sollicitations des organisations syndicales locales, Le Mans Métropole, la Ville du Mans et son CCAS ont engagé de manière volontaire des négociations visant à renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents, qui ont fait l'objet d'un protocole d'accord.

Les mesures inscrites dans ce protocole d'accord de 2019 sont mises en œuvre depuis l'année 2020.

Elles ont pour objectif de renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents. Elles sont inscrites dans le cadre plus général des orientations des exécutifs locaux en faveur du développement durable, et plus particulièrement de l'incitation aux mobilités douces, et de l'accès à la santé.

Cette politique sociale s'articule, pour cette année, autour de deux mesures :

- L'indemnité kilométrique vélo, poursuivie par le forfait mobilités durables,
- La prestation sociale complémentaire.

## L'indemnité kilométrique vélo

En 2020, 107 agents de Le Mans Métropole ont bénéficié du versement de cette indemnité correspondant à leurs trajets effectués sur 2019, et ceci dans la limite de 200 € maximum par agent pour un financement global de 18 177 €.

À compter de 2021, c'est le forfait mobilités durables qui se substituera au dispositif actuel. Le montant de l'indemnité sera également plafonné à 200 € par agent et par année, pour une utilisation du vélo personnel au minimum 100 jours par an. L'impact financier de ce dispositif plus large sera à évaluer en cours d'année.

## La participation à la protection sociale complémentaire afin de favoriser l'égal accès à la santé

Dans le cadre de la politique territoriale de santé, il avait été décidé, en 2019, de revaloriser la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents pour les inciter à opter pour une couverture sociale adaptée.

Depuis le 1er septembre 2019, la participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents.

Le coût de cette mesure est estimé pour 2022 à 177 000 €

***Une réforme en perspective***

L'ordonnance n° 2021-175 n° 2021-175 du 17 février 2021, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique » et relative à la protection sociale complémentaire fixe les grands principes communs aux trois versants de la fonction publique, concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents titulaires et non-titulaires.

Outre l'extension de la participation à la « santé » à l'ensemble des agents quelque soit le niveau de rémunération, la participation à la « prévoyance » sera obligatoire pour les collectivités territoriales.

Les délais sont fixés au 1er janvier 2025 pour l'obligation de participation à la « prévoyance » et au 1er janvier 2026 pour la participation à la « santé ».

Concernant la prévoyance, l'obligation de participation des employeurs concerne les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Un décret apportera des précisions sur le périmètre des garanties.

Concernant la santé, les employeurs auront l'obligation de prendre en charge, au plus tard au 1er janvier 2026, une partie des frais des agents occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. Les garanties minimales incluses seront précisées par décret.

## Un accompagnement individualisé renforcé des agents

La politique sociale de la collectivité envers ses agents est également renforcée par la mise à disposition d'un secteur « accompagnement social » pluridisciplinaire au sein du pôle Accompagnement individuel de la DRH.

Ce secteur, composé d'une assistante sociale, d'une conseillère en économie sociale et familiale (à 50%) et d'une psychologue clinicienne (1j/semaine) accompagne les agents dans une recherche de solutions pour des problématiques personnelles, familiales, financières ou pour un accompagnement psychologique, notamment dans le cadre des agressions sur le lieu de travail.

## VENTILATION DU BUDGET RH 2022 PAR GRANDES MASSES – BUDGET PRINCIPAL

| Dépenses | |
|---|---|
| Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès…) | 61 857 910 |
| Elus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation) | 1 174 400 |
| Remboursement de Le Mans Métropole à la Ville du Mans, au CCAS de la Ville du Mans et aux communes membres pour des charges de personnel | 2 958 300 |
| Formation (dont intervenants et hors cotisation CNFPT) | 314 000 |
| Œuvres sociales (Subventions COS, ACSAC, Restaurants administratifs et participations employeur SETRAM, restauration, PSC, chèques vacances) | 914 345 |
| Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques…) | 411 200 |
| **Total dépenses brutes** | **67 630 155** |
| **Recettes** | |
| Refacturation de Le Mans Métropole à la Ville du Mans et au CCAS de la Ville du Mans pour les charges de personnel | 17 088 000 |
| Autres refacturations (Université, RIA, SMAT ...) | 344 000 |
| Financement de l'Etat pour les emplois aidés | 80 000 |
| Autres recettes et participations dont FIPH | 6 010 |
| **Total recettes** | **17 518 110** |
| **Solde net** | |
| **Dépenses totales - recettes totales =** | **50 112 045** |

## LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'Eau pour 2022 s'élève à 5,66 M€, soit une augmentation de la charge nette de + 5,29 % par rapport au BP 2021.

### Evolution des effectifs permanents

| | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 |
|---|---|---|---|---|
| **Agents permanents au 31 décembre** | 117 | 119 | 121 | 120 |
| **% d'évolution N -1** | + 0,9 % | + 1,7 % | + 1,7 % | - 0,8 % |

Après une petite hausse en 2019 et 2020, Il est à noter une stabilisation des effectifs permanents sur l'année 2021.

### BP RH 2022 - Budget Annexe de l'Eau

| | |
|---|---|
| **Total dépenses** | **5 661 010** |
| **Total recettes** | **80 010** |
| **Solde net** | **5 581 000** |

## LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget prévisionnel de l'Assainissement pour 2022 s'élève à 4,26 M€, soit une augmentation de + 7,58 % en charge nette par rapport au BP 2021. Cette augmentation est matérialisée par une forte augmentation des recrutements sur les effectifs permanents.

### Une sensible augmentation des effectifs permanents en 2021.

| | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 |
|---|---|---|---|---|
| **Agents permanents au 31 décembre** | 95 | 93 | 87 | 96 |
| **% d'évolution N -1** | + 3,3 % | - 2,11 % | - 6,46 % | + 9,38 % |

Après une baisse des effectifs permanents en 2020, les effectifs du budget de l'Assainissement ont de nouveau sensiblement augmenté en 2021. Cette augmentation s'est traduite par un fort recrutement lié à la reprise d'activité post Covid-19.

### BP RH 2022 - Budget Annexe de l'Assainissement

| | |
|---|---|
| **Total dépenses** | **4 262 010** |
| **Total recettes** | **3 010** |
| **Solde net** | **4 259 000** |

## LES MOYENS POUR ACCOMPAGNER LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

**BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| * Contrôles réglementaires électriques et engins de levage | 0,035 M€ | Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : | |
| Médecine de prévention | 0,021 M€ | - Médecine de prévention | 0,261 M€ |
| Charge nette de personnel | 0,406 M€ | | |
| | **0,462 M€** | | **0,261 M€** |

* Fin de la convention de refacturation avec la Ville du Mans au 31/12/2021

**BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | |
|---|---|
| Contrôles réglementaires électriques et engins de levage | 0,013 M€ |
| | **0,013 M€** |

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES (subventionnables) | LE MANS METROPOLE | 19 000,00 |
| LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE | LE MANS METROPOLE | 1 000,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **20 000,00** |

**Total de l'axe : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL** **20 000,00**

### Les actions du service conseils prévention et santé au travail

Pour le suivi médical des agents, les crédits sont inscrits sur le budget Le Mans Métropole. Des conventions avec la Ville du Mans, le CCAS, les Villes d'Allonnes, de Mulsanne, de la Chapelle-Saint-Aubin et l'ESAD TALM permettent la refacturation de la part incombant à ces structures.

À compter du 1er janvier 2022, un nouveau marché « Vérifications périodiques » avec groupement de commandes VDM-LMM sera réalisé, Le Mans Métropole ne prendra plus en charge les équipements de la Ville du Mans avec convention de refacturation VDM-LMM.

### Suivi médical des agents

La surveillance médicale des agents nécessite selon les situations une prise en charge vaccinale ou encore des examens complémentaires.

De même, le pôle médecine de prévention du service CPST assure la mise à jour du contenu des trousses de premiers secours.

- Fonctionnement : 20 000 €/an

### Sécurité des matériels utilisés par les agents et des installations électriques

Plusieurs équipements de travail (engins de levage, de chantiers, compresseurs, etc.) sont soumis réglementairement à des vérifications périodiques. Il en est de même pour les installations électriques des bâtiments de la collectivité.

- Fonctionnement : 35 000 €/an
- Fonctionnement budget Eau et Assainissement : 13 700 €/an

### Installation de défibrillateurs dans les Etablissements Recevant du Public

Conformément à la réglementation en vigueur, des défibrillateurs vont être installés dans les établissements recevant du public de la collectivité.

- Investissement : 68 000 €

## Chiffres Clés

**Suivi médical de 4 200 agents**

**Sécurité des équipements et lieux de travail : 869 équipements et 60 bâtiments contrôlés**

**30 Défibrillateurs : 67 000 €**

### LES ACTIONS DU SERVICE MOYENS PARTAGES

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

**BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Achat des articles d'habillement | 0,485 M€ | ▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : | |
| ▪ Lavage des tenues de travail | 0,080 M€ | - Achat et lavage des articles d'habillement | 0,200 M€ |
| ▪ Achat papiers et enveloppes | 0,060 M€ | - Imprimerie | 0,104 M€ |
| ▪ * Abonnements | 0,110 M€ | - Fournitures de bureau, consommables informatiques | 0,110 M€ |
| ▪ Achat de consommables informatiques | 0,120 M€ | ▪ Autres recettes | 0,037 M€ |
| ▪ Autres frais divers | 0,179 M€ | | |
| ▪ Charge nette de personnel | 1,287 M€ | | |
| | **2,321 M€** | | **0,451 M€** |

* Fin de la convention de refacturation avec la Ville du Mans au 31/12/2021

**L'acquisition de matériel et mobilier ergonomique**

Soucieux de la santé des agents et de leur bien-être sur leur poste de travail, le service a entrepris il y a quatre ans une démarche avec l'ergonome du travail afin d'équiper les services de mobilier et de matériel ergonomique adapté. S'il est impossible financièrement de mettre en place des espaces de travail

ergonomiques pour chacun des agents, la priorité est donnée aux agents porteurs de pathologies ciblés par l'ergonome. Ainsi depuis 2018 des lignes budgétaires dédiées sont inscrites aux budgets primitifs du service.

- Investissement : 10 000 €/an (12 000 € de proposé au BP 2022)

  Fauteuils de bureau, bureaux réglables électriques, tabourets, tabourets sur roue, repose-pieds, tabourets sol, chariots de manutention, tables de change, gerbeurs, sièges Lopitch, range-chaussures, servantes d'atelier, tables à dessin….

- Fonctionnement : 1 000 €/an

  Supports-documents, supports avant-bras, supports écrans…..

Les marchés conclus ces dernières années pour l'acquisition de mobilier de bureau ou scolaire intègrent tous des critères d'ergonomie. Tous les fauteuils de bureau à roulettes sont ergonomiques et réglables pour s'adapter parfaitement à chaque utilisateur en limitant au maximum les contraintes exercées sur le corps : hauteur du fauteuil, dossier, assise, maintien lombaire. Des accoudoirs sont ajustables et amovibles et des appuie-têtes peuvent être proposés.

Les matériaux utilisés ne doivent pas dégager de substances toxiques (formaldéhyde pour les plans de travail, colles pour les mousses des assises….).

Les restaurants scolaires ont été équipés de mobilier permettant de limiter au maximum les contraintes des agents de restauration (chaises hautes pour éviter de se baisser, tables insonorisées…).

**L'acquisition de fournitures de bureau moins polluantes**

Recours à des produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs :

- bâtons de colle sans solvant, feutres marqueurs sans xylène ni toluène, gommes sans phtalate ni latex, correcteurs à base acrylique….

**La mise à disposition de véhicules et de vélos en libre service**

Depuis six ans, le service a mis en place 4 pools de véhicules (Hôtel de Ville, Condorcet, Maine 2000 et la Chauvinière) intégrant 62 véhicules partagés. Cette prestation a permis de faciliter le déplacement des agents qui ne disposaient pas de véhicules de service. En 2021, 3 vélos électriques ont été ajoutés au parc du centre ville portant à 7 le nombre de vélos disponibles, dont 6 électriques.

**Habillement / Equipement de protection individuelle (E.P.I.)**

Ce secteur est en cours de réorganisation et de modernisation dans l'objectif d'améliorer le dispositif de protection des agents et de satisfaction :

- Choix plus important de type de chaussures (6 modèles), dotation de pantalons multipoches, de casquettes pour le soleil, de tee-shirts plus légers pour les périodes estivales.
- Accès simplifié et sécurisé au magasin, locaux plus adaptés pour l'accueil des agents avec cabine d'essayage, espace de désinfection des vêtements essayés.

En cours d'étude et de réalisation : l'informatisation de la chaîne de commandes des EPI et des tenues de travail, du stock magasin général habillement de la Chauvinière et mise en place d'une traçabilité dans le suivi du lavage des tenues individualisées.

**Le renouvellement du contrat pour les distributeurs de boissons**

Le renouvellement du contrat pour l'installation de distributeurs de boissons sera effectif pour 2022, avec un réajustement des lieux d'implantation et la mise en place d'un système de paiement par carte bancaire. Dans le cadre de la prévention du risque alcool, la collectivité maintient sa participation financière sur les boissons fraiches consommées.

## DES OUTILS POUR MODERNISER ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE NOS SERVICES

### La mise en place d'un système de ventes de matériels réformés par voie d'enchères électroniques

La démarche a été initiée en 2008 après avoir fait le constat que quasiment tous les services disposaient de matériels inutilisés stockés en extérieur ou dans des locaux. Les services ont été très participatifs, intéressés par cette prestation qui permettait de leur libérer des espaces, de renouveler le matériel et de donner une seconde vie à des objets inutilisés.

En 2019 ont été mis en place, en collaboration avec la Direction des finances et le Centre des finances publiques, de nouveaux systèmes de paiement : le paiement en ligne, le paiement par virement bancaire pour les administrations et le paiement par terminal bancaire. Véritables outils de modernité, ces fonctionnalités sont plébiscitées par nos acheteurs et facilitent le travail des services et de notre trésorier payeur, tout en sécurisant nos transactions. Ces modes de paiement représentent aujourd'hui 100 % des paiements.

En 2021, 6 ventes ont été réalisées pour une recette de 128 683 euros.

Depuis 2009 et jusqu'à fin 2021, 55 ventes ont été réalisées en Ville du Mans générant une recette de 643 584 €. Total incluant les recettes des 45 ventes de la Métropole = 1 333 423 €. Plus de 4 000 objets ou lots d'objets vendus.

Cette prestation renforce les liens avec la population locale très à l'affût des ventes à venir même si le matériel est vendu sur tout le territoire, voire au-delà (Suisse, Belgique).

**Mobilier et matériel ergonomiques**

**Fournitures de bureaux moins polluantes**

**Accès à des véhicules et vélos électriques et non électriques en libre service**

**Habillement / Equipement de protection individuelle (E.P.I.)**

**Renouvellement du contrat pour l'installation de distributeurs**

**Ventes aux enchères**

## LES ACTIONS DU SERVICE ENTRETIEN ET HYGIENE DES LOCAUX

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | |
|---|---|
| ▪ Nettoyage des locaux (sanitaires publics, bureaux de l'huisne, maison de la Forêt...) | 0,114 M€ |
| ▪ Achat de produits d'entretien et d'hygiène | 0,037 M€ |
| ▪ Autres dépenses | 0,060 M€ |
| ▪ Charge nette de personnel | 2,528 M€ |
| | **2,739 M€** |

Le service Entretien et Hygiène des locaux depuis sa création en 2003, s'est engagé dans une démarche d'amélioration des conditions de travail pour les agents en charge de l'entretien des bâtiments mis à disposition des services de Le Mans Métropole.

- Fonctionnement : 18 000€ - L'achat de produits d'entretien est orienté vers des produits respectueux de l'environnement et de la santé des agents. La crise sanitaire actuelle nous oblige à intégrer les évolutions ergonomiques par l'achat de petits matériels principalement pour la désinfection.
- Investissement : 15 000€ - L'achat du matériel de nettoyage (aspirateur, auto-laveuse, mono-brosse…) intègre les évolutions technologiques afin de mettre à disposition des agents du matériel avec une meilleure ergonomie et adapté au lieu de travail. Une réflexion est également portée sur l'acquisition de matériel à batterie, plus économique et plus maniable.

À noter, la pandémie de la Covid-19 nécessite l'achat de produits désinfectants (détergents spécifiques virucides, gel hydro alcoolique, lingettes, essuie-mains papier) afin de répondre aux exigences sanitaires en vigueur sur les différents lieux de travail. Depuis le début de cette crise sanitaire, les protocoles évoluent régulièrement et le service doit s'adapter afin de répondre aux demandes des services.

## UN SYSTEME D'INFORMATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES AGENTS

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| ▪ Maintenance du parc d'équipement et des applications | 1,310 M€ | ▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : | |
| ▪ Droits d'utilisation - Informatique en nuage "Cloud" | 0,098 M€ | - Ville du Mans | 0,366 M€ |
| ▪ Autres dépenses | 0,312 M€ | - CCAS de la Ville du Mans et autres partenaires | 0,039 M€ |
| ▪ Charge nette de personnel | 0,862 M€ | | |
| | **2,582 M€** | | **0,405 M€** |

**INVESTISSEMENT**

| Dépenses | Recettes | |
|---|---|---|
| ▪ voir détail ci-après | ▪ Participation de la Ville du Mans et de son CCAS aux investissements mutualisés | 0,440 M€ |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION | LE MANS METROPOLE | 1 155 200,00 |
| | **Total Opérations Annuelles :** | **1 155 200,00** |

| Libellé de l'opération | Axe géographique | BP 2022 |
|---|---|---|
| INFORMATISATION DELIBERATIONS ET COURRIER | LE MANS METROPOLE | 0,00 |
| INTRANET EXTRANET | LE MANS METROPOLE | 40 000,00 |
| SITE INTERNET ET E-ADMINISTRATION | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| INFORMATISATION ENTRETIENS PROFESSIONNELS | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| EXTENSION RESEAU INDEPENDANT | LE MANS METROPOLE | 120 000,00 |
| INFORMATISATION MESSAGERIE ELECTRONIQUE | LE MANS METROPOLE | 25 500,00 |
| NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE | LE MANS METROPOLE | 776 400,00 |
| GESTION DE SUIVI DE PROJET | LE MANS METROPOLE | 220 000,00 |
| ACQUISITION LICENCES GEOMENSURA | LE MANS METROPOLE | 20 000,00 |
| DEMATERIALISATION AUTORISATIONS URBANISME - DROITS DE CITE | LE MANS METROPOLE | 10 000,00 |
| NOUVELLE VERSION GESTION RELATION UTILISATEURS - EDEAL | LE MANS METROPOLE | 74 000,00 |
| NOUVELLE VERSION GESTION FINANCIERE - CORIOLIS | LE MANS METROPOLE | 70 000,00 |
| NOUVELLE GESTION DETTES ET TRESORERIE | LE MANS METROPOLE | 40 000,00 |
| NOUVELLE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL | LE MANS METROPOLE | 235 000,00 |
| SYSTEME D'INFORMATION DU PATRIMOINE | LE MANS METROPOLE | 50 000,00 |
| | **Total Opérations Individuelles :** | **1 740 900,00** |

**Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS** **2 896 100,00**

## Evolution du poste de travail informatique

Nos postes informatiques actuels sont équipés avec la suite bureautique Microsoft Office 2003 (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation). Ces postes constituent un parc d'environ 2925 équipements (chiffre consolidé pour les services de Le Mans Métropole, de la Ville du Mans et du CCAS de la Ville du Mans).

Cette suite bureautique Microsoft Office 2003 ne bénéficie plus de support de maintenance depuis avril 2014, et son ancienneté est source de dysfonctionnement et d'incompatibilité lors des échanges de documents électroniques avec des partenaires externes, ou avec des applications métiers.

Le remplacement de cette suite bureautique par une nouvelle suite plus récente et performante est un chantier complexe et impactant.

- Complexe car il s'agit de mettre en œuvre le logiciel qui s'intègre le mieux dans notre écosystème informatique, d'offrir une richesse fonctionnelle supplémentaire (accès en mobilité, sécurité, travail collaboratif…), tout en conservant une maîtrise des coûts de fonctionnement.
- Impactant car il s'agit de former et accompagner 2925 utilisateurs dans un temps le plus court possible.

Ce déploiement est prévu début 2022. Un premier budget de 526 000 € est fléché, en provision des coûts de licences et prestations. Ce budget sera précisé et pourra être complété pour pouvoir assurer toutes les prestations annexes de gestion de projet, de redéveloppement des programmes internes à la suite bureautique, et de formations des utilisateurs.

**Modernisation des applications métiers**

Un certain nombre d'applications métiers sont en fin de vie, soit parce que l'éditeur annonce une fin de support des versions utilisées, soit parce qu'elles ne répondent plus aux attentes de la collectivité sur les plans des fonctionnalités, de la performance, de la conformité réglementaire… Il est ainsi prévu en 2022, la mise en œuvre :

- d'une nouvelle version majeure de l'application de gestion financière,
- d'une nouvelle application de gestion de projet,
- d'une nouvelle version de l'application de gestion temps de travail,
- d'une nouvelle version de l'application relation citoyens,

Par ailleurs, l'extension et l'entretien du réseau de fibres optiques ainsi que le renouvellement de nos serveurs et leur mise à jour représentent un budget d'investissement de 400 000 €

## Chiffres Clés

**160 applications de gestion ou techniques**

**2925 postes de travail**

**1025 moyens d'impression**

**3500 postes téléphoniques fixes ou mobiles85 autocommutateurs**

**200 serveurs informatiques**

**60 To de données stockées et sauvegardées**

**60 bâtiments interconnectés à la fibre optique**

**500 000 € refacturés annuellement à la Ville**

Vu pour être annexé à la délibération n°1
du Conseil Communautaire du 3 février 2022

Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation